



Conditions de Vie des Étudiants en masso-kinésithérapie

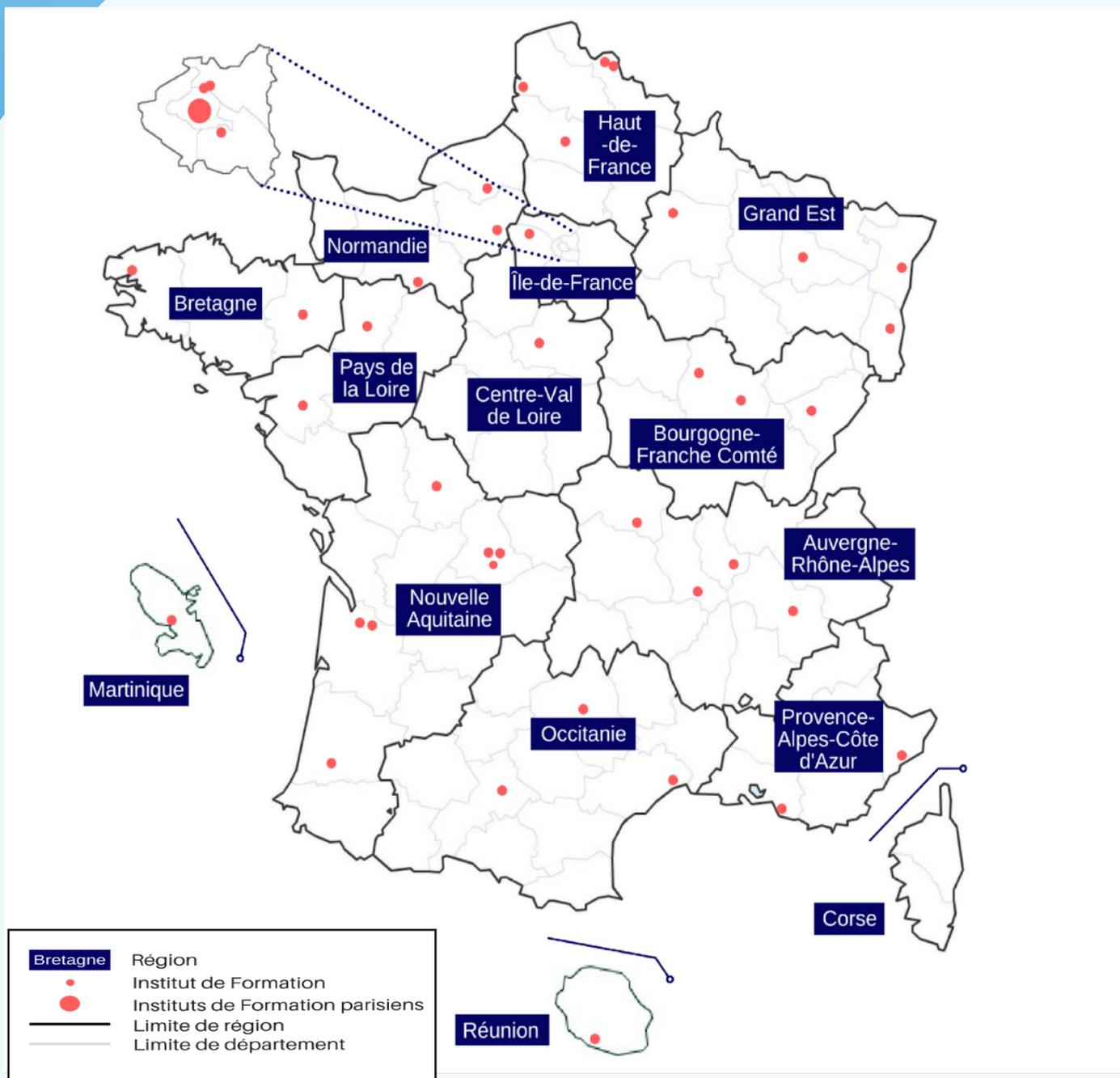
Edition 2020

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	7
Avant Propos.....	7
La Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie (FNEK).....	8
Sommaire des tableaux.....	9
<u>Partie 1. Introduction.....</u>	<u>11</u>
1.1. Les Études en Masso-Kinésithérapie.....	11
1.2. Les Instituts de Formations.....	12
1.3. L'accessibilité aux services du réseau des oeuvres.....	14
1.4. L'accessibilité aux services universitaires.....	15
<u>Partie 2: Méthodologie.....</u>	<u>16</u>
2.1. Présentation de l'Enquête.....	17
2.2. Champ de l'enquête.....	18
<u>Partie 3. Résultats.....</u>	<u>19</u>
<i>Sous-partie 1. Origines sociales des étudiants.....</i>	<i>19</i>
<i>Sous-partie 2 : L'entrée en formation.....</i>	<i>21</i>
3.2.1 Les voies d'entrée en formation.....	21
3.2.2 Le recours au tutorat associatif et aux classes préparatoires privées.....	23
<i>Sous partie 3. Les aides financières.....</i>	<i>24</i>
3.3.1 Les aides familiales.....	24
3.3.2 Les bourses.....	27
3.3.3 Le prêt bancaire.....	31
3.3.4 Les contrats d'allocation d'études, de fidélisation et d'apprentissage	35
3.3.5 Les autres types d'aides.....	37
<i>Sous partie 4. Le job étudiant.....</i>	<i>37</i>
3.4.1 La prévalence et les types de job étudiant.....	37
<i>Sous partie 5. Logement.....</i>	<i>42</i>
3.5.1 Les types de logements.....	42
3.5.2 Recherche et acquisition du logement.....	45
<i>Sous partie 6. La mobilité et le transport.....</i>	<i>45</i>
3.6.1 Les types de transport.....	45
3.6.2 L'éloignement domicile / institut de formation.....	47
3.6.3 Le budget transport.....	48

<i>Sous partie 7. La restauration.....</i>	<i>49</i>
3.7.1 Les infrastructures de restauration disponibles.....	49
3.8.2 Le budget, le type d'alimentation et l'équilibre des repas.....	53
<i>Sous partie 8. La santé.....</i>	<i>55</i>
3.8.1 La sécurité sociale et les complémentaires santé.....	55
3.8.2 Les activités physiques et sportives.....	55
3.8.3 Le renoncement au soin.....	60
<i>Sous partie 9. Les loisirs.....</i>	<i>64</i>
3.9.1 La prévalence des loisirs.....	64
3.9.2 Le départ en vacances.....	65
3.9.3 Les offres culturelles et l'engagement étudiant.....	68
<i>Sous partie 10. Le budget moyen d'un étudiant.....</i>	<i>69</i>
CONCLUSION.....	71
Sigles.....	72
Informations Complémentaires.....	73

CARTE DES INSTITUTS DE FORMATION PAR RÉGIONS



La France compte depuis le 1^{er} janvier 2016, dix-huit régions administratives dont treize en métropole (y compris pour la Corse) et cinq outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte).

Localisation		Statut de l'établissement	Frais en moyenne	Localisation		Statut de l'établissement	Frais en moyenne	
Région	Ville			Région	Ville			
Bretagne	Brest	Public	5 860 €	Ile de France	AP-HP	Public	260 €	
	Rennes	PBNL	5 925 €		Saint-Maurice	Public	260 €	
Normandie	Rouen	Public	4 960 €		Meulan-Les-Mureaux	Public	1 800 €	
	Évreux	PBNL	4 790 €		Fontainebleau	Public	260 €	
	Alençon	PBNL	4 790 €		ADERF	PBNL	8 650 €	
Pays de la Loire	Laval	Public	260 €		EFOM	PBNL	8 994 €	
	Nantes	PBNL	5 724 €		Danhier-Liège	PBL	8 900 €	
Nouvelle Aquitaine	Poitiers	Public	260 €		Saint-Michel	PBL	9 000 €	
	Bordeaux	Public	1 152 €		CEERF	PBL	9 000 €	
	Dax	Public	1 131 €		ASSAS	PBL	9 300 €	
	Limoges ILFOMER	Public	1 740 €		Guinot	DV	- €	
	Limoges APSAH	DV	- €		AVH	DV	- €	
	Limoges Croix Rouge	PBNL	5 771 €		Auvergne-Rhône-Alpes	Grenoble	Public	C1: 260€ C2: 333€
	Bègles	PBNL	6 890 €			Lyon	Public	2 348 €
Haut De France	Amiens	Public	C1: 430 € C2: 503€	Vichy		PBNL	5 140 €	
	Berck	PBNL	3 940 €	Saint-Etienne	PBNL	5 805 €		
	Lille Etat	PBNL	4 977 €	Provence Alpes Côtes d'Azur	Marseille	Public	2 760 €	
					Nice	PBNL	3 690 €	
Bourgogne Franche Comte	Besançon	Public	612 €	Occitanie	Toulouse	Public	723 €	
	Montbéliard	Public	C1: 553€ C2: 626€		Rodez	Public	723 €	
	Dijon	PBNL	4 928 €		Montpellier	PBNL	5 633 €	
Centre Val de Loire	Orléans	Public	260 €	Grand Est	Strasbourg	Public	260 €	
Outre-Mer	Saint-Pierre	Public	260 €		Mulhouse	Public	260 €	
	Fort de France	Public	985 €		Reims	Public	260 €	
					Nancy	PBNL	730 €	

Rédactrice(s) en chef

Enora LE CALVEZ et Rénata SAYFULLINA

Auteurs

Théo LABAT / Maëlle GUIVARCH / Enora LE CALVEZ/ Rénata SAYFULLINA

Directrice de publication

Barbara HOXHA

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier Théo Labat (2016-2017) et Maëlle Guivarch (2018-2019) tous les deux vice-présidents en charge des affaires sanitaires et sociales (A2S) pour la conception de ce questionnaire.

Merci également aux 2226 étudiants en kinésithérapie qui ont pris le temps de répondre au questionnaire. Merci à Romain Sicard vice-président en charge de la communication qui s'est assuré de la diffusion du questionnaire auprès des étudiants et à Enora le Calvez chargée de la stratégie de financement de la formation pour son aide durant la diffusion du questionnaire. Enfin merci à tous les membres du bureau national pour la relecture.

AVANT PROPOS

Le dossier Condition de Vie des Étudiants en Kinésithérapie a été réalisé pour la première fois au format numérique en 2017 par la Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie. Ce dossier comprend un grand nombre de données relatives aux conditions de vie et d'études en kinésithérapie. Ces données sont basées sur un questionnaire qui a été diffusé auprès des étudiants.

Afin de comprendre les difficultés et les problématiques des étudiants en kinésithérapie, la première partie du dossier est consacrée aux études, aux instituts de formation et à l'accès aux différents services. Les autres parties contiennent différentes rubriques qui traitent d'un grand nombre de thématiques : les origines sociales des étudiants, l'entrée en formation, les aides financières, les jobs étudiants, le logement, la mobilité et les transports, la restauration, la santé, les loisirs ainsi que le budget moyen.

Chaque thématique est traitée de manière synthétique et illustrée par des schémas ou des graphiques.

Ce dossier fournit des informations sur différents aspects de la vie étudiante. Un suivi et une actualisation des données seront réalisés par les futurs bureaux nationaux de la FNEK.

Rénata Sayfullina

Vice-présidente en charge des Affaires Sanitaires et Sociales

2019-2020

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN KINÉSITHÉRAPIE (FNEK)

La *Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie* est une association de loi 1901, créée en 2002 d'une volonté de faire évoluer la formation, et aujourd'hui seule fédération représentative des étudiants en kinésithérapie en France.

La FNEK se reconnaît dans les valeurs du mouvement associatif étudiant indépendant et réunit des jeunes dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses. Elle défend les valeurs humanistes.

Actrice dans la représentation des étudiants, elle identifie les problématiques et porte des propositions auprès des instances compétentes et du grand public. Soucieuse d'une amélioration du quotidien et des droits, ainsi que de la reconnaissance de la formation, la FNEK s'informe de la situation des étudiants en kinésithérapie et les accompagne dans leurs études ou dans leur nouvelle vie professionnelle. Elle se mobilise pour l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur, la cohésion sociale et la lutte contre l'isolement. Communiquant autour de la formation et du métier, la FNEK lutte pour une orientation active des lycéens et des étudiants.

Fédérant les différentes associations étudiantes en kinésithérapie du territoire français, elle regroupe aujourd'hui 47 associations locales (Bureaux des Étudiants – BDE) et 9 associations nationales. Les associations étudiantes constituent l'unité de base du réseau de la FNEK. Ce sont elles qui développent, proposent, mettent en place et font vivre les projets. Le regroupement au sein d'une fédération permet d'établir des liens directs et forts entre les associations, favorisant les échanges et l'entraide, et permettant de mener des projets de grande envergure et de peser sur les prises de décisions. La FNEK agit en favorisant le dialogue entre étudiants, ainsi qu'entre associations de son réseau, promouvant les projets et les initiatives. Elle agit pour que l'engagement ne soit pas un frein mais un moyen de se réaliser, en proposant des formations et du contenu accessible à tous. Elle agit pour que chacun ait la possibilité de participer à la construction d'un futur commun.

Basée sur un principe de démocratie participative, ce sont les associations membres, par l'intermédiaire d'un administrateur désigné, qui à l'issue d'un débat où chacun a pu prendre part à l'élaboration d'une proposition, décident des positions présentées par la fédération, ainsi que des actions à mettre en place. Le Bureau National, élu chaque année, représente la structure et assure la coordination.

SOMMAIRE DES TABLEAUX

- Graphique 1 : Les différents types d'IFMK
- Graphique 2: Taux de réponse par IFMK
- Graphique 3 : Évolution du nombre de réponse de l'enquête "QCVE"
- Graphique 4 : Évolution du nombre d'IFMK ayant répondu à l'enquête "QCVE"
- Graphique 5 : Catégorie socio-professionnelle des parents
- Graphique 6: Montant des frais de scolarité selon les catégories socio-professionnelles des parents
- Graphique 7 : Voie d'entrée en études de masso-kinésithérapie en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents
- Graphique 8 : Mode d'entrée en formation
- Graphique 9: Mode d'admission PCB / Voie universitaire
- Graphique 10: Utilisation d'un tutorat associatif ou d'une classe préparatoire privée en fonction des frais de scolarités
- Graphique 11 : Recours à un tutorat associatif ou à une classe préparatoire privée en fonction du mode d'entrée en formation
- Graphique 12 : Coût moyen d'une année de classe préparatoire privée
- Graphique 13 : Part d'étudiants à percevoir une aide familiale annuelle en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents
- Graphique 14 : Montant de l'aide familiale annuelle perçue par l'étudiant en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents
- Graphique 15 : Montant moyen de l'aide familiale annuelle en fonction des frais de scolarités
- Graphique 16 : Comparatif Province / Ile-de-France : Montant de l'aide familiale annuelle
- Graphique 17 : Comparatif Province / Ile-de-France : Les différentes catégories socio-professionnelle
- Graphique 18: Barème des bourses sur critère sociaux 2019/2020
- Graphique 19 : Type de bourse perçu
- Graphique 20 : Montant moyen de la bourse perçue en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents
- Graphique 21 : Part d'étudiant boursier en fonction du statut de l'IFMK
- Graphique 22: Nombre de boursiers en fonction du montant des frais de scolarités
- Graphique 23 : Montant moyen de la bourse perçue en fonction du statut de l'IFMK
- Graphique 24 : Frais de scolarités annuels par IFMK (2019-2020)
- Graphique 25 : Comparatif Province / Ile-de-France : Part d'étudiant à contracter un prêt par institut
- Graphique 26 : Comparatif régional : Part d'étudiant à contracter un prêt
- Graphique 27 : Montant moyen du prêt par institut
- Graphique 28 : Comparatif régional : Montant moyen du prêt contracté
- Graphique 29 : Comparatif Province / Ile-de-France : Part d'étudiant à contracter un prêt
- Graphique 30 : Comparatif Province / Ile-de-France : Montant moyen du prêt contracté
- Graphique 31 : Nombre d'étudiants ayant un contrat d'allocation d'étude, de fidélisation ou d'apprentissage
- Graphique 32 : Nombre d'étudiants ayant un contrat d'allocation d'étude, de fidélisation ou d'apprentissage en fonction des régions
- Graphique 33: Connaissance des ASAP/ASAA
- Graphique 34 : Part d'étudiant à avoir une activité rémunérée
- Graphique 35 : Type d'emploi étudiant
- Graphique 36 : Type d'activité rémunérée en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents
- Graphique 37 : Motivations de l'activité rémunérée en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents
- Graphique 38 : Impact négatif du job étudiant
- Graphique 39 : Volume horaire hebdomadaire travaillé par l'étudiant

- Graphique 40 : Comparatif Province / Ile-de-France : impact négatif de l'emploi étudiant
- Graphique 41 : Type de logement en fonction du statut de l'étudiant
- Graphique 42 : Type de logement en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents
- Graphique 43 : Comparatif Province / Ile-de-France : Montant moyen du loyer mensuel
- Graphique 44 : Moyen utilisé pour la recherche de logement en fonction du statut de l'établissement
- Graphique 45 : Mode de transport utilisé par les étudiants
- Graphique 46 : Comparatif Province / Ile-de-France : Moyen de transport utilisé
- Graphique 47 : Comparatif Province / Ile-de-France : Temps de trajet entre le domicile et l'IFMK
- Graphique 48 : Dépenses mensuelles
- Graphique 49 : Lieu principal de restauration à midi
- Graphique 50 : Perception de l'accessibilité géographique à un restaurant universitaire à proximité de l'institut
- Graphique 51 : Comparatif Province / Ile-de-France : Perception de l'accessibilité à un service de restauration universitaire
- Graphique 52 : Accès aux services de restauration au sein des IFMK
- Graphique 53 : Comparatif Province / Ile-de-France : Type d'accès à la restauration dans les IFMK
- Graphique 54 : Type de restauration des étudiants
- Graphique 55 : Comparatif Province / Ile-de-France : Type de restauration principale (déjeuner)
- Graphique 56 : Complémentaire santé souscrite par les étudiants
- Graphique 57 : Connaissance du SUAPS
- Graphique 58 : Connaissance des services du SUAPS en fonction du statut de l'établissement
- Graphique 59 : Recours au SUAPS
- Graphique 60 : Recours au SUAPS en fonction du statut de l'IFMK
- Graphique 61 : Paiement du SUAPS
- Graphique 62 : Temps moyen accordé à l'activité sportive
- Graphique 63 : Temps moyen de pratique sportive en fonction du statut de l'établissement
- Graphique 64 : Budget moyen alloué à l'activité sportive en fonction du statut de l'IFMK
- Graphique 65 : Montant moyen du budget alloué à l'activité sportive en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents
- Graphique 66 : Part d'étudiants à renoncer aux soins
- Graphique 67 : État de santé des étudiants
- Graphique 68 : Représentation de leur santé
- Graphique 69 : Comparaison Province / Ile-de-France : Nombre annuel de consultation médicale
- Graphique 70 : Comparaison Province / Ile-de-France : Part d'étudiants à renoncer aux soins
- Graphique 71 : Connaissance du SUMPPS
- Graphique 72 : Recours au SUMPPS
- Graphique 73 : Connaissance du SUMPPS en fonction du statut de l'établissement
- Graphique 74 : Nombres d'heures mensuelles dédiées aux loisirs
- Graphique 75 : Budget mensuel alloué aux loisirs
- Graphique 76 : Départs en vacances en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents
- Graphique 77 : Nombre de départs en vacances en fonction de la catégorie socio-professionnelle
- Graphique 78 : Nombre de départs en vacances en fonction des frais de scolarités
- Graphique 79 : Budget annuel alloué aux vacances en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents
- Graphique 80 : Connaissances des offres culturelles
- Graphique 81 : Part d'étudiant à avoir un engagement associatif en fonction du statut de l'IFMK
- Graphique 82 : Ressources mensuelles
- Graphique 83 : Dépenses mensuelles
- Graphique 84 : Comparatif Province / Ile-de-France : Dépenses liées à la formation

Partie 1. Introduction

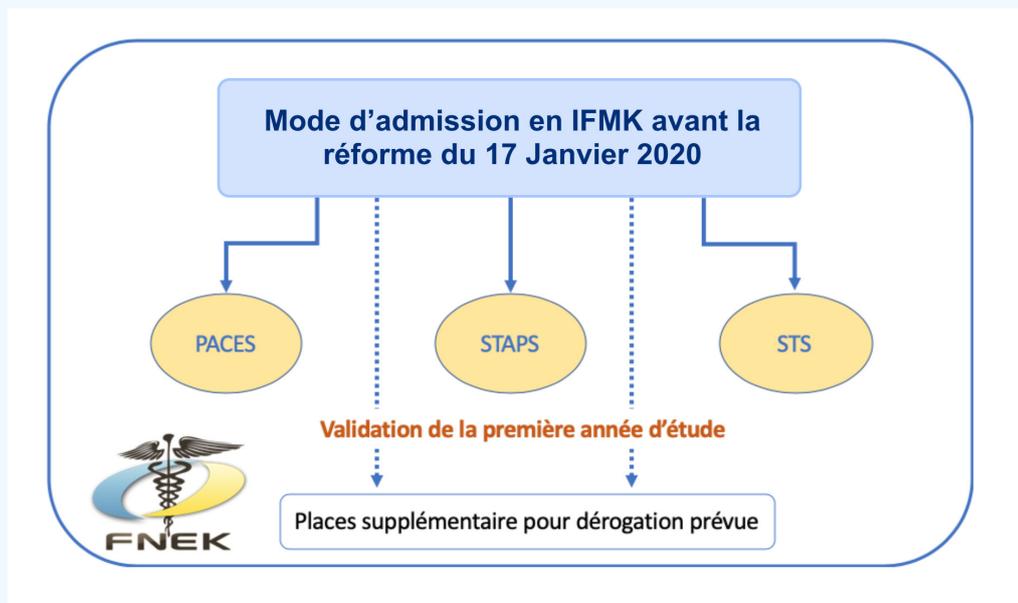
1.1. Les Études en Masso-Kinésithérapie

Depuis la rentrée 2015, les études de masso-kinésithérapie durent 5 ans, dont une année d'entrée en études à l'université. Les étudiants suivent ensuite un cursus de quatre ans en IFMK (Institut de Formation en Masso-kinésithérapie) divisé en 2 cycles de deux ans chacun.

Le premier permet l'acquisition des connaissances fondamentales tandis que le second permet de faire le lien entre ces connaissances, compétences et techniques avec les pathologies.

A la fin du premier cycle, l'étudiant est un technicien capable de mettre en oeuvre les outils à disposition du masseur-kinésithérapeute. A la fin du second cycle, il s'agit d'un ingénieur qui fait usage de la réflexion pour les prises en charge, et qui est capable de la faire évoluer, de l'analyser de manière réflexive, de s'appuyer sur les données de la science tout en intégrant le patient à ses propres soins.

Dans l'ancien modèle, pour accéder aux études de masso-kinésithérapie les étudiants devaient passer soit par une Première Année Commune aux Études de Santé (PACES), soit par une première année de License de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), soit par une première année de Licence de Science, technologie et Santé (STS). Enfin 2% des places étaient accordées pour les extracommunautaires et 30 places pour les sportifs de haut niveaux. Cet ancien modèle a été valable jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020. D'ailleurs les étudiants ayant répondu à ce questionnaire font partie de cet ancien modèle.



A la rentrée 2020, les étudiants pourront accéder aux IFMK par les nouvelles voies d'accès de la Réforme de l'Entrée dans les Études de Santé:

- Le Parcours à Accès Santé Spécifique (PASS)
- Les licences à Accès Santé (L.AS)
- Les licences bio ou STAPS

Je suis en terminale et je veux faire des études de kinésithérapie

Quelles formations me sont proposées par les universités ?

Trois exemples

Une licence STAPS ou biologie

Licence Bio ou STAPS

Annabelle aimerait être masseuse-kinésithérapeute et s'intéresse au sport.

Elle choisit une licence de STAPS qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui permet, selon ses résultats en licence, d'accéder aux études de kinésithérapie. Elle vérifie sur Parcoursup que la licence qu'elle choisit permet bien de candidater à la filière santé qui l'intéresse.

↓

✓ Si Annabelle valide sa 1^{re} année de licence, elle candidate en kinésithérapie

✗ Si Annabelle ne valide pas sa 1^{re} année de licence, elle ne peut pas candidater en kinésithérapie

↓

✓ Elle est admise en 1^{re} année de kinésithérapie

✓ Elle poursuit en 2^e année de STAPS

↓

✓ Elle peut redoubler cette 1^{re} année

↓

✓ Elle peut se réorienter via Parcoursup

Une licence d'une autre discipline avec une option «accès santé»* en kiné

L.AS

Camille aimerait être masseuse-kinésithérapeute et s'intéresse à la physique

Elle choisit une licence de physique qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts, qui propose des enseignements liés à l'option «accès santé». Elle vérifie sur Parcoursup que la L.AS qu'elle choisit permet bien de candidater à la filière santé qui l'intéresse.

↓

✓ Si Camille valide sa 1^{re} année de licence, elle candidate en kinésithérapie

✗ Si Camille ne valide pas sa 1^{re} année de licence, elle ne peut pas candidater en kinésithérapie

↓

✓ Elle est admise en 1^{re} année de kinésithérapie

✓ Elle poursuit en 2^e année de physique

↓

✓ Elle peut redoubler cette 1^{re} année

↓

✓ Elle peut se réorienter via Parcoursup

Un parcours spécifique «accès santé» avec une option d'une autre discipline*

PASS

Thomas aimerait être masseur-kinésithérapeute et s'intéresse aux lettres

Il choisit, dans une université ayant une faculté de santé, le parcours spécifique «accès santé» et prend une option lettres qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels. Il vérifie sur Parcoursup que le PASS qu'il choisit permet bien de candidater à la filière santé qui l'intéresse.

↓

✓ Si Thomas valide sa 1^{re} année de licence, il candidate en kinésithérapie

✗ Si Thomas ne valide pas sa 1^{re} année de licence, il ne peut pas candidater en kinésithérapie

↓

✓ Il est admis en 1^{re} année de kinésithérapie

✓ Il poursuit en 2^e année de lettres

↓

✗ Il ne peut pas redoubler cette 1^{re} année

↓

✓ Il doit se réorienter via Parcoursup et peut notamment faire des vœux en LAS ou en licence bio ou Staps.

* selon les possibilités offertes par les universités



Parcoursup, Nouveauté 2020: comment accéder aux études de santé ?

A la fin de ces cinq ans de formation, l'étudiant obtient le Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute (DEMK) qui lui permet d'exercer sa profession.

L'exercice du masseur-kinésithérapeute (MK) est varié. Il est donc possible pour le MK d'exercer en libéral, en structure salariée publique ou privée, ou en exercice mixte. Il n'existe à l'heure actuelle aucune spécialisation officiellement reconnue bien que certains masseur-kinésithérapeutes (MK) choisissent d'orienter leur exercice vers un domaine précis. Le développement professionnel continu (DPC) est une obligation légale permettant aux MK de maintenir au long terme une qualité de soin dans un contexte où la science et l'état des connaissances en santé évoluent sans cesse. Le DPC permet aux MK d'actualiser leurs connaissances, d'affiner leurs techniques dans un domaine précis, ou de changer l'orientation de leur pratique.

Actuellement, mis à part le diplôme d'état en masso-kinésithérapie, il n'existe pas de diplôme spécifique dans le domaine de la masso-kinésithérapie.

Cependant si la poursuite du cursus est possible en Diplôme Universitaires (DU) ou en master, en doctorat ou bien dans d'autres diplômes, ceux-ci concernent des domaines transversaux tel que l'ingénierie de la santé, la douleur, les sciences de l'éducation, l'étude du mouvement humain etc..

1.2. Les Instituts de Formations

Le financement des IFMK relève de la compétence des régions depuis la loi relative aux libertés et responsabilités locales (2004). Bien que la formation soit régie par une réglementation nationale, les conseils régionaux et les instituts de formations disposent d'une autonomie de gestion et de mise en place.

A la différence des universités dont l'agencement interne est relativement semblable, les IFMK peuvent avoir plusieurs organisations et fonctionnements différents, qui dépendent de leur statut. On retrouve alors 3 possibilités :

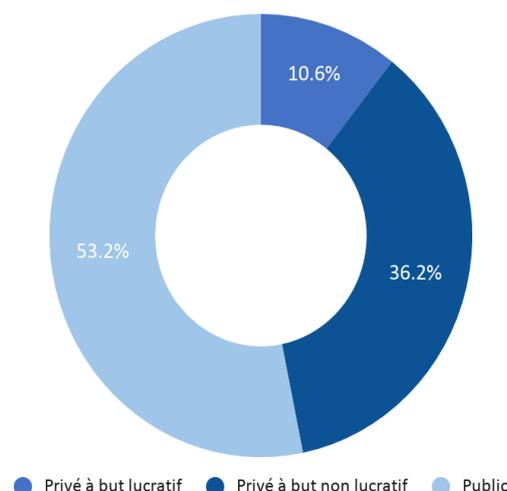
IFMK publics : ils sont liés par une convention à un centre hospitalier ou à une université qui décide alors de la politique et gouverne plus ou moins l'institut.

IFMK privés à but non lucratif : ils sont construits sous un modèle associatif ou sous forme d'une fondation.

IFMK privé à but lucratif : ils sont dirigés par des entreprises possédant des actionnaires.

A l'échelle nationale, on retrouve de manière majoritaire les IFMK publics (53,2%), puis les IFMK privés à but non lucratif (36,2%) et enfin les IFMK privés à but lucratif (10,6%).

Les différents type d'IFMK



En juin 2020, on compte 47 IFMK en France (métropole et Outre-Mer) et deux antennes. A la rentrée 2021, 4 nouveaux instituts ouvriront. Parmi ces derniers, 11, bientôt 13, sont situés en Ile-de-France (IDF), regroupant près d'un quart des étudiants kinés. Hors IDF, l'offre de formation est répartie de manière relativement homogène entre les différentes régions et différents territoires. Ainsi chaque région administrative possède un ou plusieurs instituts de formation dans leur région d'origine. Ce n'est cependant pas le seul morcellement que l'on retrouve au niveau national.

Depuis la loi de décentralisation de 2004, ce sont les régions qui, avec la collaboration des Agences Régionales de Santé (ARS) ont la responsabilité du financement des formations sanitaires et sociales. De plus selon l'article L4383-5 du code de la santé publique, les régions ont également la charge du fonctionnement et de l'équipement des instituts lorsqu'ils sont publics et elles peuvent participer au financement lorsqu'ils sont privés. Sur l'ensemble du territoire, 24 instituts sont publics. Pourtant, dans 15 d'entre eux, les étudiants se voient facturer des frais supérieurs aux frais universitaires, pouvant monter jusqu'à 5860€ annuels à l'IFMK public de Brest. Les étudiants de ces instituts publics se voient en moyenne facturer des frais 12 fois supérieurs aux frais facturés aux autres étudiants de l'enseignement supérieur. Au total, c'est 5,63 millions d'euros qui sont investis par les étudiants, alors que l'acquittement de cette somme revient légalement aux régions.

Concernant les IFMK privés à but non lucratif, les frais de scolarité sont disparates. La région Grand Est finance l'IFMK de Nancy à hauteur de 84% : 730€ annuels restent à la charge des étudiants. Mais il s'agit d'une exception. La plupart des régions délaissent ces instituts.

Enfin, les IFMK privés à but lucratif voient les frais facturés aux étudiants augmenter d'année en année, avec un montant de 8900 à 9300€ annuels. Ces coûts sont la conséquence des régions qui se désinvestissent de notre formation, mais aussi de l'Etat qui n'accompagne pas suffisamment ces dernières afin de leur permettre d'assumer correctement les compétences qui leur ont été transmises. En effet, le rapport IGAS IGA IGF de 2008 a souligné que la dotation accordée aux régions a été sous-évaluée au moment de la décentralisation, sans re-compensation depuis. De plus, de nouveaux IFMK ont ouvert leurs portes, mais l'Etat n'a pas accompagné ces changements.

1.3. L'accessibilité aux services du réseau des oeuvres

Les Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) ont pour mission d'agir en faveur de l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur français. Les étudiants en masso-kinésithérapie, au même titre que les étudiants des autres formations de l'enseignement supérieur, ont théoriquement accès aux différents services proposés par les CROUS. Cependant quelques différences persistent. En effet, bien que les bourses des étudiants en masso-kinésithérapie soient depuis décembre 2016, calquées sur les bourses de l'enseignement supérieur, elles restent sous les commandes des régions qui en ont la gestion complète.

Si les montants perçus et les conditions d'attribution sont identiques, les démarches à effectuer et le système de versement sont différents. Un étudiant du CROUS va par exemple percevoir sa bourse tous les 5 du mois tandis qu'un étudiant ayant sa bourse de la région peut la percevoir à des dates différentes.

Afin d'entrer en études de masso-kinésithérapie, les étudiants sont amenés à passer par la voie universitaire. Ils perçoivent alors les bourses du CROUS. Une fois admis dans les études de masso-kinésithérapie, les étudiants boursiers ne dépendent plus du CROUS mais du conseil régional, changeant alors le fléchage financier et administratif. Ce passage d'un système à un autre ne facilite pas la lisibilité d'un système déjà complexe et qui gagnerait à être simplifié. Enfin ce passage d'un système à un autre fait perdre aux étudiants la bourse au mérite qu'ils ont jadis eue.

De plus depuis la rentrée 2018, tous les étudiants ont à s'acquitter de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) auprès du CROUS. C'est également ce dernier qui effectue le remboursement de cette contribution à tous les étudiants boursiers, ce qui multiplie encore les interlocuteurs et complexifie le système en place. Les étudiants boursiers des formations sanitaires et sociales sont contraints à régler cette somme puis se faire rembourser tandis que les boursiers du CROUS sont tout simplement exonérés d'office. Ce procédé place encore une fois les étudiants des formations sanitaires et sociales en difficulté.

D'autre part, la gestion des bourses par les régions et le manque de communication entre les services du CROUS et les services régionaux sont souvent sources d'incohérence dans l'attribution des logements dans les cités universitaires ce qui constitue une autre problématique. En effet les étudiants boursiers bénéficient d'une priorité dans l'ordre d'attribution des logements. Or les étudiants en masso-kinésithérapie ne sont pas considérés comme boursiers de l'enseignement supérieur, et cette priorité leur échappe. Il en résulte alors des étudiants en situation de forte précarité sans solution viable pour leurs études, alors qu'ils vivent les mêmes difficultés que les boursiers du CROUS. Ils souffrent donc d'une injustice supplémentaire créée par cette différence de gestion de leur bourses.

La complexité de ces démarches est aussi visible dans les actions devant être mises en oeuvre. En effet, pour les étudiants en masso-kinésithérapie, les demandes de logement et de bourses sont distinctes : l'une s'adresse au CROUS, l'autre au Conseil Régional, alors qu'elles sont effectuées conjointement par les autres étudiants de l'Enseignement Supérieur, rendant la situation peu cohérente. Le rapport interministériel (juin 2017) établi par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche (IGAENR) traitant de l'intégration des formations paramédicales à l'université souligne cette incohérence et propose un retour à la gestion de l'ensemble des prestations sociales par les CROUS.

A cela vient aussi s'ajouter le fait que les services de restauration proposés à tarif social demeurent souvent inaccessibles aux étudiants en masso-kinésithérapie. Les IFMK sont souvent délocalisés des campus universitaires où sont situés les pôles de restauration. Les étudiants en masso-kinésithérapie sont contraints de manger chez eux ou sur leur lieu d'études, à des prix plus élevés, ce qui augmente une situation de précarité déjà présente. Par exemple, à Evreux, si un étudiant souhaite prendre un repas composé d'une entrée, d'un plat et d'un dessert, cela revient à 10€ contre les 3,30€ demandés dans les restaurations du CROUS. De plus certains étudiants se voient refuser l'accès à cette restauration à tarif social de par leur inscription dans des établissements privés. Dans un contexte où les frais de scolarités sont conséquents, il est primordial que les aides prévues pour soulager le coût du quotidien des étudiants soient accessibles à tous.

A l'heure de la dynamique d'intégration universitaire des formations paramédicales, les inégalités d'accès aux services sociaux gérés par les CROUS doivent être définitivement supprimées et les démarches générales d'aides simplifiées. Cela demande de profondes mutations du système qui doivent dépasser le seul cadre de conventions théoriques.

1.4. L'accessibilité aux services universitaires

Les universités proposent de nombreux services tels que l'accès aux bibliothèques universitaires, aux services de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), à la culture, ainsi qu'aux services universitaires des activités physique et sportive (SUAPS).

Ces services qui sont normalement inclus par le paiement de la Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ne sont cependant pas toujours accessibles aux étudiants en masso-kinésithérapie bien que son règlement leurs soit obligatoire. En effet sur les 47 IFMK interrogés, 28% n'ont pas accès au SUMPPS et 23% n'ont pas accès au SUAPS.

L'arrêté du 2 septembre 2015, relatif au diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute, fixe l'obligation pour les Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie, d'établir une convention avec une université à composante santé et le conseil régional, dans le cadre de l'intégration universitaire de ces études. Cette convention détermine les modalités d'engagement de chaque partie, et conditionne ainsi l'accès aux différents services. Les modalités de signature ne sont cependant pas totalement homogènes à ce jour, rendant l'accès inégal aux différents services. Enfin, dans certains cas, le positionnement géographique de l'IFMK, éloigné du campus universitaire, peut présenter un frein à cette accessibilité.

Certains services ne sont donc accessibles qu'en partie. Par exemple la consultation des documents à la bibliothèque peut être permise, mais l'emprunt impossible. Ou le sport conditionné au paiement d'une forme de cotisation supplémentaire à la CVEC. De plus, l'accès théorique, inscrit dans la loi du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants (ORE), est à différencier de l'accès géographique qui pose problème.

Les IFMK sont implantés, pour certain d'entre eux, à l'écart des villes universitaires et des campus. De ce fait, l'accessibilité aux services universitaires, même si elle existe sur le papier, demeure bien souvent utopique. Lorsque l'université est située à plusieurs dizaines de kilomètres, il est compliqué d'imaginer qu'un étudiant se déplace pour emprunter des documents à la bibliothèque. Par ailleurs, l'implantation des IFMK, au plus près des centres hospitaliers, crée une inégalité supplémentaire entre les étudiants de l'université et les étudiants en masso-kinésithérapie.

Partie 2: Méthodologie

2.1. Présentation de l'Enquête

L'enquête sur les Conditions de Vie des Étudiants en Kinésithérapie est une enquête mise en place par la Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie (FNEK). Il s'agit d'une grande source de données sur ces champs de questionnement. Le recueil de données a été réalisé à partir d'un questionnaire électronique mis à disposition des étudiants des différents IFMK de France métropolitaine et des Outre-mer.

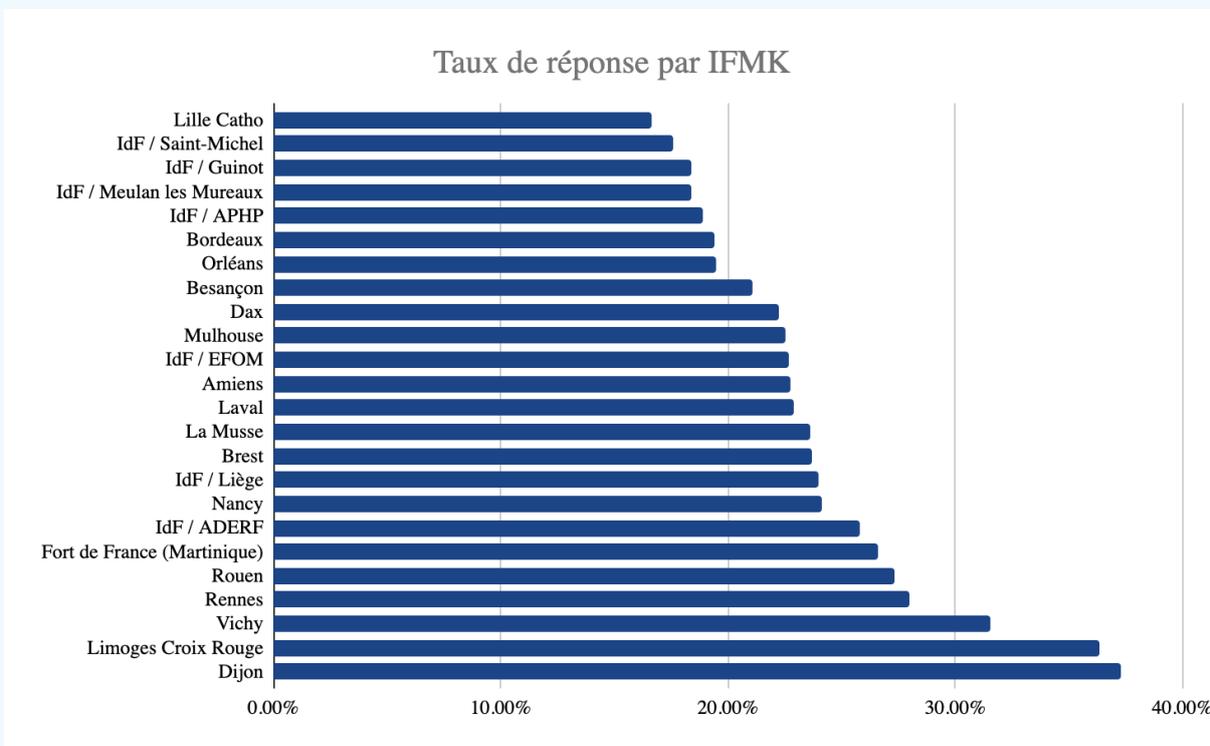
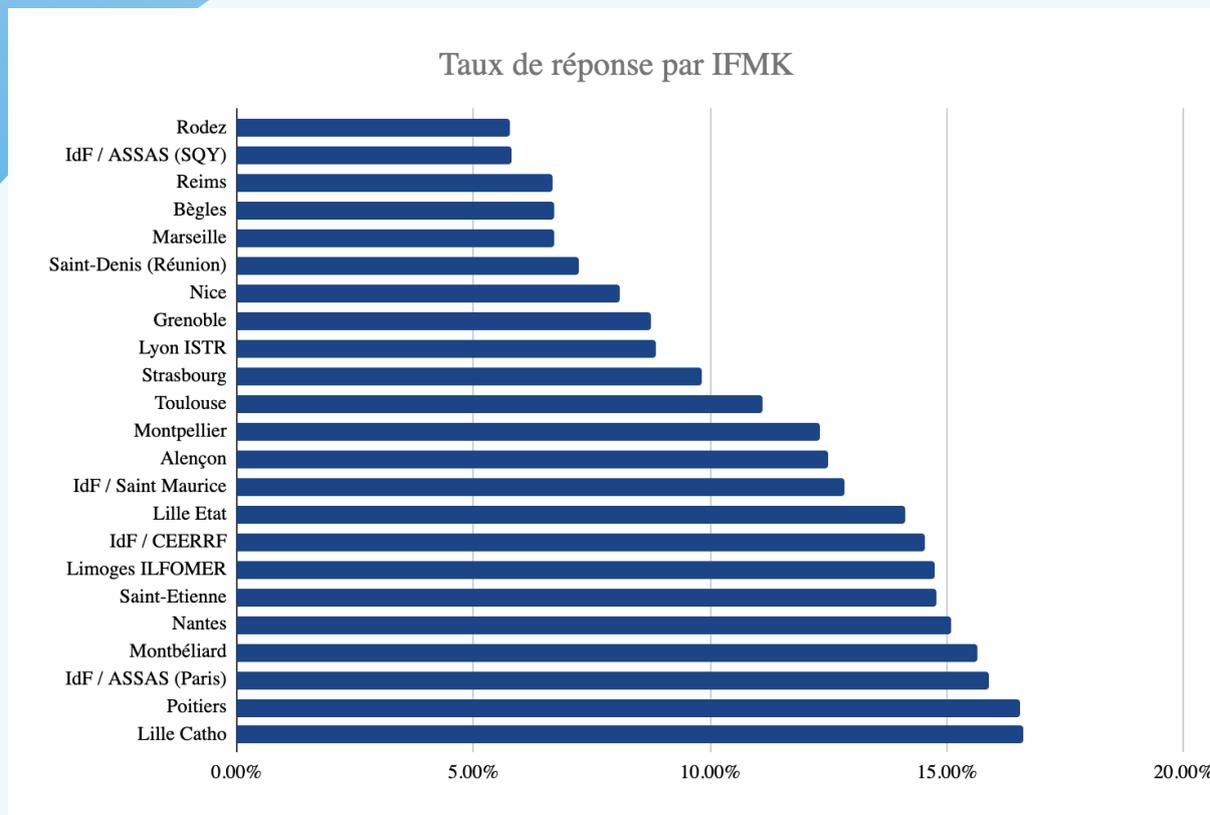
Le Questionnaire de Condition de Vie et d'Étude, anciennement Questionnaire "Vie Étudiante", est une enquête développée au sein de la FNEK et de son réseau. Historiquement, la diffusion était réalisée en format papier puis elle a évolué en format numérique pour une diffusion plus efficiente et plus écologique. Ainsi à partir du mandat 2016-2017, la diffusion se fait sous format numérique. Pour l'édition 2020, la diffusion sur les réseaux sociaux s'est faite du 27/02/2020 au 21/04/2020.

Plusieurs champs, déjà présents dans les précédentes éditions du questionnaire, étaient traités : le mode d'entrée en l'IFMK, les aides financières disponibles, manquantes et nécessaires, le travail étudiant et ses motivations et le logement étudiant, ainsi que les transports, la santé, la restauration et les loisirs, intimement liés à l'université et aux services du CROUS. Au total, cette enquête comptait plus de 110 questions permettant de recueillir des informations sur tous les aspects structurels de la vie étudiante en masso-kinésithérapie.

Le but de cette enquête est de réaliser un recueil de données, en vue de les analyser et d'aboutir à une synthèse objective et représentative de la condition de vie et d'étude des étudiants en masso-kinésithérapie en France (métropolitaine et Outre-mer). In fine, cette base de données va permettre aux futurs membres du bureau national de mieux représenter les étudiants et d'améliorer leurs conditions de vie en s'appuyant sur les données de ce questionnaire pour faire remonter les diverses problématiques.

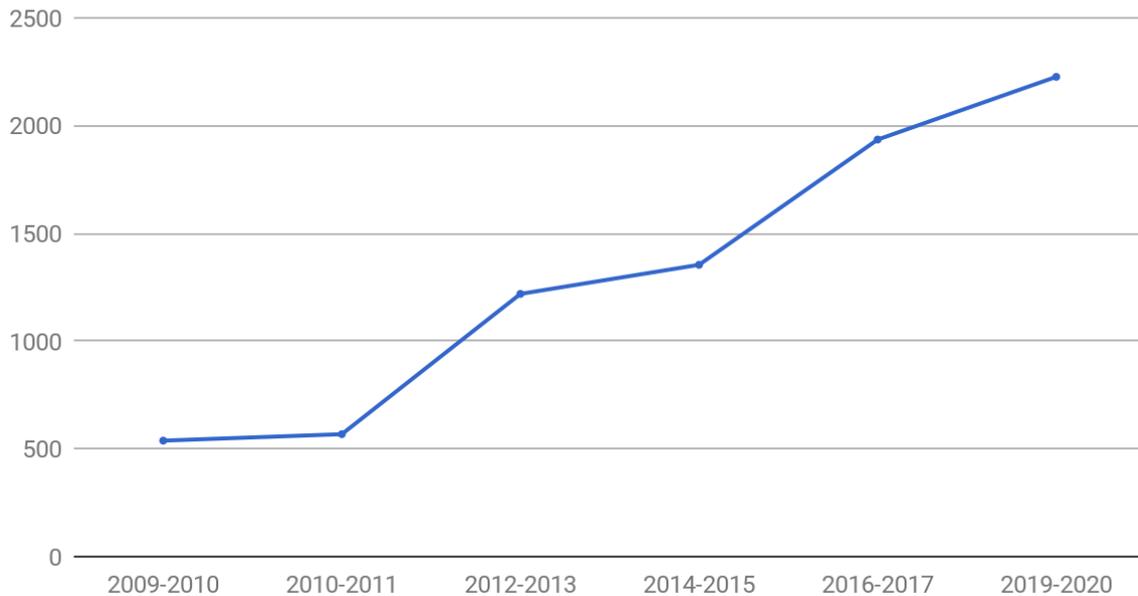
2.2. Champ de l'enquête

Parmi les 47 IFMK français, 47 ont participé à cette étude avec un taux de réponse allant de 5,77% à 39%. D'un point de vue national, nous avons obtenu 2226 réponses ce qui correspond à une participation de 18,71% sur la totalité des étudiants en masso-kinésithérapie de cette année là.



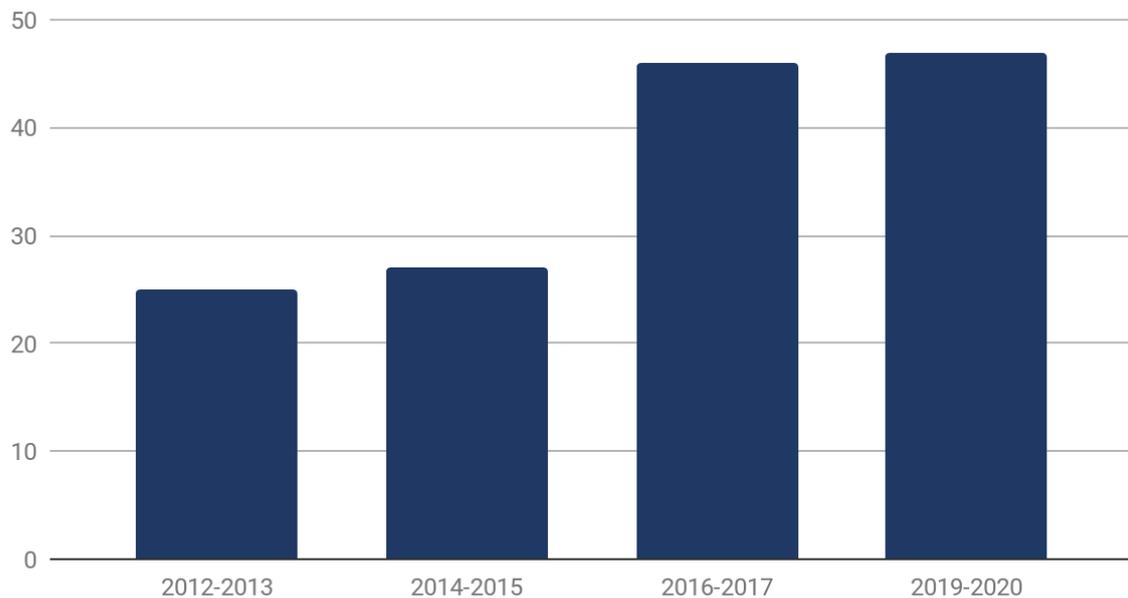
Depuis la première diffusion du Questionnaire sur les Conditions de Vie des Étudiants, le taux de réponse a été multiplié par plus de 4 fois, passant de 538 en 2009-2010 à 2226 en 2019-2020.

Évolution du nombre de réponse de l'enquête "QCVE"



Grâce à la diffusion numérique de ce questionnaire, le nombre d'IFMK participant à l'enquête est passé de 25 à 47.

Évolution du nombre d'IFMK ayant répondu à l'enquête "QCVE"



Cette diffusion à l'ensemble du territoire est notamment permise grâce à l'aide des administrateurs FNEK qui l'ont relayé à leurs instituts respectifs, à la motivation du réseau étudiant kiné ainsi qu'aux réseaux sociaux.

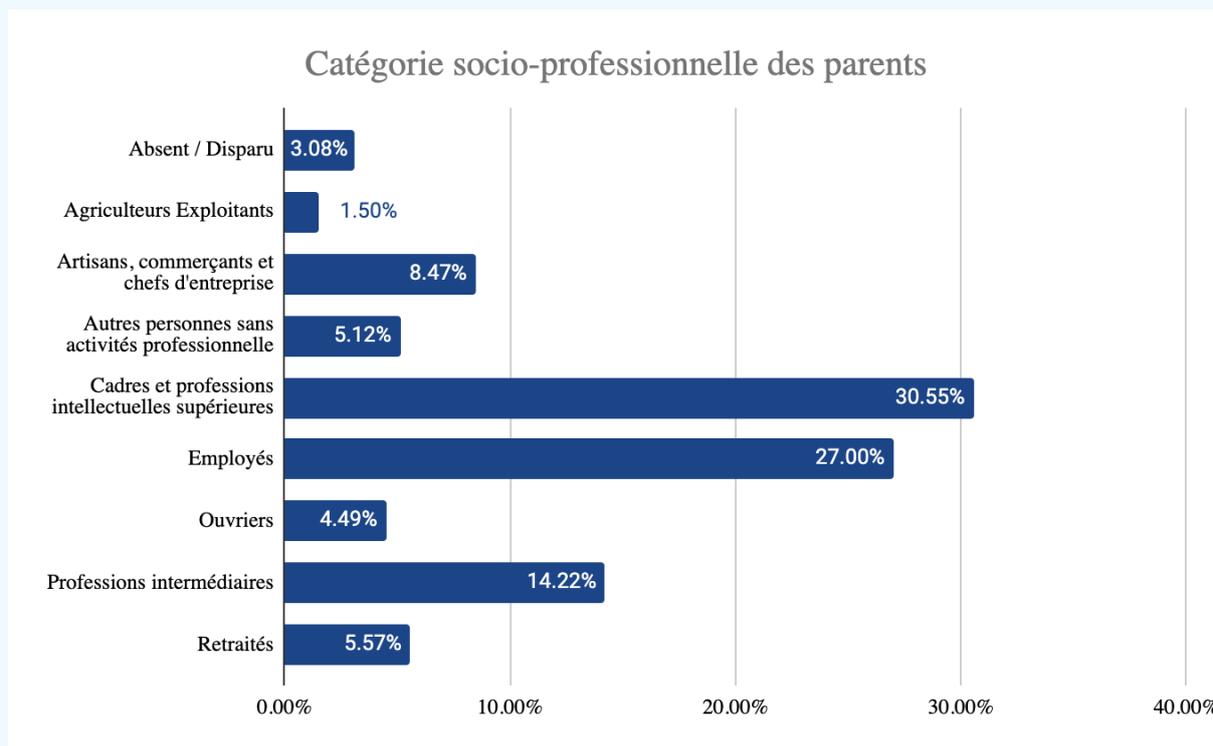
Ce questionnaire était composé de près de 110 questions portant sur diverses thématiques telles que le mode d'entrée en formation, les dépenses en matériel scolaire (tenue de TP, matériel informatiques, etc..), les aides financières perçues par les étudiants, les logements, les emplois étudiants, la mobilité et les transports, le mode de restauration, la santé et les loisirs.

L'analyse de ces différentes données a permis de comparer les conditions de vie des étudiants en masso-kinésithérapie sur tout le territoire et de cerner différentes problématiques.

Partie 3. Résultats

Sous-partie 1. Origines sociales des étudiants

L'enseignement supérieur français demeure largement réservé aux étudiants dont les parents appartiennent aux classes sociales supérieures. Malgré une volonté de démocratisation de la part du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : l'Observatoire de la Vie étudiante met en évidence, en 2016, que plus de 30% des étudiants de l'enseignement supérieur déclarent avoir des parents cadres ou de professions intellectuelles supérieures. Il semblerait que la formation en masso-kinésithérapie n'échappe pas à ce constat.



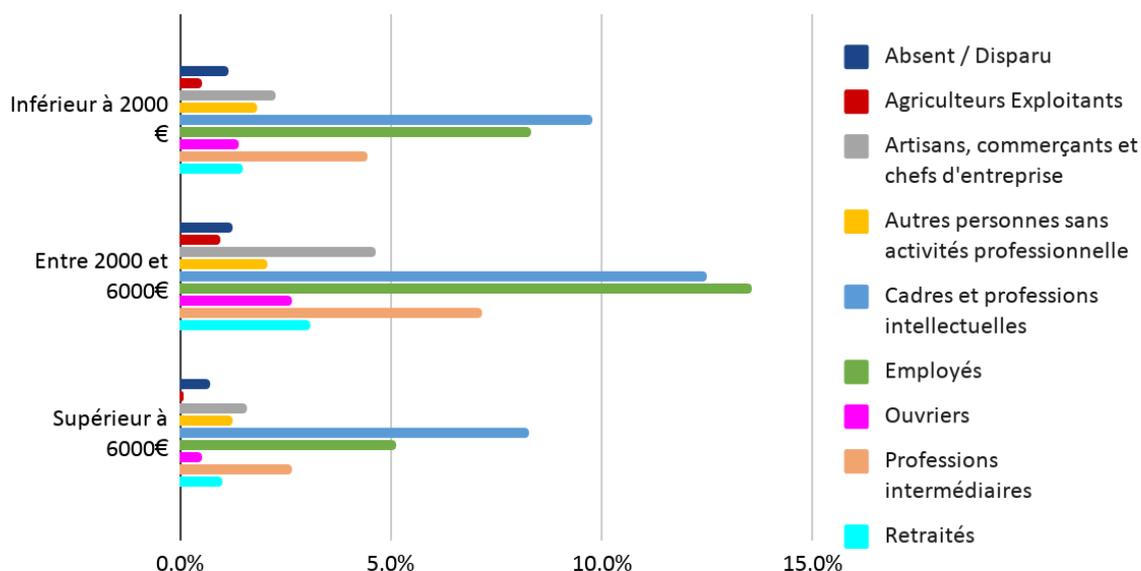
En effet, nous observons chez les étudiants en masso-kinésithérapie une prédominance de parents appartenant aux classes les plus aisées avec près d'un tiers d'entre eux étant cadres ou issus de professions intellectuelles supérieures. En 2016-2017, ces chiffres étaient de 37% : cette différence pourrait s'expliquer par la disparition de la voie d'entrée par PCB qui était particulièrement onéreuse.

Ces chiffres restent toutefois très élevés et pourraient traduire la sélection sociale induite par le coût de la scolarité en masso-kinésithérapie pouvant monter jusqu'à 9300€ l'année.

Par ailleurs, dans l'imaginaire collectif, la profession de masseur-kinésithérapeute rapporte beaucoup d'argent. Alors, le principe d'homologie structurale de Bourdieu pourrait également expliquer cette prédominance : l'orientation vers la kinésithérapie pourrait être une recherche consciente ou inconsciente d'un maintien d'un certain statut social par les étudiants.

De plus, les travaux de Bourdieu démontrent que les étudiants issus de classes sociales favorisées connaissent davantage de réussite scolaire. Dès lors, les étudiants issus de ces classes sociales ont plus de chances de réussir les divers concours de sélection. Nous pourrions donc y voir la traduction des appartenances sociales des étudiants.

Catégories socio-professionnelles des parents en fonction des frais de scolarités



On constate également une différence en fonction des frais de scolarité des instituts.

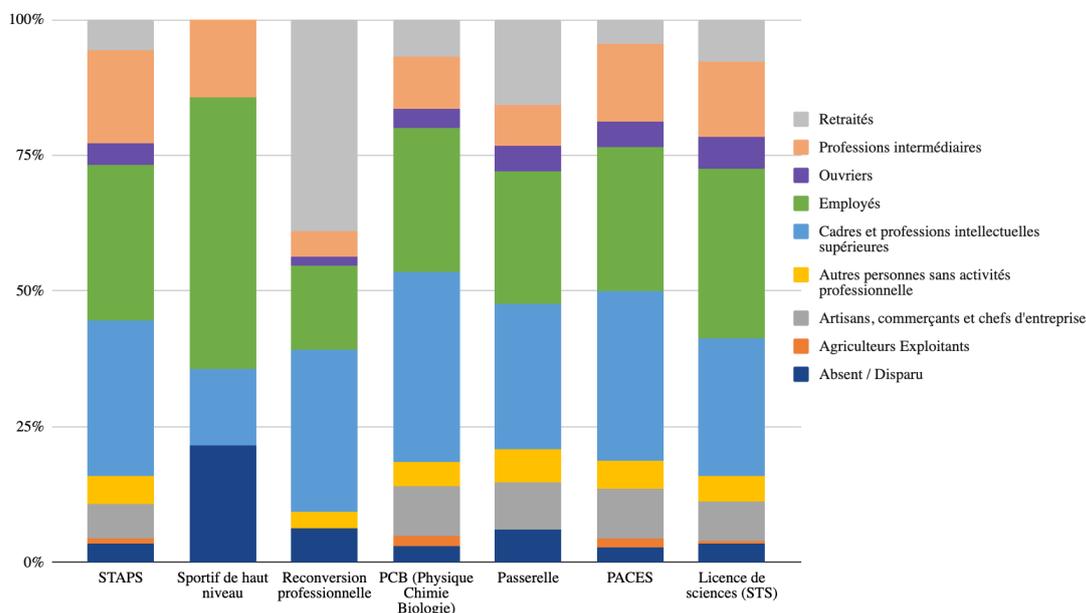
On observe en effet via le graphique ci-dessus que:

les enfants des cadres et professions supérieures ainsi que les enfants des employés prédominent quelque soit le montant des frais de scolarité. Ceci confirme ce qui a été vu précédemment; les catégories socio-professionnelles des parents des étudiants en masso-kinésithérapie prédominantes sont les cadres et professions intellectuelles supérieures (30,55%) ainsi que les employés (27%).

quelque soit la catégorie socio-professionnelle des parents, la catégorie frais de scolarité comprise entre 2000 et 6000€ regroupe le plus d'étudiants en masso-kinésithérapie. Ceci peut s'expliquer par le fait que les institut dont les frais de scolarité avoisine les 2000 et 6000€ sont les plus nombreux.

Nous observons également des différences dans les catégories socio-professionnelles des parents en fonction de la voie d'entrée en études de masso-kinésithérapie.

Voie d'entrée en études de masso-kinésithérapie en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents



Les chiffres diffèrent d'une voie d'entrée à l'autre, mais la répartition semble globalement similaire pour toutes les voies d'accès, hormis :

pour les sportifs de haut niveau où le taux de parents employés ou absent/disparus sont largement supérieurs à ceux des autres voies d'accès

pour les étudiants en reconversion professionnelle où le taux de parents retraités explose : ces chiffres ne sont pas surprenants car ces étudiants sont généralement plus âgés que les étudiants issus d'autres voies d'accès.

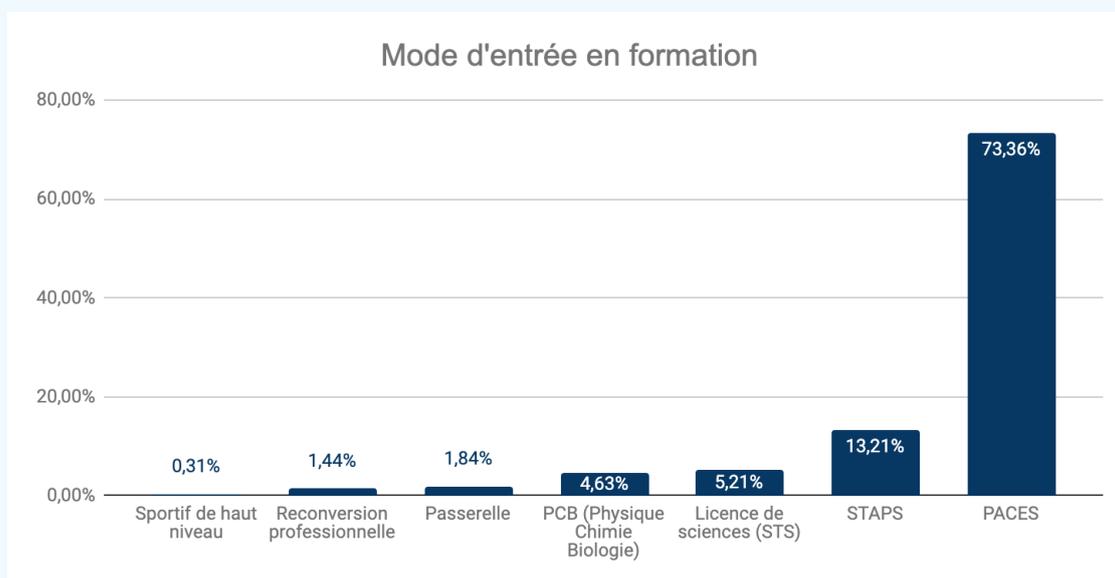
Agir sur le contexte familial est compliqué, mais il est possible de proposer des actions concrètes pour rétablir la justice sociale et l'équité entre les étudiants concernant l'accès aux études. Les politiques de démocratisation de l'enseignement supérieur doivent être poursuivies, et accrues.

Sous-partie 2 : L'entrée en formation

3.2.1 Les voies d'entrée en formation

Il existe différentes voies d'accès aux études de masso-kinésithérapie. Les voies universitaires PACES, STAPS, et STS sont les principales, avec une très nette majorité des effectifs provenant de PACES.

Le taux d'étudiants provenant de PCB est passé de 29% en 2016-2017 à 4,63% aujourd'hui. Cette diminution est due à la fermeture de cette voie d'accès suite à la réforme des études de masso-kinésithérapie de 2015. Les étudiants provenant de PCB actuellement en formation de kinésithérapie ont donc passé le concours avant 2015.

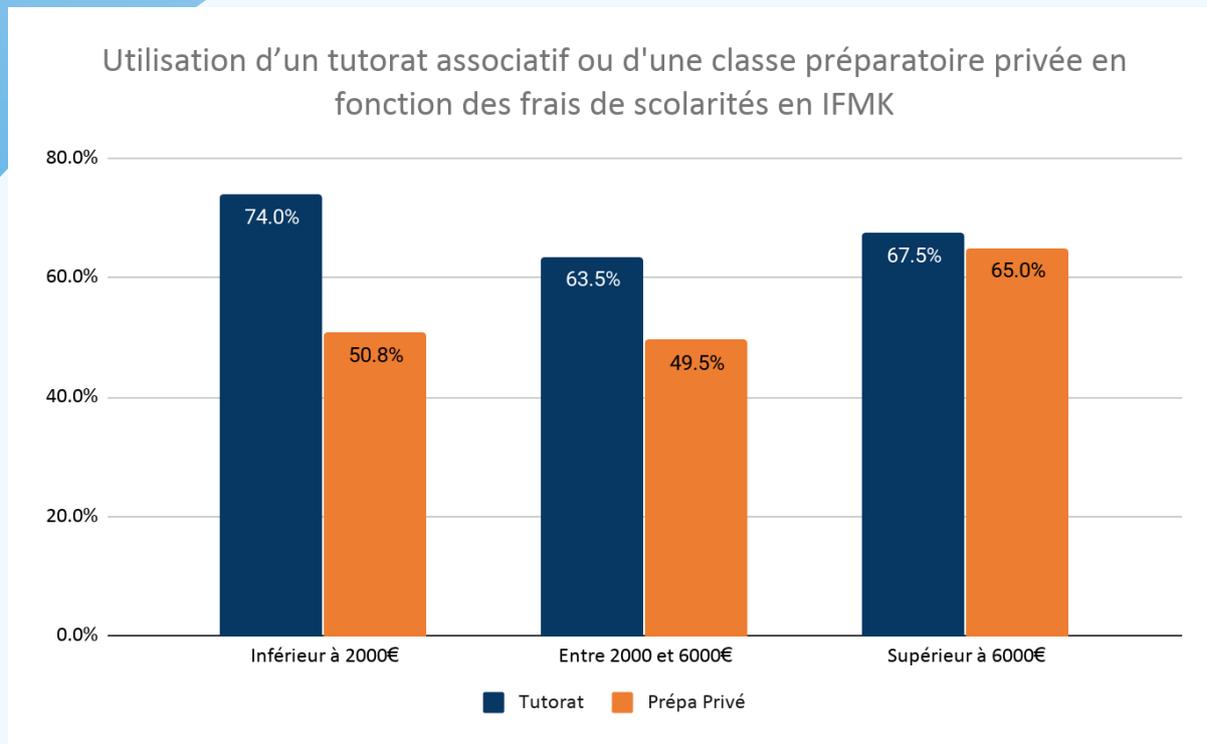


Il est à noter qu'une modification de ces chiffres est à prévoir dans la prochaine édition du QCVE avec la réforme d'accès aux études de santé effective dès la rentrée 2020.

IFMK	Admission par voie universitaire					Mode d'admission					Total PCB	
	K0	K2	K3	K4	K5	Total Universitaire	Admission par concours PCB					
							K0	K2	K3	K4		K5
Alençon		9	25	3	3	40			1	1		2
Amiens		6	14	16	14	50						
Bègles		3	5	2		10						
Berck sur Mer		39	32	18		89				5	19	24
Besançon		10	12	9	9	40						
Bordeaux		17	9	5	3	34						
Brest		10	5	5	10	30						
Dax		7	11	8	2	28						
Dijon		31	39	33	20	123						
Fort de France (Martinique)		5	9	5	4	23						
Grenoble		7	6	5	3	21		1				1
IdF / ADERF		31	31	12	13	88				1	1	2
IdF / APHP		14	10	9	4	37						
IdF / ASSAS (Paris)		29	26	13	1	69		1		2	12	15
IdF / ASSAS (SQY)		12	10	4	4	30			1			1
IdF / CEERRF		13	16	7	2	38		1	2	3	3	9
IdF / EFOM		28	30	12	3	73			2	2	7	11
IdF / Guinot		1				1						
IdF / Liège		24	25	15	1	65				4	7	11
IdF / Meulan les Mureaux		18	2	1		22						
IdF / Saint Maurice		17	18	12	7	54						
IdF / Saint-Michel		12	11	5		28		1	1		3	5
La Musse		15	15	10		40			1		2	3
Laval		8	9	11	6	34					1	1
Lille Catho		20	12	9	10	51						
Lille Etat		32	13	4		49						
Limoges Croix Rouge		20	33	17	3	73		1				1
Limoges ILFOMER		3	6	4		13						
Lyon ISTR		6	14	4	5	29						
Marseille		7	18	11	5	41						
Montbéliard		8	4	3	4	19						
Montpellier		14	16	10	3	43					6	6
Mulhouse		8	3	3	4	18						
Nancy		28	28	19	7	82						
Nantes		16	21	14	9	60						
Nice		6	1	6	4	17						
Orléans		24	11	9	24	68		1			1	2
Poitiers		20	10	6	5	41						
Reims		4	2	1	4	11						
Rennes		35	22	35		92		2	2	2	1	7
Rodez		1	1	1		3						
Rouen		22	20	9	6	57		1				1
Saint-Denis (La Réunion)		2		1	2	5						
Saint-Etienne		12	13	11	5	41						
Strasbourg		3	11	6	2	22						
Toulouse		10	8	3	7	28					1	1
Vichy		31	40	29	13	113						

3.2.2 Le recours au tutorat associatif et aux classes préparatoires privées

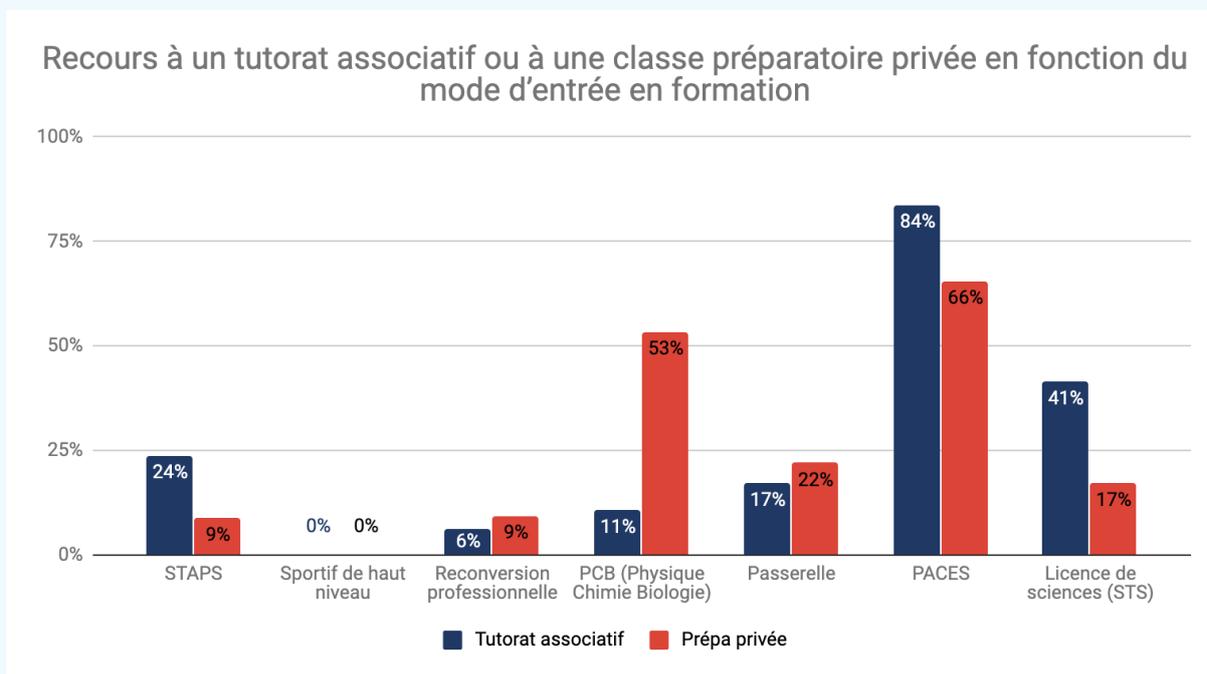
L'entrée en formation de masso-kinésithérapie est sélective. Deux modes d'accompagnement des étudiants à la préparation des concours existent : les tutorats, et les classes préparatoires privées. Les tutorats sont le plus souvent gratuits, ou à très faible coût, à l'inverse des classes préparatoires.



En général quelque soit le montant des frais de scolarité les étudiants en masso-kinésithérapie ont plus eu recours au tutorat qu'aux prépas privées. Néanmoins ce chiffre est plus important lorsque les étudiants ont des frais de scolarité inférieurs à 2000€.

Par ailleurs, les étudiants ayant le plus eu recours aux classes préparatoires privées sont ceux ayant des frais de scolarité supérieurs à 6000€.

Il est enfin à noter que les étudiants ont eu recours aux deux, quelque soit le montant de leurs frais de scolarité.

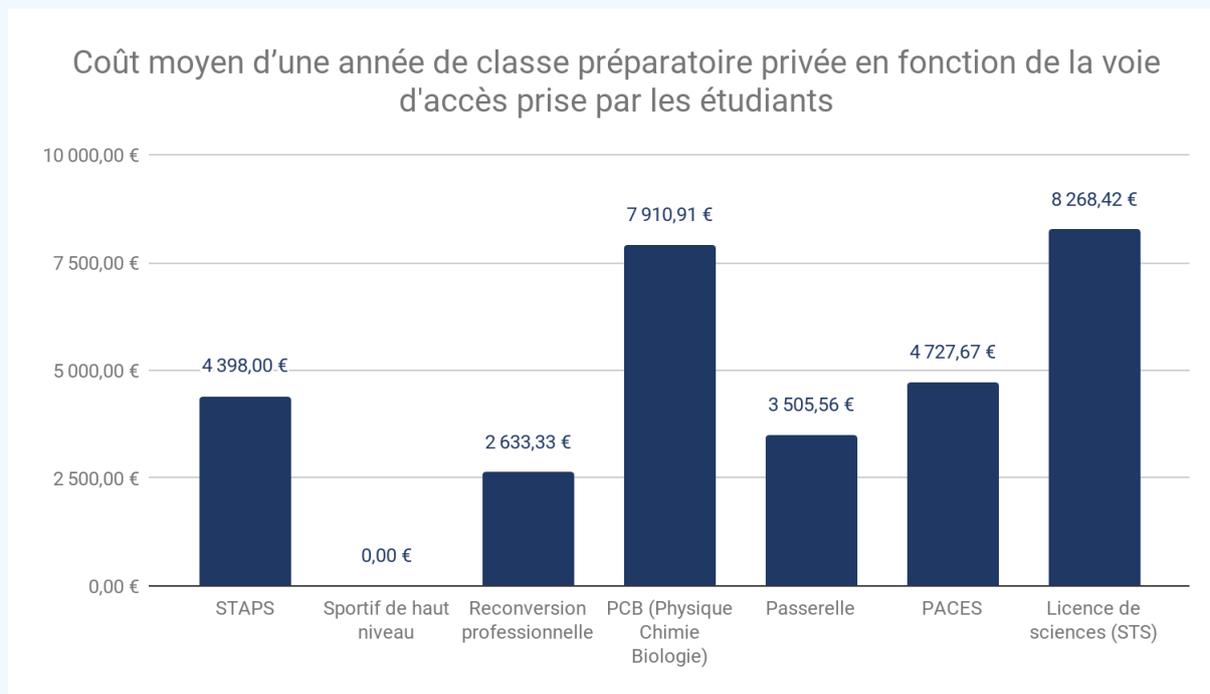


Concernant le recours au tutorat/ classes préparatoires privées en fonction du mode d'entrée en formation, les étudiants passés par les voies d'accès universitaires ont davantage eu recours au tutorat.

Pour les étudiants passerelles et PCB, les classes préparatoires privées prédominent :

- de seulement 3% pour les étudiants passerelles
- de 42% en PCB

L'accès aux classes préparatoires privées peut être à l'origine de sélection sociale, principalement chez les étudiants passerelles, en fonction du coût de celles-ci.



Le coût des classes préparatoires privées s'échelonne de 2633,33€ en moyenne pour les reconversions professionnelles, à 8268,42€ pour les étudiants des licences de sciences. Ces coûts sont très conséquents et contribuent à la sélection sociale : les étudiants n'ayant pas les moyens financiers n'ont pas les mêmes chances d'accompagnement à la préparation d'entrée en études de masso-kinésithérapie. Il est donc primordial de développer les tutorats en vertu des principes d'égalité des chances et de démocratisation de l'enseignement supérieur.

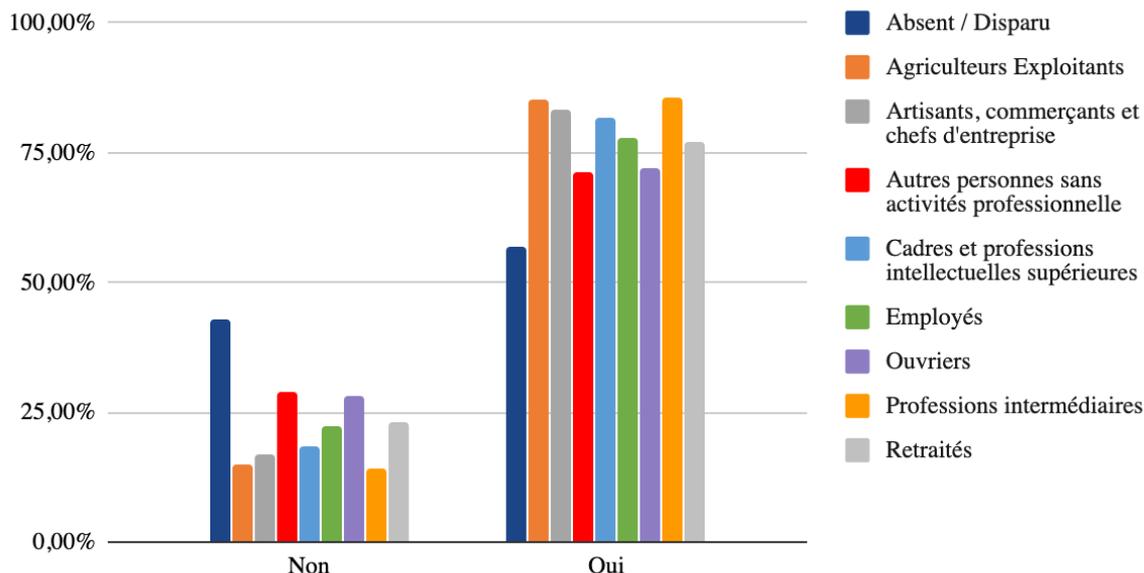
Sous partie 3. Les aides financières

3.3.1 Les aides familiales

79,3% des étudiants en masso-kinésithérapie perçoivent une aide financière familiale d'un montant annuel moyen de 5136€. Cette aide est souvent cruciale afin de financer les frais de la vie quotidienne ainsi que les frais de scolarité.

Il existe néanmoins une hétérogénéité en fonction des catégories socio-professionnelles des parents ainsi que du territoire d'étude. Ceci a pour effet d'augmenter l'inégalité d'accès aux études de masso-kinésithérapie, sachant que ces aides peuvent être parfois le seul recours des étudiants.

Part d'étudiants à percevoir une aide familiale annuelle en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents

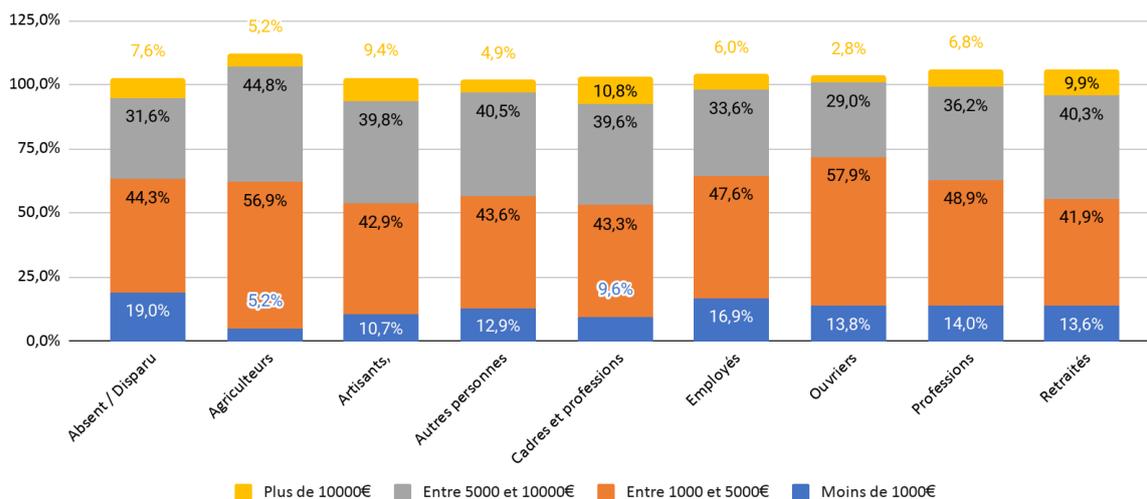


On constate que, toutes classes confondues, une grosse majorité des parents aident financièrement leurs enfants. En dehors des parents disparus, les classes aidant le moins leurs enfants sont:

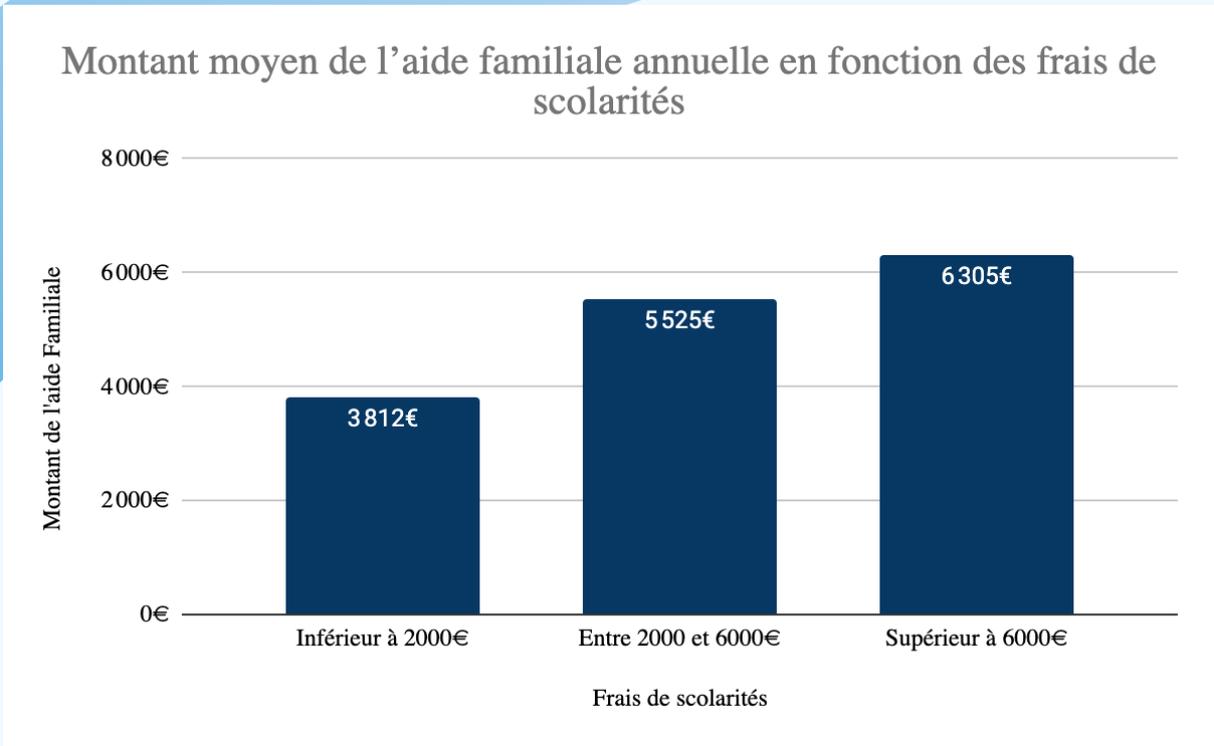
- Les personnes sans activité professionnelle
- Les ouvriers

Ayant des revenus faibles, ce problème d'aide est dû à une faute de moyens.

Montant de l'aide familiale annuelle perçue par l'étudiant en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents



Les catégories socio-professionnelles de parents aidant le plus leurs enfants, en terme de montant financier, sont celles des cadres et des professions intellectuelles supérieures ainsi que les employés. Ceci a pour effet notamment une sélection sociale des étudiants pouvant entrer en formation de masso-kinésithérapie.



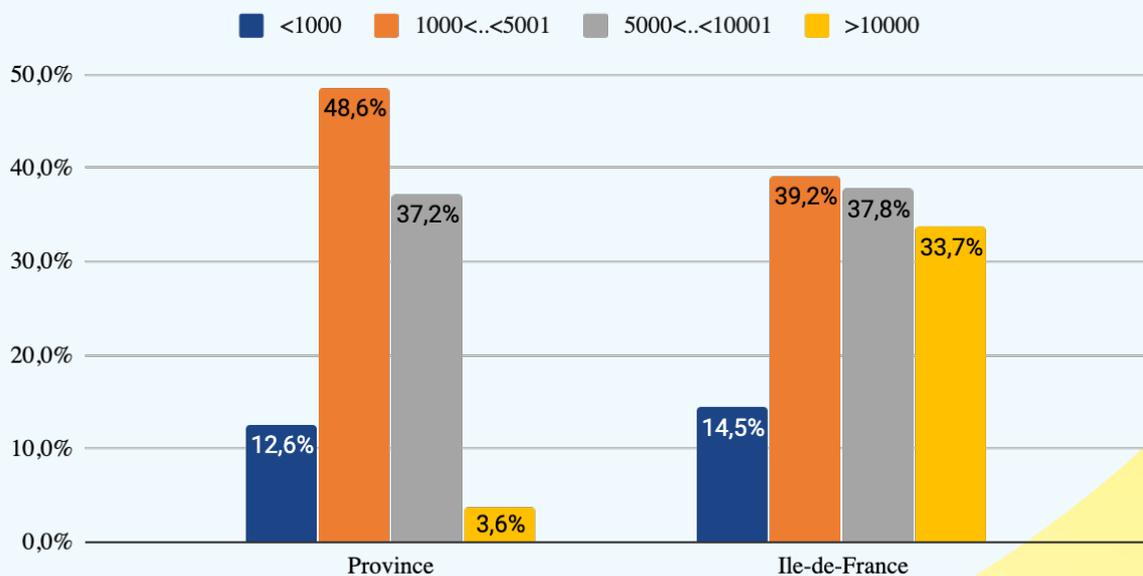
On constate que le montant donné par les parents est directement corrélé au coût de la scolarité : plus les frais de scolarité sont importants, plus le montant moyen de l'aide familiale est élevé. On a donc une limitation de l'accès à la formation aux étudiants les moins aisés, ce qui n'est pas en cohérence avec les principes d'accès à une formation dans l'enseignement supérieur.

Il est intéressant de relever que, pour les instituts les moins chers, le montant moyen de l'aide familiale est supérieur au coût de l'inscription.

A l'inverse, pour les instituts les plus onéreux, le montant moyen de l'aide familiale est inférieur aux frais de scolarité.

Nous déduisons donc que les étudiants des instituts les plus chers auront besoin de davantage de ressources financières autres pour financer le reste à charge des frais de scolarité, ou leur vie quotidienne.

Comparatif Province / Ile-de-France : Montant de l'aide familiale annuelle

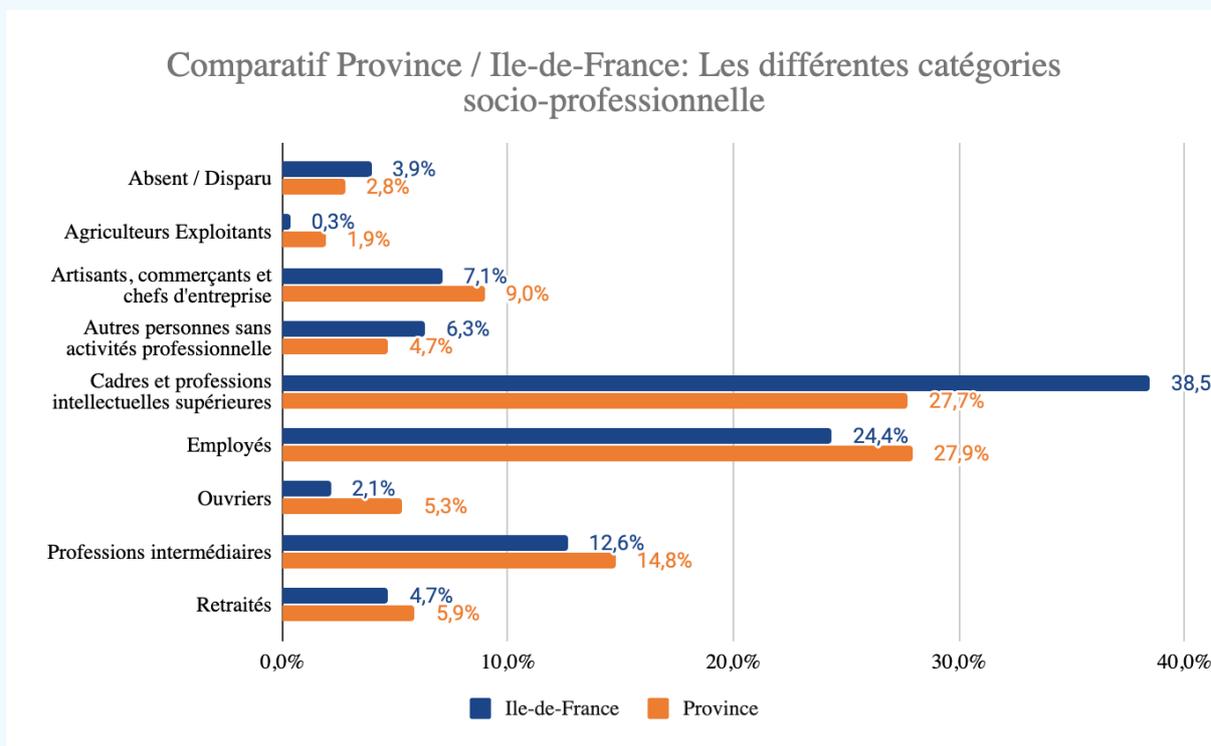


82% des étudiants de province perçoivent une aide familiale tandis qu'ils sont 72% en Ile-de-France.

Cependant lorsque l'on compare le montant des aides familiales perçues par les étudiants en province ou en Ile-de-France, nous constatons que :

- les étudiants provinciaux reçoivent davantage d'aides comprises entre 1000 et 5000€ que les étudiants franciliens
- les étudiants franciliens reçoivent 9,4 fois plus d'aides supérieures à 10000€ que les étudiants provinciaux

Ces chiffres semblent logiques puisque la région Ile-De-France abrite tous les IFMK privés à but lucratif de France, ainsi que deux IFMK privés à but non lucratif à plus de 8500€ l'année chacun. De plus, les frais de la vie quotidienne sont plus importants en Ile-de-France qu'en province. En effet à la rentrée 2019 les frais de la vie courante d'un étudiant en Ile-de-France s'élevaient à 1286,55€ tandis que ceux d'un étudiant de province à 1082,12€ (Indicateur du coût de la rentrée 2019, FAGE).



On constate d'ailleurs que les parents cadres et de professions intellectuelles supérieures sont bien plus nombreux dans les instituts d'Ile-de-France qu'en province. La sélection sociale est donc exacerbée dans cette région.

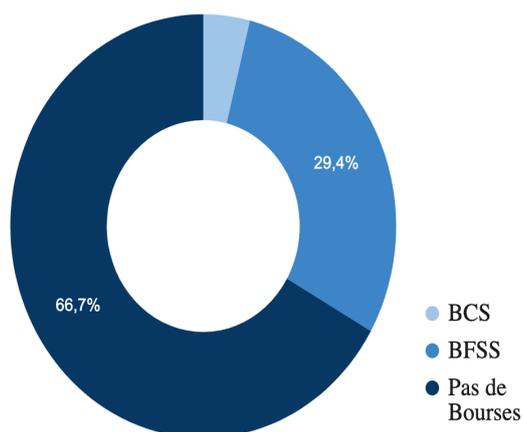
3.3.2 Les bourses

Depuis la loi de décentralisation de 2004, les bourses sont très majoritairement gérées par les régions, contrairement aux autres étudiants de l'ESR qui touchent celles du CROUS. Malgré cette différence, les bourses des formations sanitaires et sociales (BFSS) sont au même montant que les bourses sur critères sociaux (BCS) des étudiants de l'ESR et sont alignées à celles-ci depuis le décret n°2016-1901 du 28 décembre 2016.

Par ailleurs, suite à l'arrêté du 15 Juillet 2019 celles ci ont été revalorisées et par conséquent les BFSS aussi.

Année universitaire 2019-2020		
Bourses sur critères sociaux (BCS)		
Type de bourses	Taux annuel sur 10 mois (€)	Taux pour les étudiants bénéficiant du maintien de la bourse pendant les grandes vacances universitaires (€)
Echelon 0 bis	1 020 €	1 224 €
Echelon 1	1 687 €	2 024 €
Echelon 2	2 541 €	3 049 €
Echelon 3	3 253 €	3 904 €
Echelon 4	3 967 €	4 760 €
Echelon 5	4 555 €	5 466 €
Echelon 6	4 831 €	5 797 €
Echelon 7	5 612 €	6 734 €

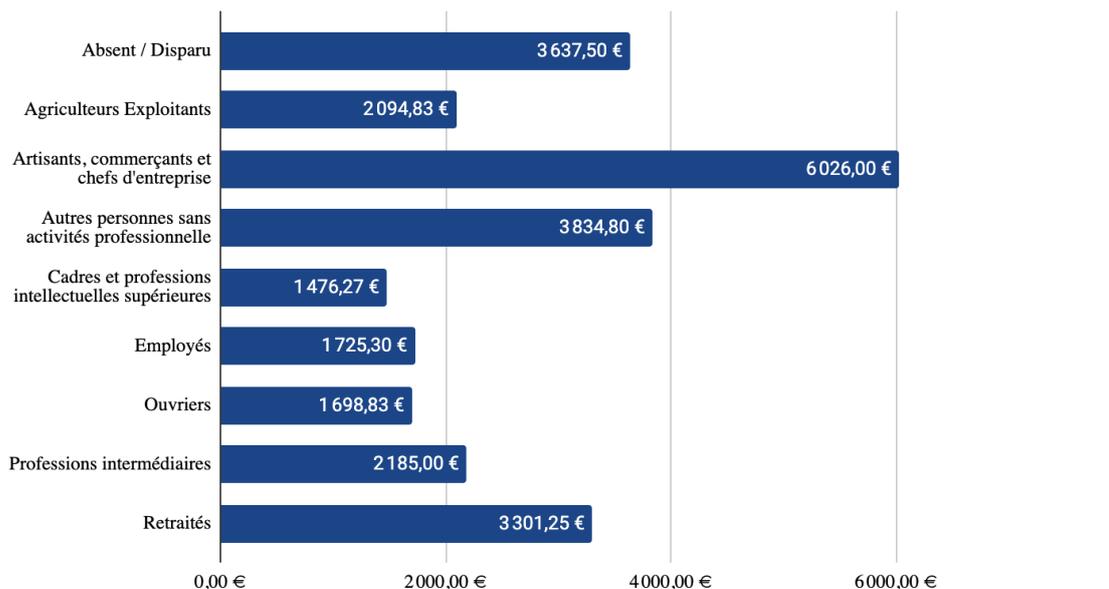
Type de bourse perçu



33,7% des étudiants en kinésithérapie sont boursiers avec un montant moyen annuel est de 2039€. Parmi ces étudiants seulement 3,9% touchent des bourses du CROUS. Il est à noter que la région Normandie a fait le choix de transférer la gestion des bourses au CROUS : elle est donc, sur **ce sujet-là**, un exemple à suivre.

L'Observatoire de la Vie Étudiante mettait en évidence en 2016 que 38% des étudiants de l'ESR sont boursiers : les chiffres sont donc relativement similaires.

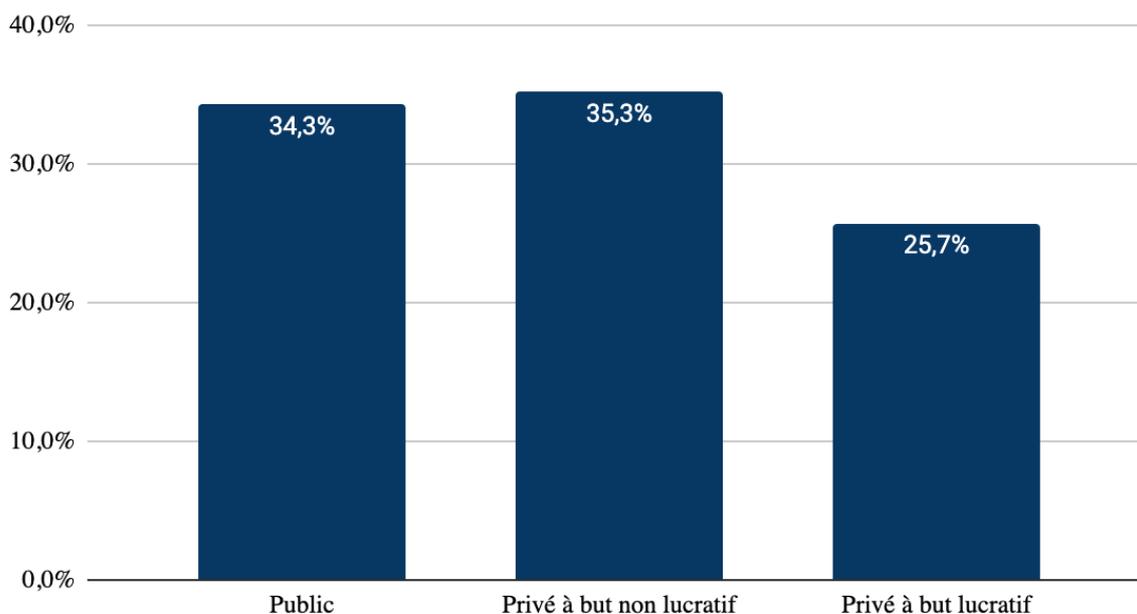
Montant moyen de la bourse perçue en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents



Si l'on s'intéresse au montant moyen des bourses en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents, nous constatons que les montants les plus faibles concernent les étudiants fils d'ouvriers, d'employés, et de cadres et de professions intellectuelles supérieures : ces deux dernières correspondent aux catégories socio-professionnelles dominantes en terme d'effectif dans les étudiants en kinésithérapie.

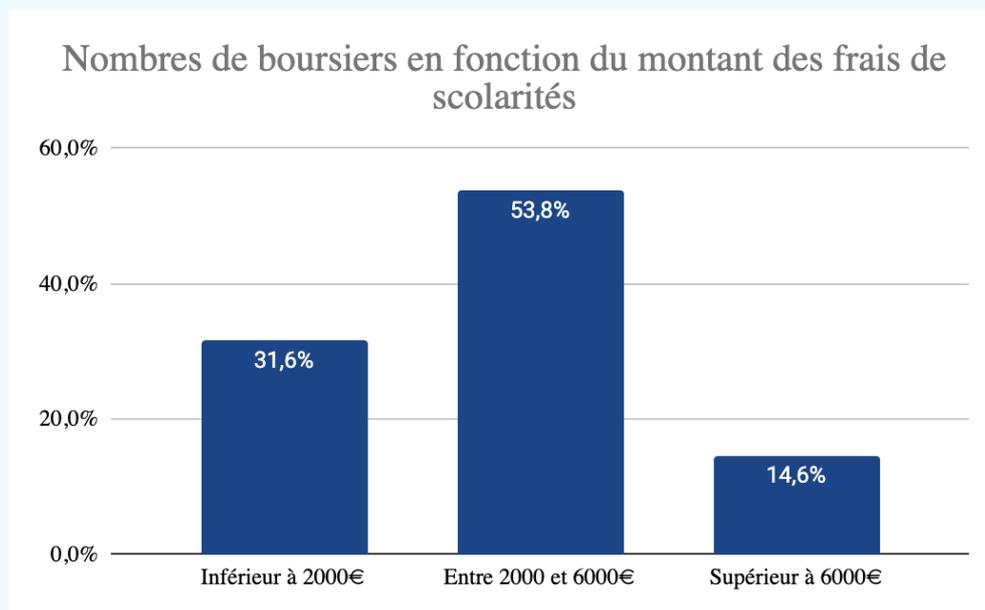
A l'inverse, les montants les plus élevés concernent les étudiants ayant perdu l'un de leurs parents, ainsi que les enfants de retraités, de personnes sans activité professionnelle, d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprises. C'est dans cette dernière catégorie socio-professionnelle: artisans, commerçants et chefs d'entreprises que les étudiants touchent, avec une différence importante, le montant moyen de bourse le plus élevé : 6026€.

Part d'étudiant boursier en fonction du statut de l'IFMK

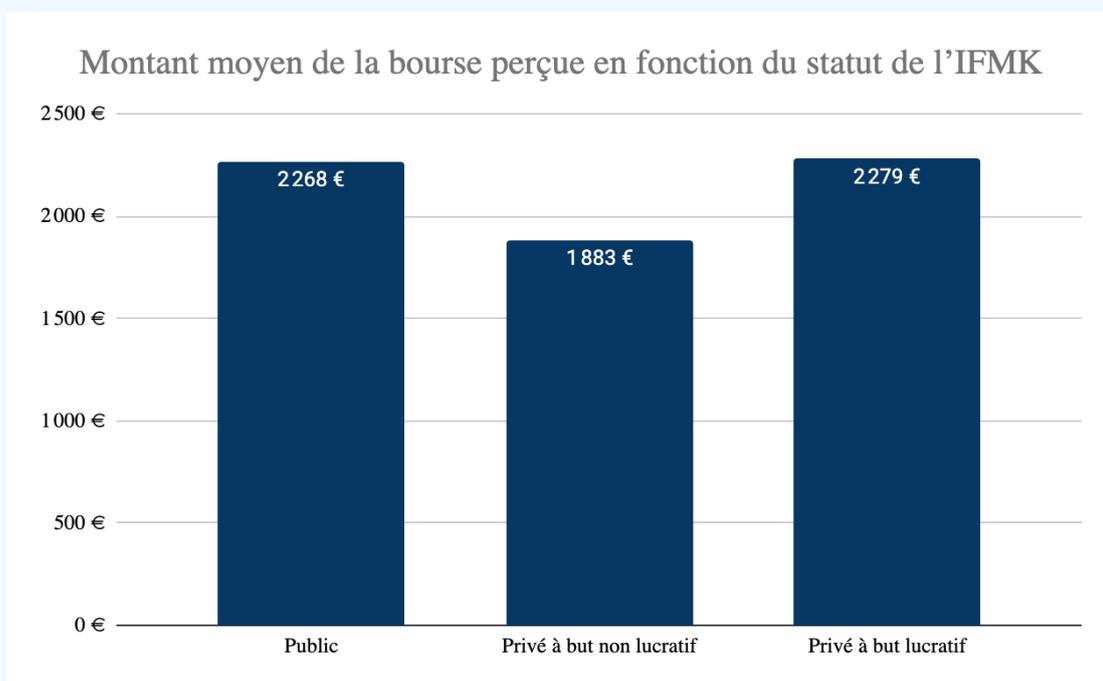


Si nous regardons la répartition des étudiants boursiers en fonction du statut de l'IFMK, nous constatons qu'ils sont moins nombreux dans les IFMK privés à but lucratif. Les étudiants de ces instituts sont aussi ceux touchant les aides familiales les plus importantes, ces chiffres semblent donc logiques. Cela traduit encore une fois la sélection sociale qui s'opère en fonction du coût de la scolarité puisque ce dernier est plus élevé dans ces instituts.

A l'inverse, ils sont plus nombreux dans les instituts privés à but non lucratif. Nous pouvons alors nous poser la question d'un différentiel dépendant des frais de scolarité.



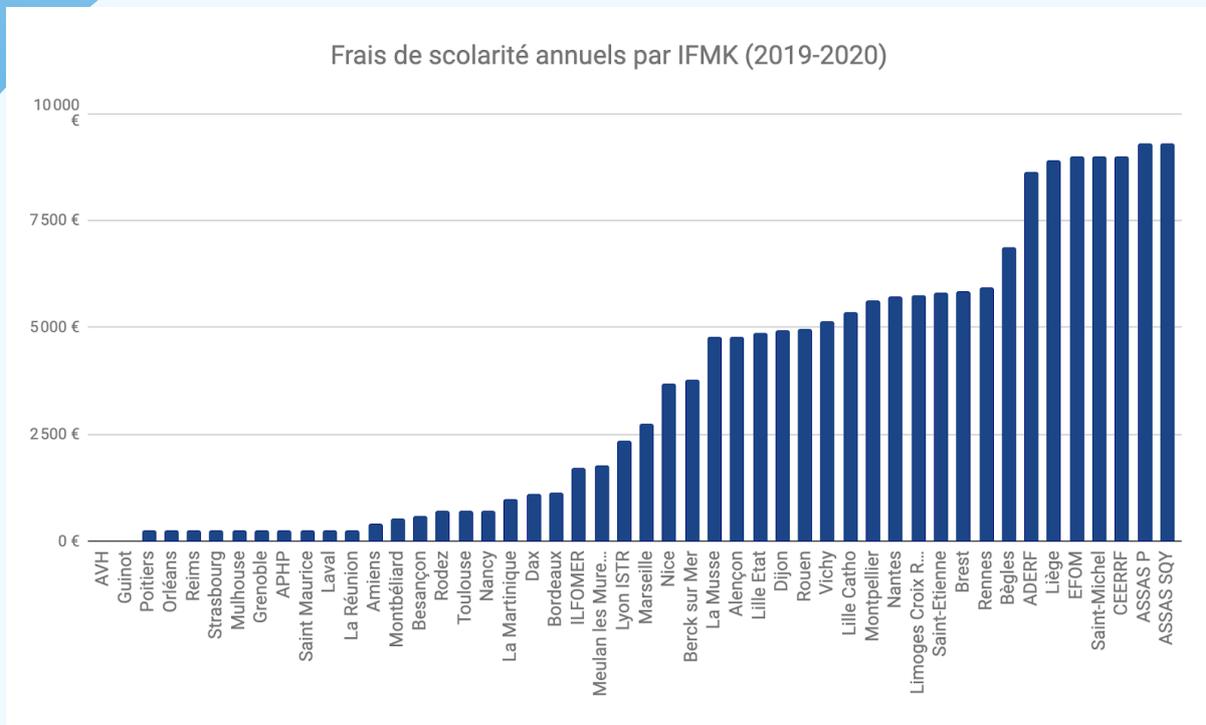
Nous pouvons observer que le nombre de boursiers est plus important lorsque les frais de scolarité se situent entre 2000 et 6000€ ce qui correspond aux instituts privés à but non lucratif. Le nombre de boursiers le plus bas correspond aux étudiants ayant des frais de scolarité supérieurs à 6000€, ce qui est compréhensible car la plupart du temps ce sont les enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures qui, du fait du salaire de leurs parents, ne peuvent pas percevoir de bourses.



Les montants moyens des bourses perçues en fonction du statut de l'IFMK sont sensiblement les mêmes dans les instituts publics et dans les instituts privés à but lucratif. Les étudiants des instituts privés à but non lucratif, plus nombreux à toucher les bourses, perçoivent en moyenne une somme inférieure de 400€ par rapport aux autres types d'IFMK.

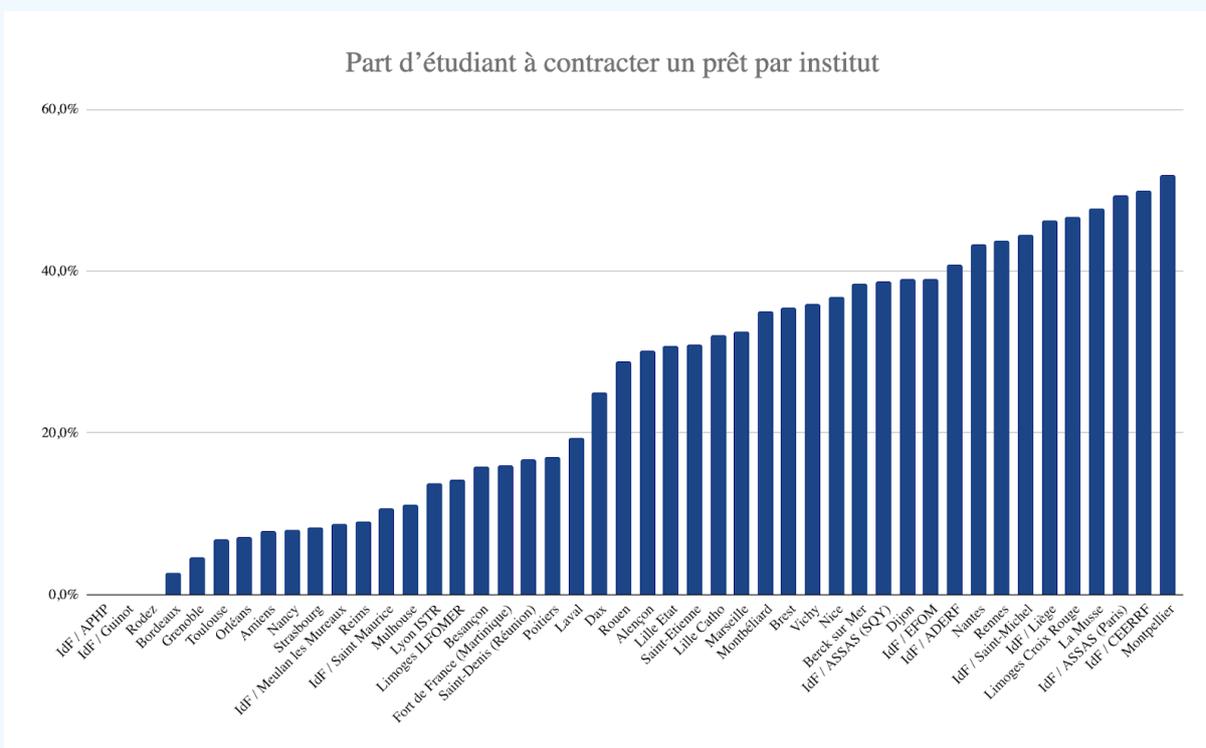
3.3.3 Le prêt bancaire

Selon l'observatoire de la vie étudiante, en 2013, 4% des étudiants français avaient souscrit à un prêt. Ils sont 30,9% en masso-kinésithérapie à avoir souscrit à un prêt étudiant. Cette différence s'explique principalement par le coût élevé des frais de scolarités dans certain institut. Par ailleurs le coût de la scolarité en masso-kinésithérapie est très hétérogène sur le territoire français. Les frais s'échelonnent ainsi de 260€ dans les instituts financés par les régions, à 9300€ à l'IFMK d'ASSAS.

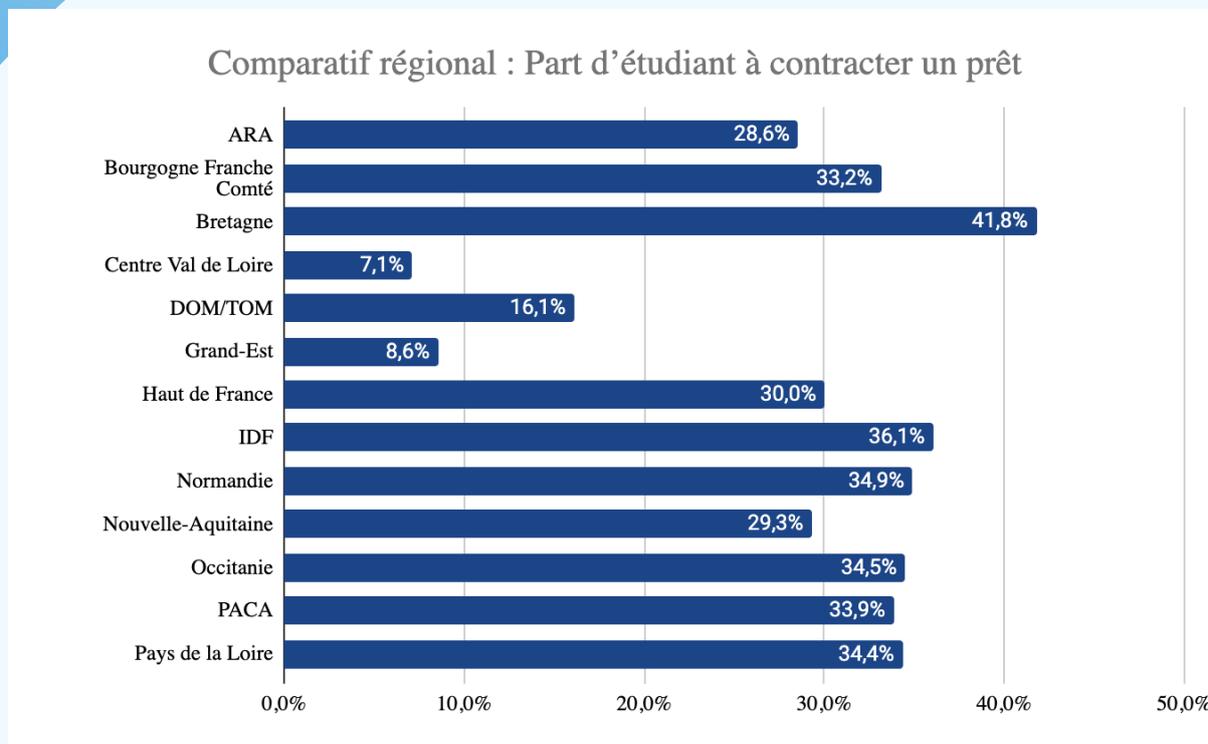


Il est important de souligner qu'à ces frais de scolarité s'ajoutent les frais de la vie courante : loyer, alimentation, santé, habillage, loisirs...

Pour faire face à de tels frais, plusieurs financements alternatifs existent : aides familiales, contrat de fidélisation, contrat d'apprentissage, emprunt étudiant... Les solutions choisies dépendent, dans le meilleur des cas du choix de l'étudiant, et varient selon le contexte familial dans lequel il évolue.



Pour faire face aux frais de scolarités ainsi qu'au frais de la vie courante certains étudiants ont recours aux prêt étudiants. Par ailleurs on constate que le taux d'étudiant ayant contracté un emprunt est très institut-dépendant : ce taux s'étend de 0% dans l'IFMK de Guinot (0€ à la charge de l'étudiant car il s'agit d'un institut pour étudiants déficients visuels) et de l'AP-HP (170€ de frais universitaires + 91€ de CVEC) à 52% dans l'IFMK de Montpellier, institut privé à but non lucratif à 5633€ l'année.



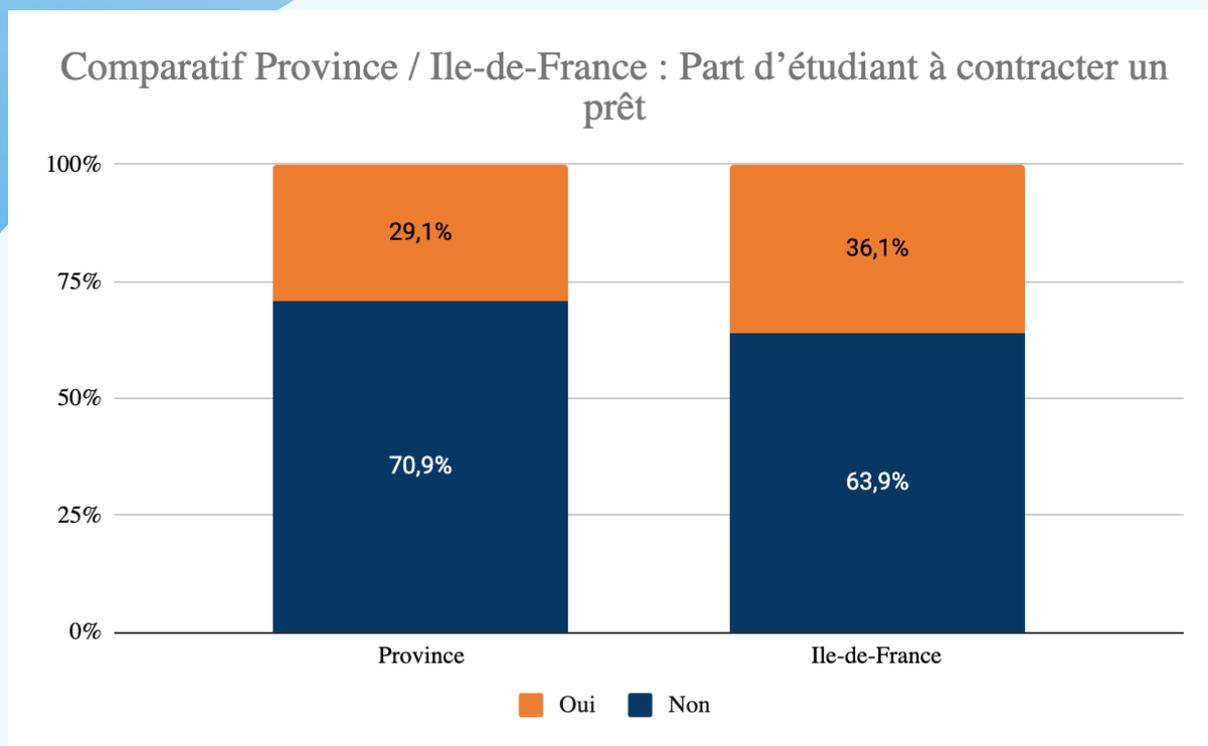
Si on analyse ces données à l'échelle régionale, et non plus institutionnelle, c'est la Région Bretagne qui vient en tête avec 41,8% des étudiants à avoir contracté un prêt étudiant. Dans cette région, il existe deux instituts : Rennes (PBNL) et Brest (public), dont les frais de scolarité sont aux alentours de 6000€ chacun.

A l'inverse, on constate que les régions avec le plus faible nombre d'étudiants ayant souscrit un prêt sont :

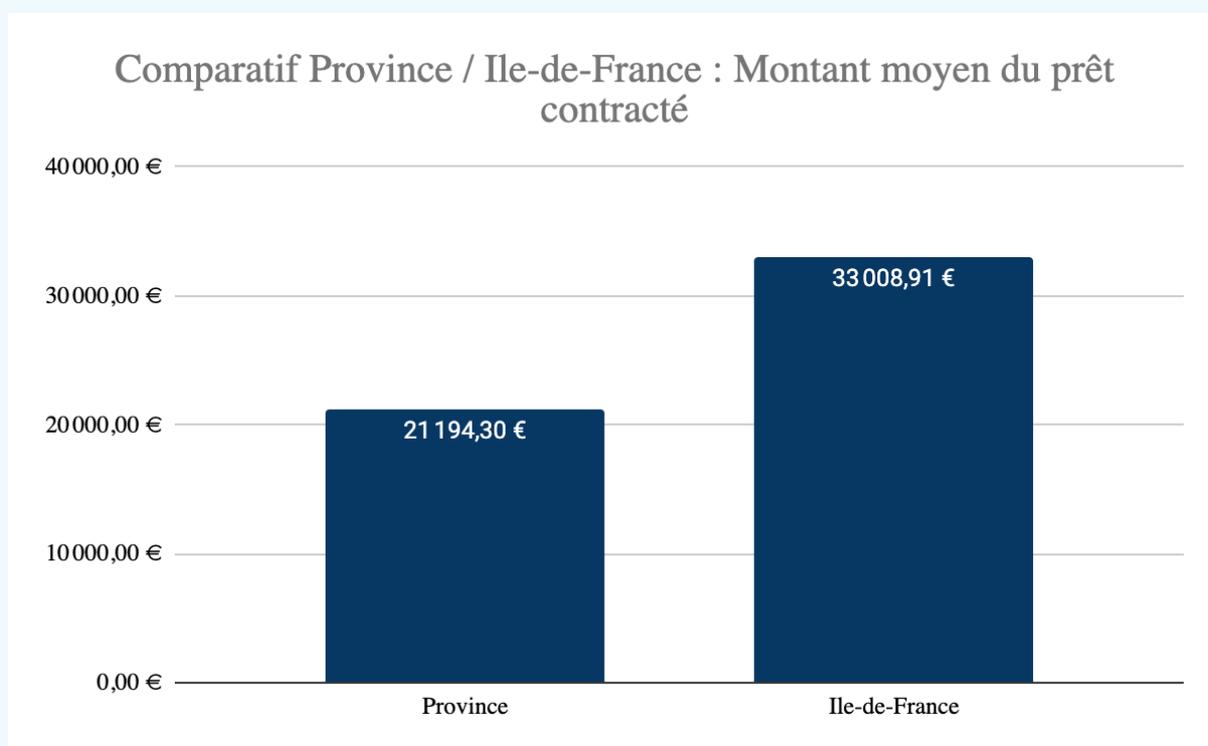
- la région Centre-Val-de-Loire : l'école universitaire d'Orléans y est complètement financée par le conseil régional
- la région Grand Est : tous les instituts publics et antennes y sont complètement financés par le conseil régional. L'IFMK privé à but non lucratif est financé à hauteur de 84% par la région, laissant "seulement" 730€ à la charge de l'étudiant.

On observe une réelle corrélation entre le non financement de la Région, et la part d'étudiants ayant contracté un emprunt.

Si on fait un comparatif régional cette fois, c'est la Région Ile-de-France qui se démarque, avec un montant moyen du prêt contracté de 33.009€, soit 9.445€ de plus que le montant moyen en Région Bretagne qui arrive pourtant en seconde position. Il semble donc exister une différence majeure entre la région francilienne et la province.



Lorsqu'on oppose province et Ile-De-France, l'IDF présente une part d'étudiants ayant contracté un prêt un peu plus importante : 36,1% contre 29,1% pour la province.



Mais lorsque l'on compare le montant des emprunts, on observe une nette différence : le montant moyen s'élève à 33.009€ en Ile-de-France, soit en moyenne 11.815€ de plus qu'en province.

Cette différence peut s'expliquer par le coût particulièrement élevé des 6 IFMK privés (2 à but non lucratif, 4 à but lucratif) de la région ainsi que par le coût de la vie.

Les emprunts sont donc monnaie courante chez les étudiants en kinésithérapie. La contraction d'un prêt bancaire influence notablement le choix du mode d'exercice du professionnel jeune diplômé. Il est difficile pour les étudiants ayant un important emprunt bancaire de se tourner vers l'exercice salarié, peu lucratif, quand sa première préoccupation, légitime, est de rembourser son emprunt étudiant. Cela ne fait qu'aggraver les difficultés d'attractivité et de fidélisation que rencontre l'exercice salarié de la kinésithérapie, actuellement profession paramédicale la plus sensible selon l'enquête de l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation.

Il convient également de préciser que tous n'ont pas accès à ces emprunts : par exemple, certains n'ont pas d'environnement familial leur permettant de trouver un garant. Si aucune autre solution n'est possible pour ces étudiants, alors ils n'ont d'autres choix que de renoncer aux études de kinésithérapie et donc à la possibilité d'exercer ce métier.

Le financement de notre formation permettrait donc de lutter à la fois contre la précarité étudiante, contre la sélection sociale, et contre le tropisme libéral.

3.3.4 Les contrats d'allocation d'études, de fidélisation et d'apprentissage

Les aides familiales et les emprunts bancaires ne sont pas les seuls financements possibles pour les étudiants en kinésithérapie. Ils peuvent également souscrire des contrats d'allocation d'études, des contrats de fidélisation, ou encore des contrats d'apprentissage.

Les contrats de fidélisation sont tripartites : ils sont signés par la région, l'établissement de santé, et l'étudiant. La région finance de une à l'intégralité des années d'études de l'étudiant contractuel. Ce dernier, une fois diplômé, s'engage à servir un nombre d'années proportionnel aux années financées dans l'établissement de santé signataire du contrat.

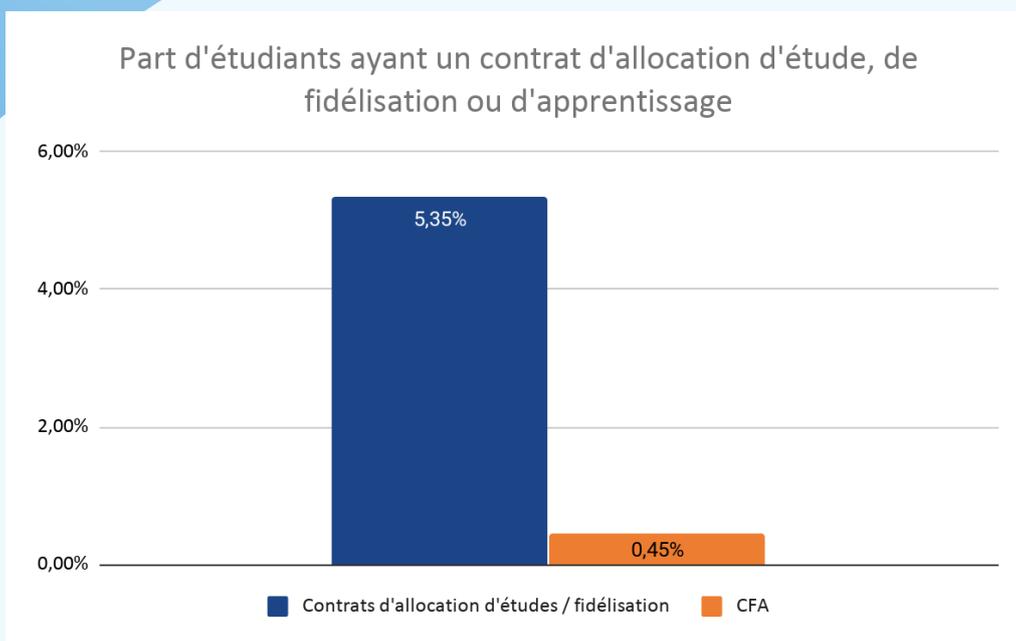
Les contrats d'apprentissage lient l'étudiant et un établissement de santé. La région n'a rien à voir dans ce contrat. Tout ou une partie des études sont financées par l'établissement, et en contrepartie l'étudiant s'engage à y réaliser ses stages ainsi qu'à y travailler sous le statut d'apprenti lors d'un certain nombre d'heures défini dans le contrat. Certains étudiants se retrouvent alors à travailler durant les vacances scolaires et les week-end.

Le contrat d'allocation d'études, comme le contrat d'apprentissage, lie l'étudiant et l'établissement de santé, mais pas la région. L'étudiant, selon l'année d'étude à laquelle il signe son contrat, recevra des allocations versées mensuellement pendant une ou plusieurs années. En contrepartie, il devra un nombre d'années proportionnel au montant perçu à l'établissement qui lui a versé les allocations. Ce contrat, contrairement aux deux précédents, finance moins les frais de scolarité que le coût de la vie quotidienne.

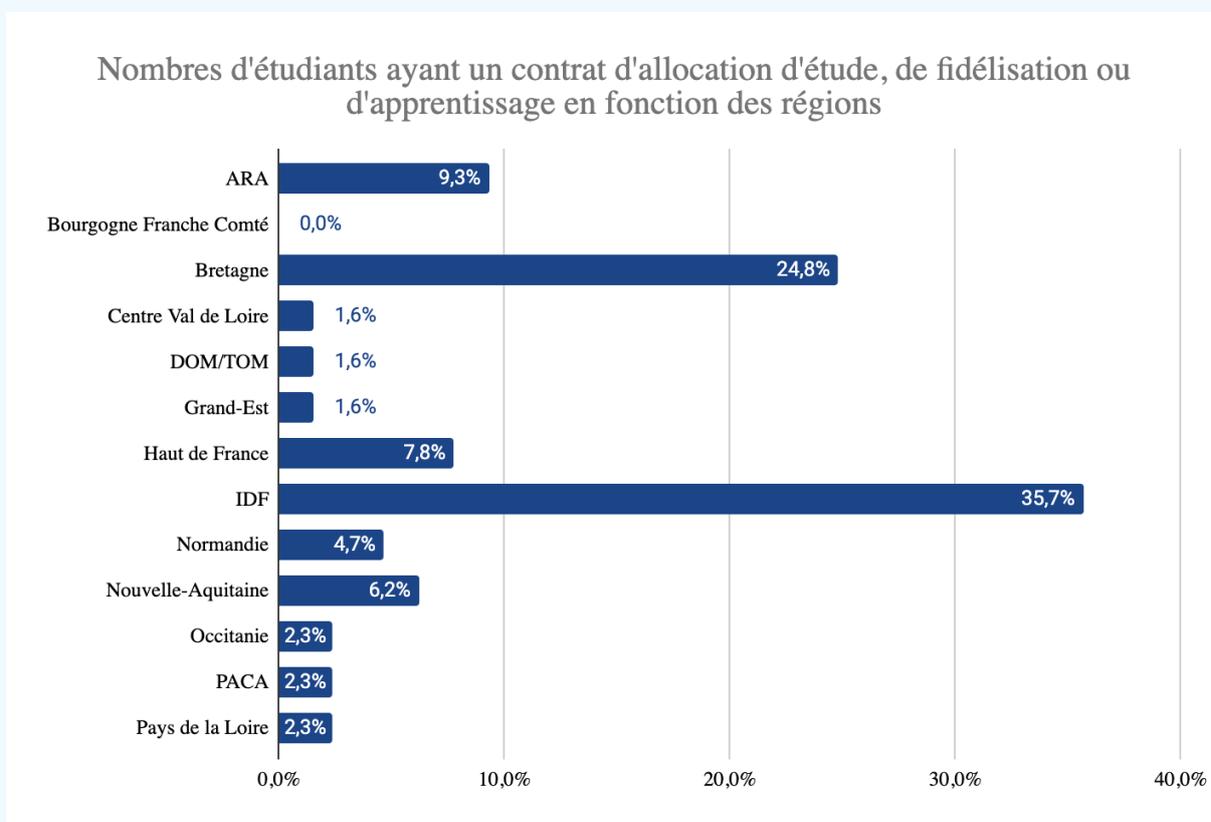
Si ces contrats sont proposés en plus du financement de l'institut, alors il s'agit d'un système incitatif. Par contre, s'ils sont proposés dans un institut non financé, alors ils ne sont pas toujours souscrits par choix, mais parfois plus par nécessité : ils deviennent donc coercitifs.

Ces contrats sont souvent proposés dans des établissements ayant de grosses difficultés de recrutement. Or, la principale problématique n'est pas l'attractivité, mais la fidélisation. Il est donc probable que les jeunes diplômés ayant souscrit un contrat par nécessité et sans réelle appétence pour l'exercice salarié se tournent ensuite vers l'exercice libéral, augmentant le turn-over des équipes. En 2018, le taux de rotation moyen a été évalué par le conseil de l'ordre à 47,8%, ce qui est forcément délétère pour la continuité des soins et la bonne prise en charge des patients. Ces contrats ne sont donc qu'une solution palliative trouvée par les régions pour compenser leur non investissement dans le financement de la formation de masso-kinésithérapie, pas une solution aux difficultés démographiques.

Ainsi, ces contrats ne sont en réalité ni une bonne solution pour pallier aux difficultés de recrutement des établissements de santé (certaines régions, comme la région Haut-de-France, face à ce constat, reviennent sur ces dispositifs), ni pour les étudiants.



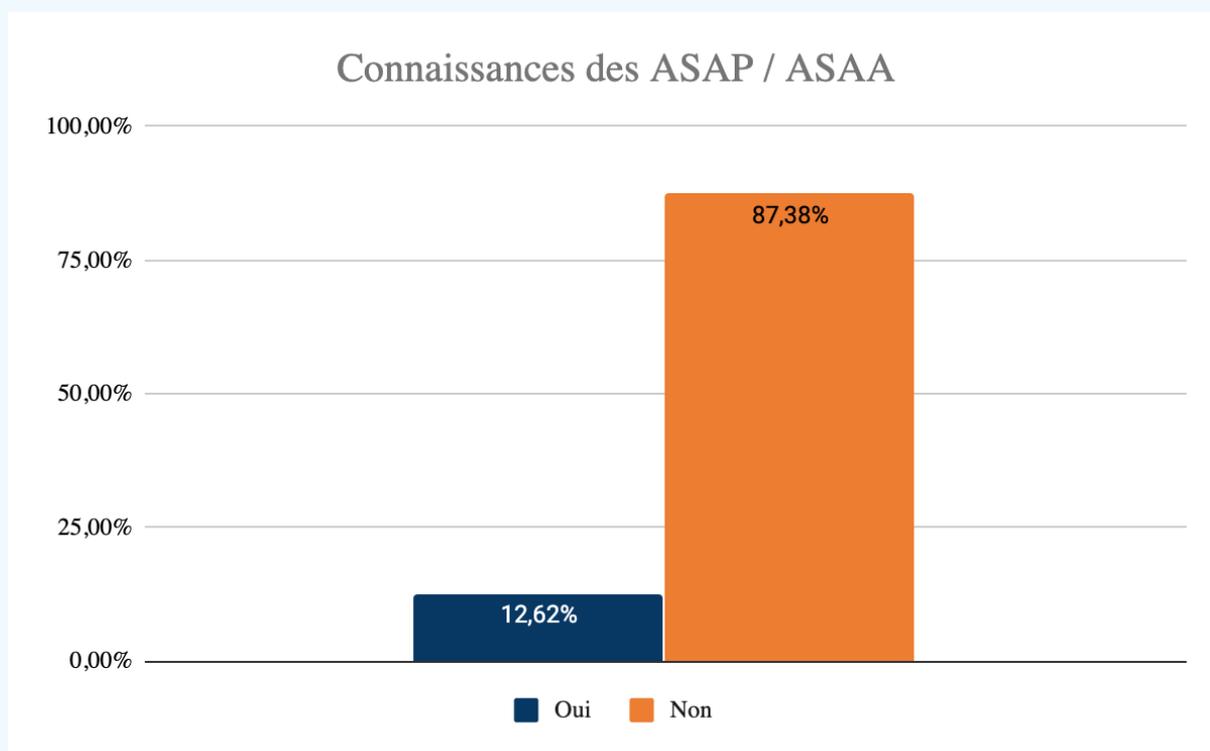
5,35% des étudiants en masso-kinésithérapie déclarent avoir un contrat d'allocation d'étude ou de fidélisation et 0,45% déclarent être en CFA.



Lorsque l'on regarde le nombre d'étudiants ayant un contrat d'allocation d'étude, de fidélisation ou d'apprentissage en fonction des régions, on constate que ce nombre est beaucoup plus important en IDF 35,7% et en Bretagne 24,8%.

3.3.5 Les autres types d'aides

Afin de limiter la précarité financière, le CROUS a mis en place différentes aides comme les aides spécifiques annuelles (ASAA) ou les aides spécifiques ponctuelles (ASAP). Cependant les étudiants en masso-kinésithérapie ne peuvent pas bénéficier des ASAA de par leur dépendance aux régions. Ils ont tout de même accès aux ASAP mais seuls 12,6% des étudiants connaissent ces aides et 1,2% des étudiants y a déjà eu recours. Ces aides représentant quelque chose de ponctuel et ne solutionnent pas toutes les inégalités présentes. Celles-ci sont d'autant plus importantes car les étudiants ne sont pas assez informés sur les aides existantes.

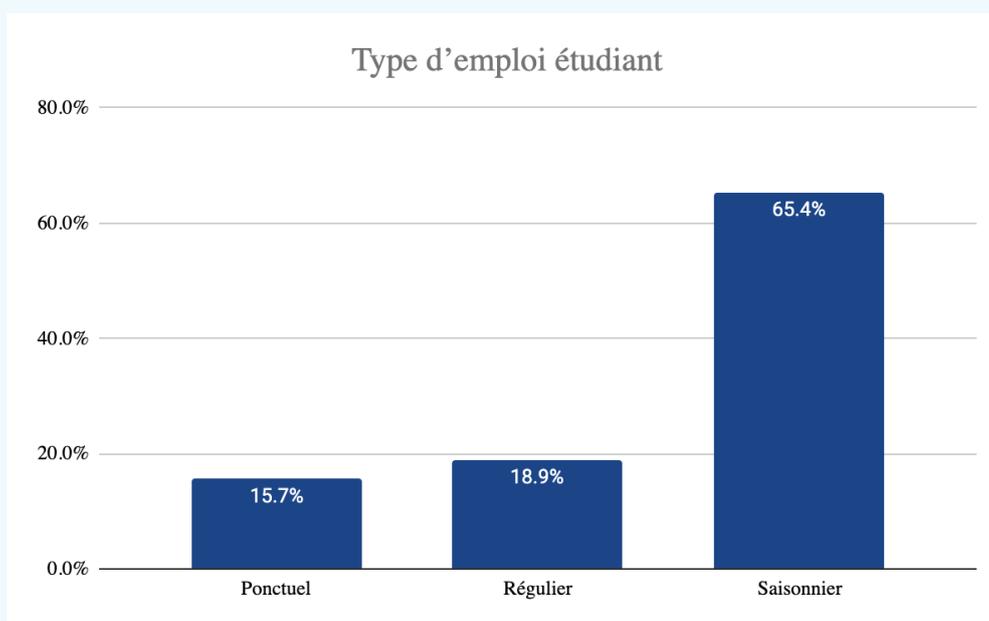
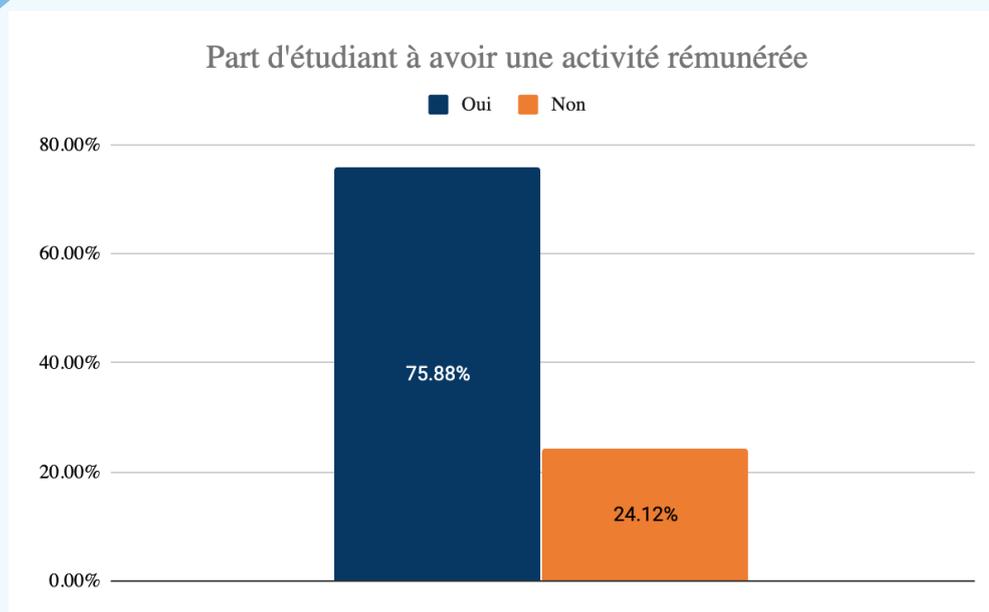


Ces chiffres soulignent la nécessité de démocratiser ces aides auprès des étudiants en kinésithérapie. Par ailleurs bien que les étudiants en masso-kinésithérapie ont accès aux ASAP, de nombreux étudiants n'ont pas accès aux ASAA. Or cette aide est destinée aux étudiants qui sont éligible à la bourse mais qui ne peuvent pas l'avoir à cause d'un manque de document, ou bien la situation familiale qui change etc. Les étudiants reçoivent donc une aide qui se rapproche du montant des bourses. Les étudiants en masso-kinésithérapie, n'ayant pas tous les documents nécessaires, ne peuvent pas toucher cette aide.

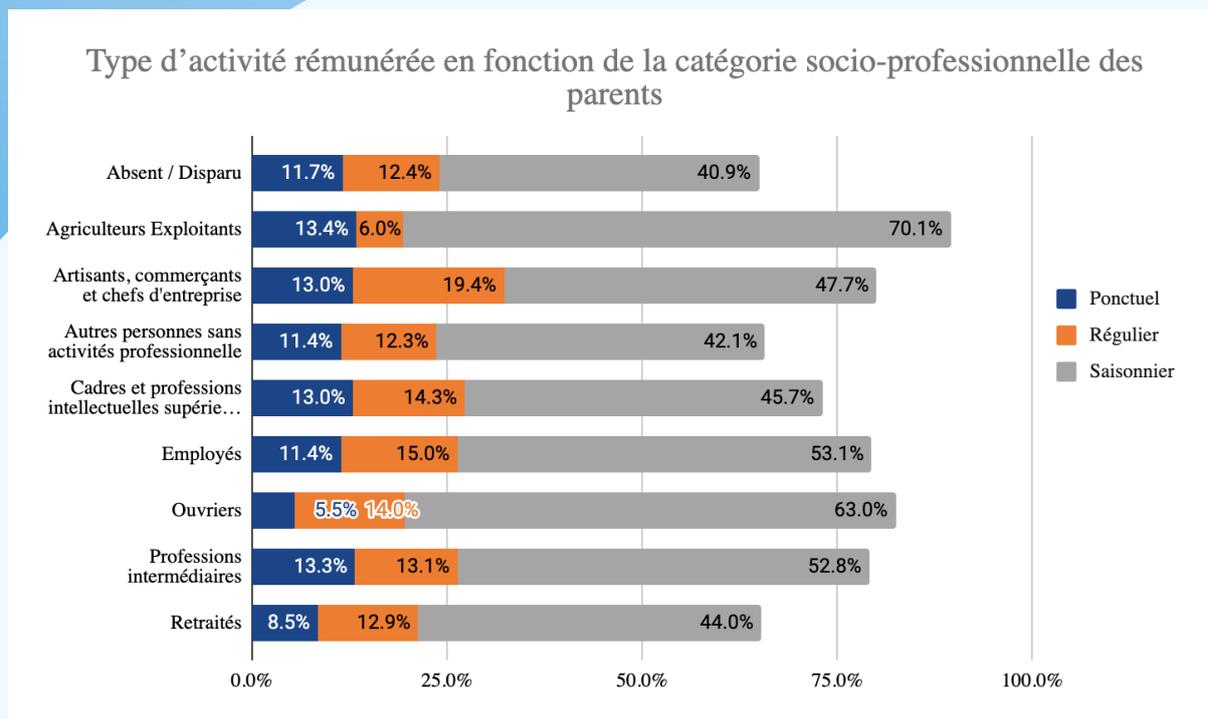
Sous partie 4. Le job étudiant

3.4.1 La prévalence et les types de job étudiant

Environ 76% des étudiants en kinésithérapie ont une activité rémunérée contre 46% dans les données nationales. Parmi eux 34,6% des étudiants déclarent avoir une activité rémunérée ponctuelle ou régulière. Ce taux peut s'expliquer par le prix élevé des frais de scolarité dans certains instituts.



L'origine sociale d'un étudiant peut influencer de plusieurs manières sa propension à exercer une activité rémunérée en parallèle de ses études. Il semble logique que le revenu des parents conditionne l'aide financière qu'ils peuvent apporter à leur enfant, et donc la nécessité de recourir à un job étudiant.



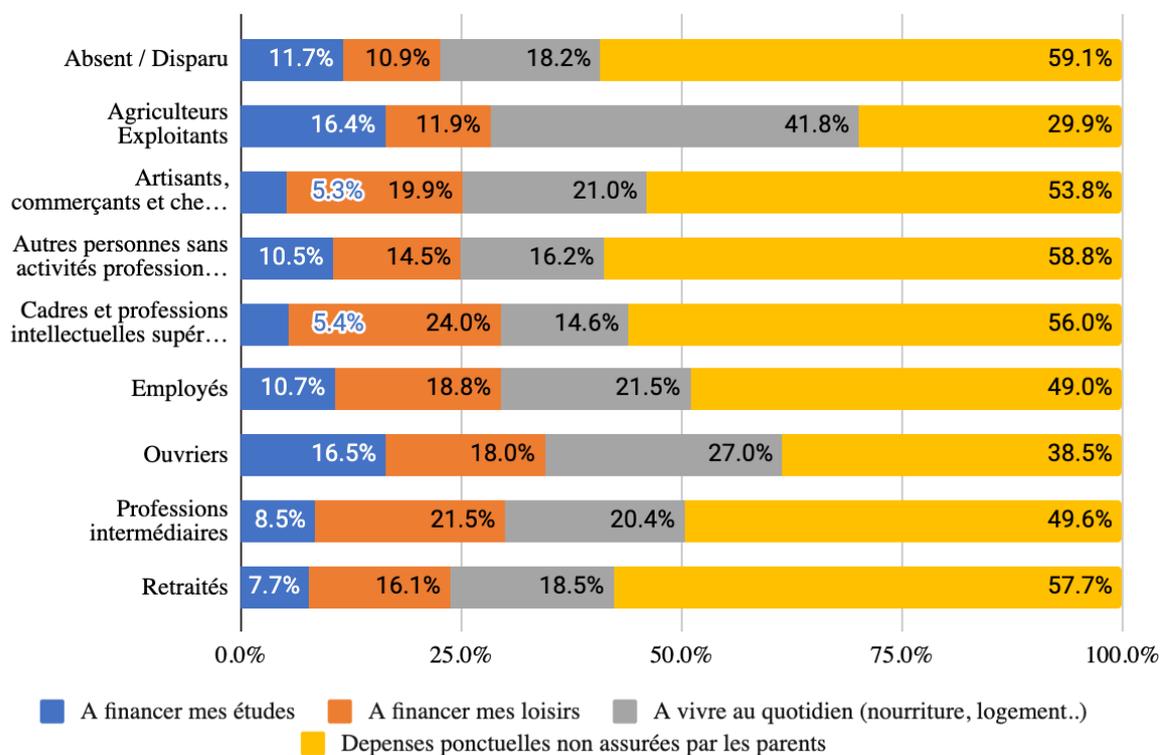
On constate d'ailleurs que le seuil de 75% d'étudiants ayant une activité rémunérée est atteint par les catégories d'agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, par les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires. On peut se demander si le cercle social des parents aide l'étudiant à trouver plus facilement un emploi.

Il semble cependant surprenant que les étudiants ayant un des parents disparus ou sans activité professionnelle soient les moins nombreux à exercer un emploi.

Si l'on s'intéresse aux détails des chiffres et à la répartition selon le type d'activité rémunérée, on constate que les enfants fils d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont les plus nombreux à avoir une activité régulière.

Si le lien entre catégorie socio-professionnelle des parents et la nécessité de recourir à un emploi étudiant ne semble pas si évident, on peut se demander pour quelles raisons ils se salarient, et s'il existe des objectifs différents selon la catégorie socio-professionnelle des parents.

Motivations de l'activité rémunérée en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents

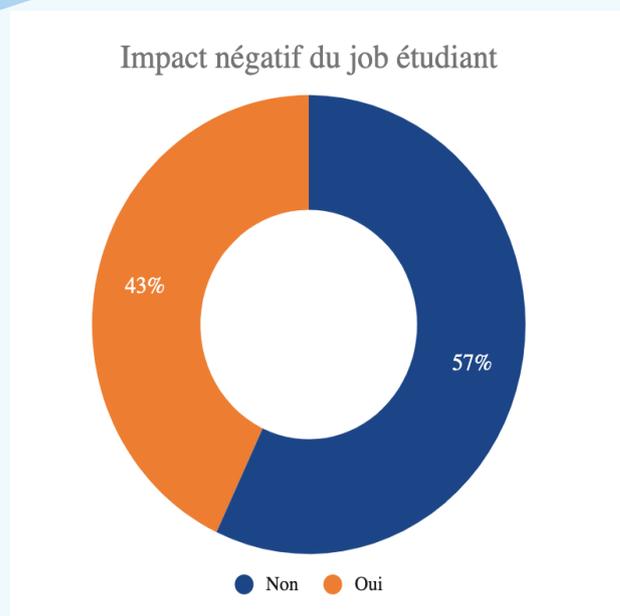


On constate alors que les enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures sont les plus nombreux à travailler pour financer leurs loisirs, tandis que les enfants d'agriculteurs exploitants sont les plus nombreux à travailler pour financer leur vie quotidienne (nourriture, logement...).

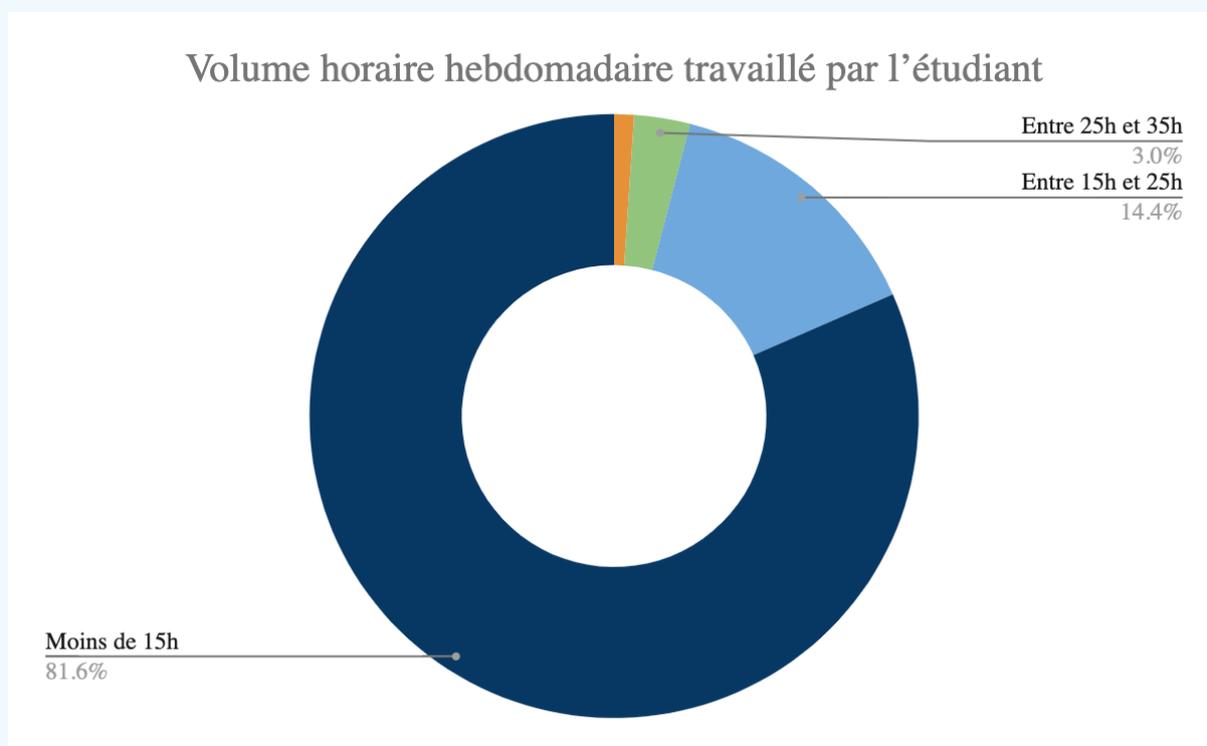
A l'inverse, les enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures sont les moins nombreux à travailler pour financer leurs études et leur vie quotidienne.

Les besoins, tous légitimes et nécessaires au bien-être de l'étudiant, sont donc différents selon le milieu socio-professionnel des parents. Se pose alors la question du domaine du choix ou de la nécessité de l'emploi étudiant. Si nous n'avions pas pensé à poser cette question au moment de la réalisation de notre questionnaire, nous pouvons la rapprocher de l'impact négatif du job étudiant sur sa formation : il semble logique qu'un étudiant ayant identifié son emploi comme ayant un impact négatif sur sa formation ne le fait pas par choix, mais bien par nécessité.

On constate que 43% des étudiants ayant contracté un emploi estiment que celui-ci a un impact négatif sur leur formation contre 17,7% dans les données nationales.



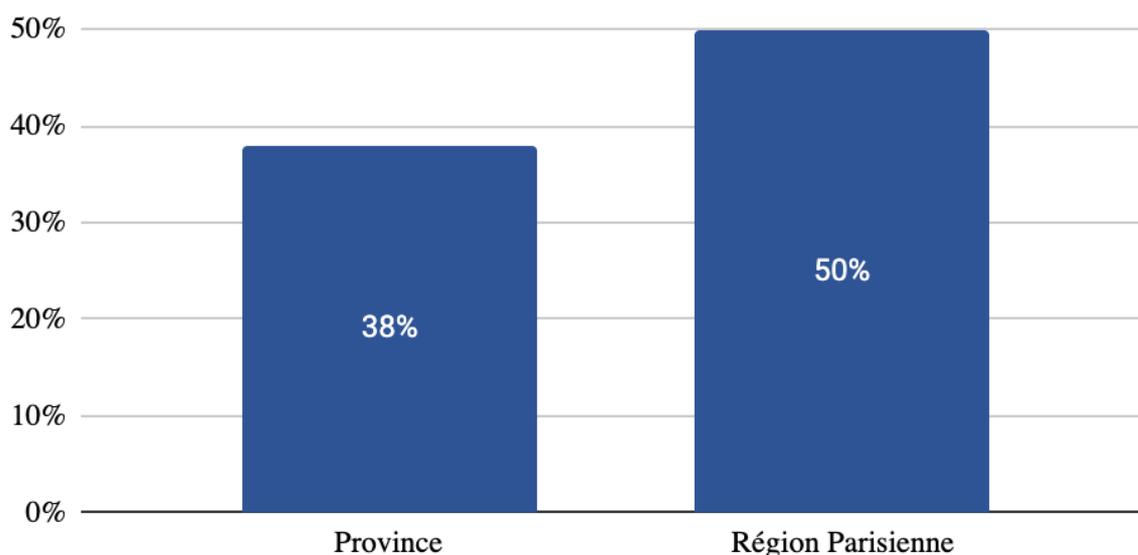
Classiquement, la valeur seuil de 16h par semaine est retenue pour définir l'impact du salariat étudiant sur la réussite aux examens : il a été démontré que les étudiants ayant un volume supérieur de travail ont une probabilité significative réduite de réussir aux examens².



Lorsque l'on regarde le volume horaire de ceux travaillant de manière régulière ou ponctuelle, on constate que 17,4% des étudiants ayant un job étudiant sont concernés. Il s'agit d'une proportion non négligeable d'étudiants ayant des chances réduites de réussir scolairement à cause de leurs difficultés financières.

² Fougère,D., Maurel,A., Befy,M.(2009). L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires

Comparatif Province / Ile-de-France : impact négatif de l'emploi étudiant



Lorsqu'on compare l'impact négatif de l'emploi étudiant entre la province et l'Ile-De-France, on constate une différence de 12% en faveur de l>IDF. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer, comme la nécessité de faire un nombre d'heure plus important compte tenu du coût de la vie et de la scolarité supérieurs en région francilienne, mais aussi d'heures supplémentaires dans les transports en commun, diminuant le nombre d'heures disponibles pour la formation.

Ces chiffres alarmants soulignent que le coût de la vie étudiante et le coût de la formation en masso-kinésithérapie créent un paradoxe au sein de l'enseignement supérieur qui se veut pourtant vecteur d'émancipation et d'équitable accès aux études. Pour que la démocratisation de l'enseignement supérieur soit effective, il apparaît alors nécessaire de renforcer l'accès des divers services du CROUS aux étudiants, et de financer leur formation. Cela constitue également un enjeu de santé publique puisqu'il est difficile de s'imaginer qu'avec 43% des étudiants ayant un impact négatif sur leur formation, le niveau ou le bien-être des professionnels de demain soit vecteur de prise en charge optimale des patients.

Sous partie 5. Logement

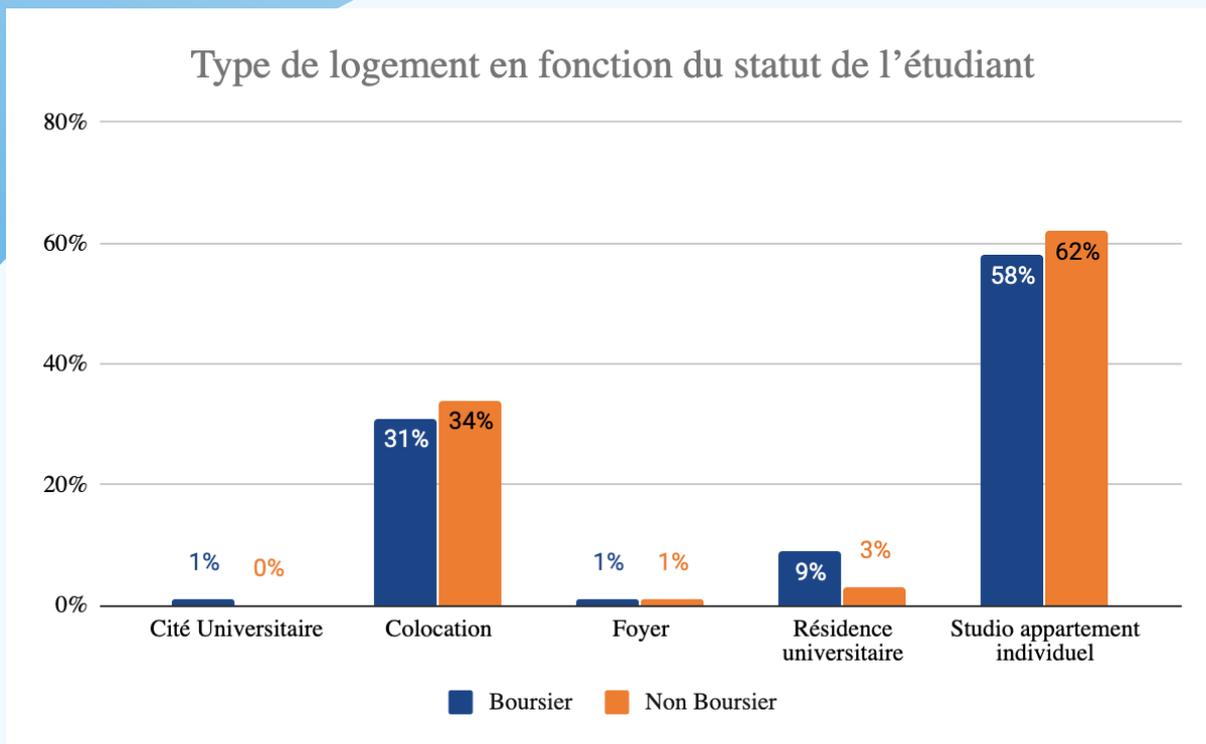
3.5.1 Les types de logements

Les IFMK sont souvent situés dans des villes différentes de celles où résident les parents des étudiants. Ainsi, ils sont 66% à déclarer habiter dans un logement indépendant de leurs parents.

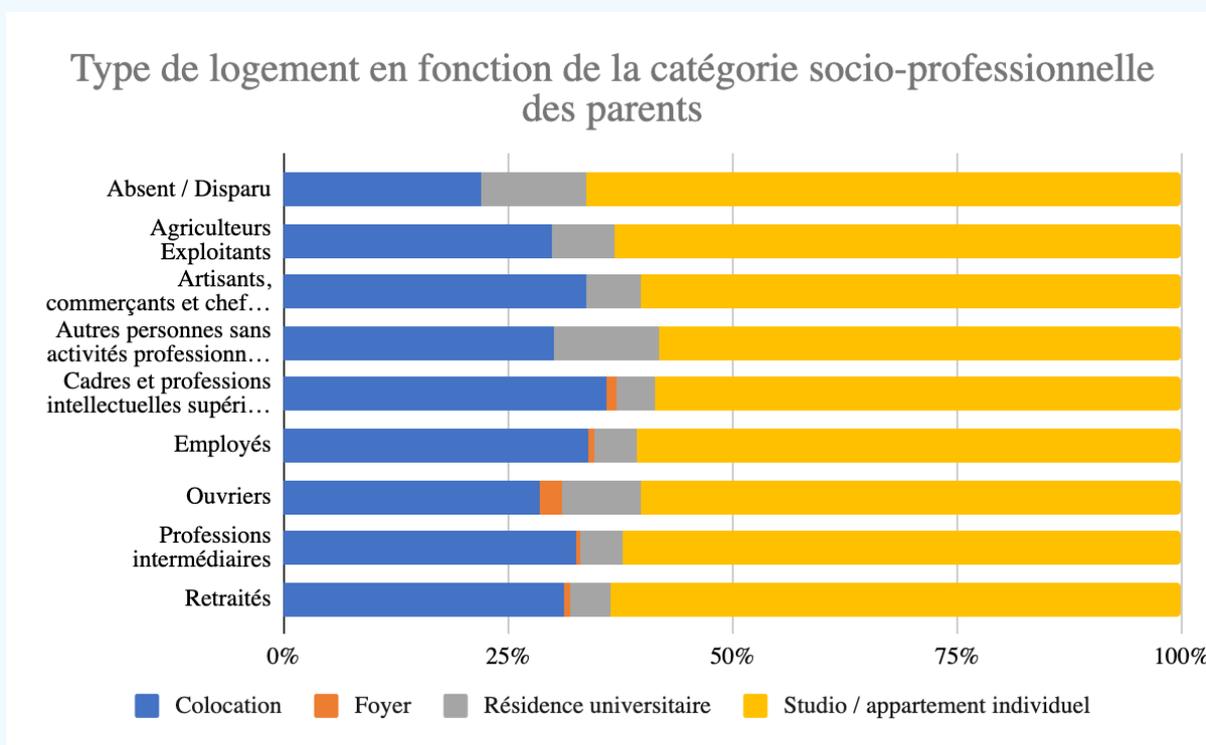
Les types de logements les plus fréquents sont, dans l'ordre :

- les appartements individuels avec 60% des étudiants concernés
- la colocation, avec 33% concernés
- la résidence universitaire avec 5% des étudiants
- le foyer avec 1% des étudiants
- la cité universitaire avec 1% des étudiants

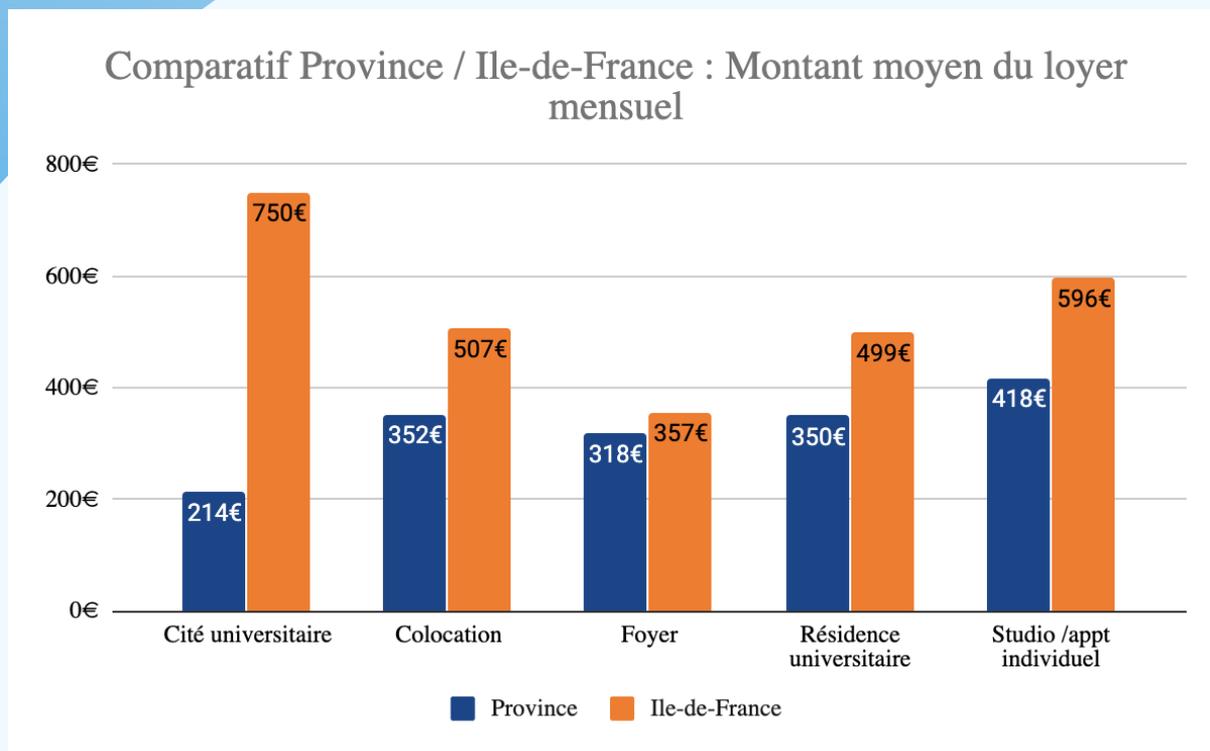
Les cités universitaires sont gérées par les CROUS, tandis que les résidences universitaires sont gérées par des structures privées avec un prix plus élevé et plus de services. Par ailleurs, afin d'avoir un logement en cité universitaire il faut monter un dossier, ce qui n'est pas le cas pour les résidences universitaires.



Les différences de logements entre les étudiants boursiers et non boursiers sont assez faibles, hormis pour la résidence universitaire. Cette différence, ajoutée au fait que seuls 12% des étudiants y sont logés, souligne la nécessité d'en augmenter l'accès aux étudiants de kinésithérapie.



Ces constats sont étayés par la répartition du type de logement en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents : les plus nombreux à loger en résidence universitaire sont ceux issus des catégories aux revenus les plus faibles ou absents : un des parents disparu, sans activité professionnelle, ou ouvriers. En augmenter l'accès permettrait donc de diminuer les coûts liés au logement dans une population déjà précaire.



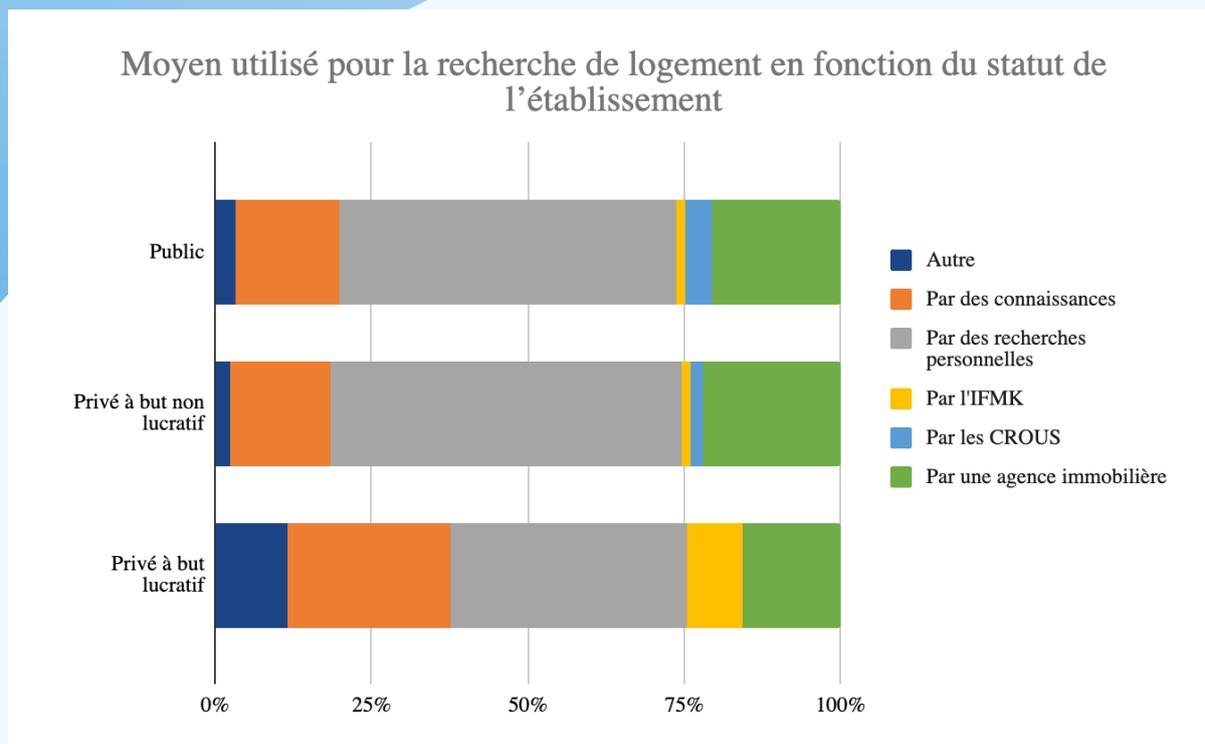
En effet, nous constatons ici que le montant moyen du loyer en cité universitaire est considérablement inférieur à celui des autres types de logements en province. En Ile-de-France, le montant moyen du loyer le plus faible qu'on puisse trouver est celui des foyers, 357€ par mois. Les services universitaires doivent être pensés en terme d'aide à la démocratisation de l'enseignement supérieur : il est inadmissible de voir que ces services précarisent davantage les étudiants et renforcent la sélection sociale déjà présente.

Il existe une différence notable entre le montant moyen du loyer des étudiants franciliens et provinciaux :

- La moyenne en province, tous logements confondus, s'élève à 330€.
- En Ile-de-France, elle s'élève à 542€.

Cette différence précarise encore davantage les étudiants de la région Ile-de-France. En effet, à de conséquents frais de scolarité s'ajoute un loyer qui pèse fortement sur leurs finances : cela conduit à une augmentation du prêt contracté, nécessite des aides familiales plus importantes lorsque la famille de l'étudiant peut se le permettre, ou le recours à un emploi étudiant dont les conséquences peuvent être négatives sur la formation.

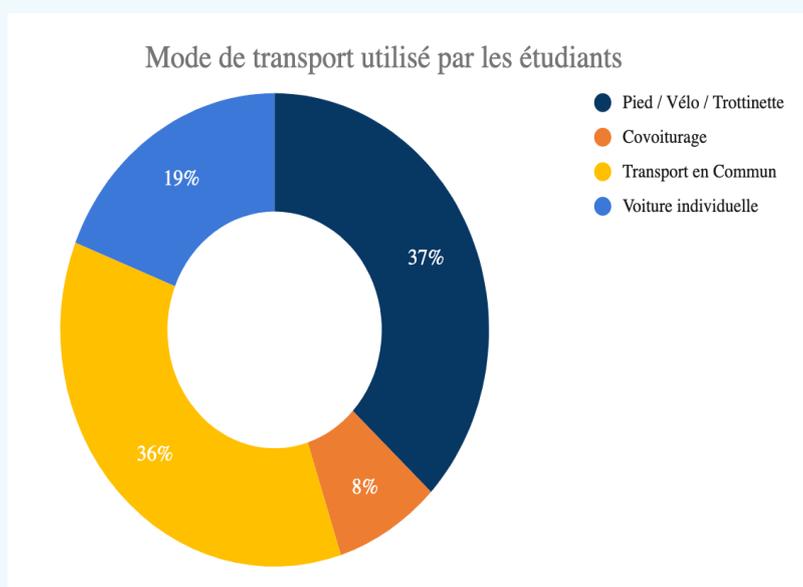
3.5.2 Recherche et acquisition du logement



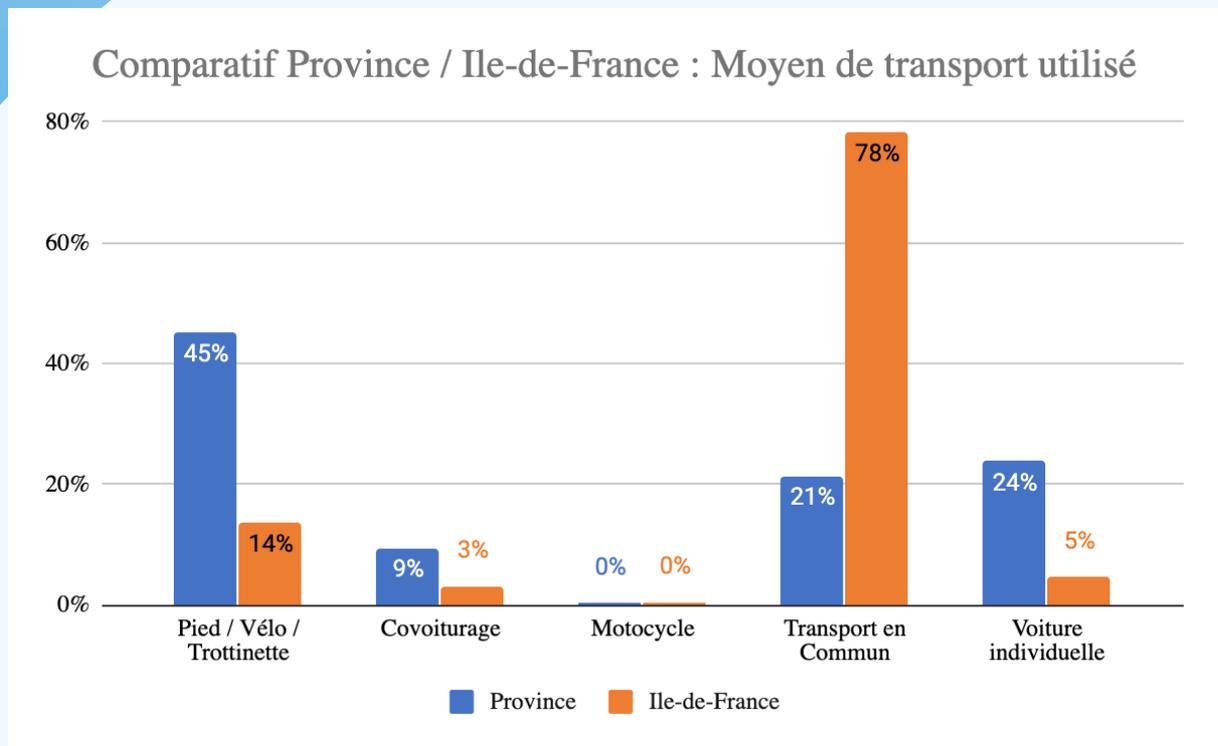
Pour rechercher leur logement, les étudiants peuvent passer par des connaissances, des recherches personnelles, l'IFMK, les CROUS ou des agences immobilières. Il est ici intéressant de noter qu'aucun étudiant des instituts privés à but lucratif ne passe par les CROUS. Cependant, ils sont bien plus nombreux, dans ce type d'institut, à passer par l'IFMK lui-même.

Sous partie 6. La mobilité et le transport

3.6.1 Les types de transport



Afin d'effectuer leurs trajets quotidiens, les étudiants ont recours à différents moyens de transport. 73% se déplacent à pied / vélo / trottinette ou en transports en commun. 8% utilisent le covoiturage. On constate donc que près de 80% des étudiants utilisent des modes de transport que l'on peut considérer comme écologiques.

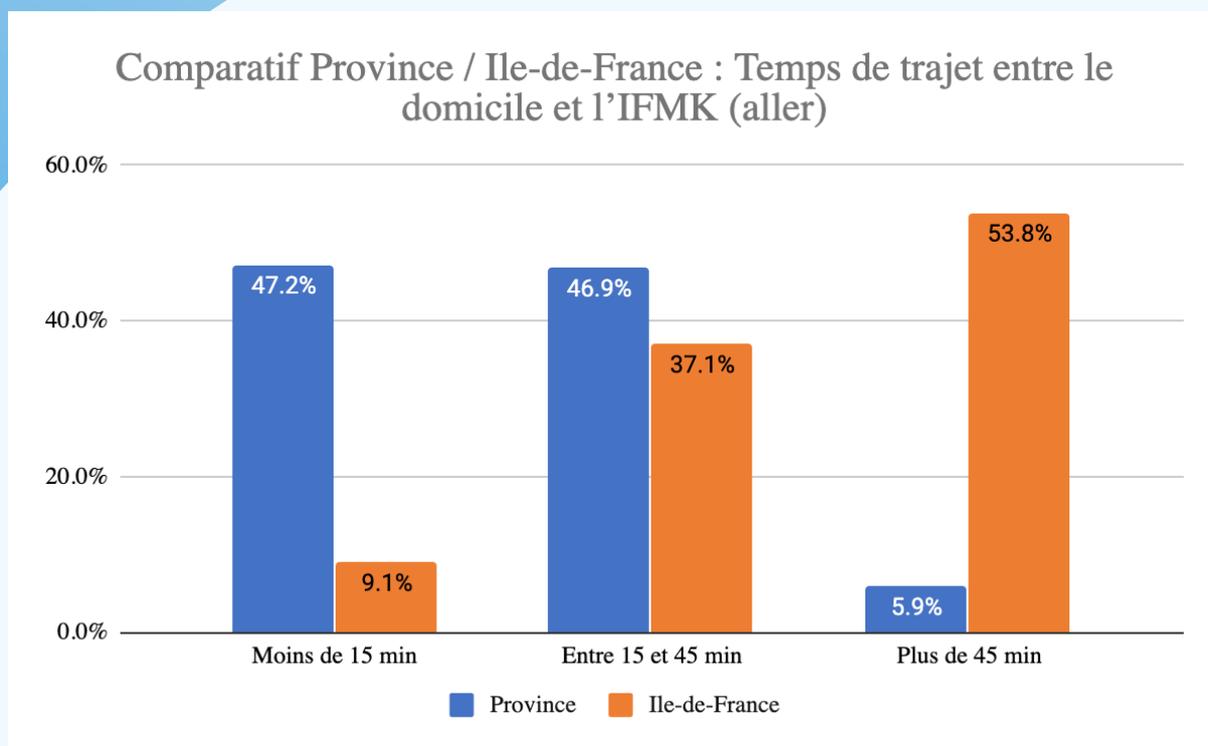


On constate une nette différence d'usage des différents modes de transport entre la province et l'Ile-de-France. 78% des étudiants franciliens utilisent les transports en commun, contre 21% pour les provinciaux. Cette différence peut s'expliquer de deux manières :

- Le réseau de transport public en commun est particulièrement bien développé en Ile-De-France
- Les domiciles des étudiants franciliens sont plus éloignés des IFMK que ceux des étudiants provinciaux, rendant les transports à pied / vélo / trottinette plus compliqués.

Par ailleurs l'abonnement aux transports est un coût supplémentaire que les étudiants doivent rajouter à leur frais. Il est légèrement plus conséquent en Île-De-France qu'en province.

3.6.2 L'éloignement domicile / institut de formation



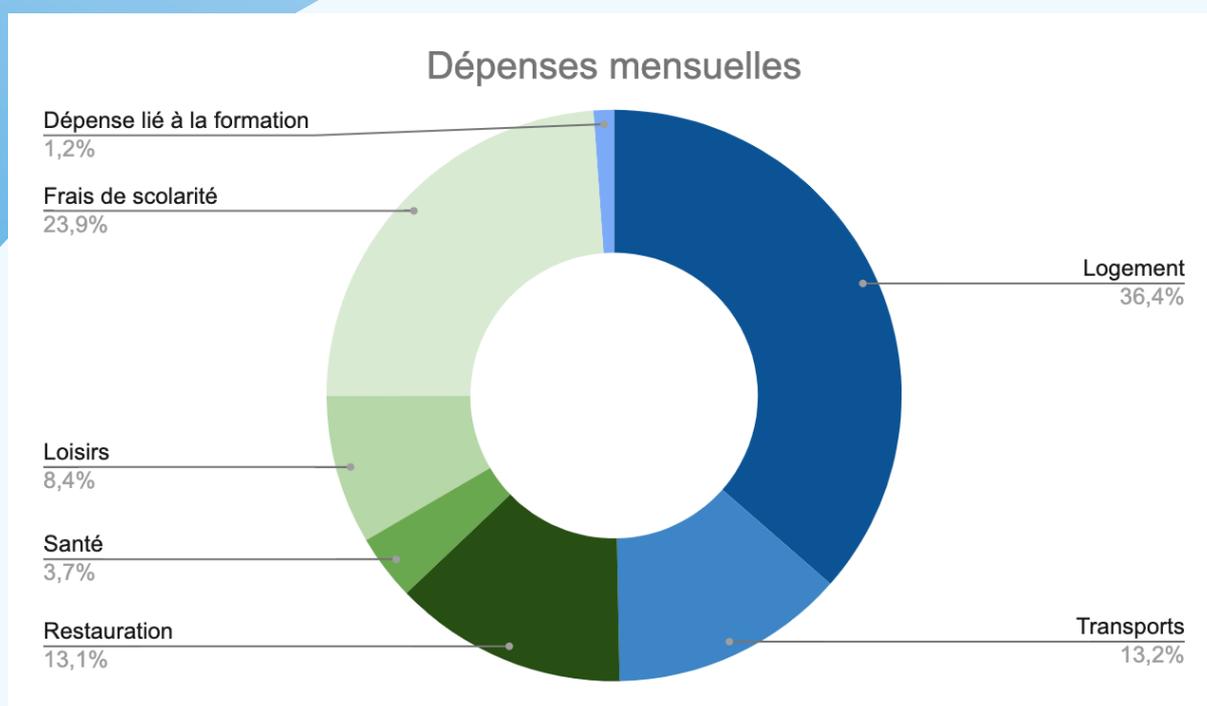
Nous constatons que les effectifs des étudiants provinciaux sont majoritairement et également répartis entre :

- une distance de moins 15 minutes entre l'IFMK et leur logement
- une distance comprise entre 15 et 45 minutes entre l'IFMK et leur logement.

A l'inverse, moins de 10% des étudiants parisiens sont logés à moins de 15 minutes de leur IFMK. On constate que plus de la moitié d'entre eux sont éloignés de plus de 45 minutes. Le temps de transport est donc considérablement plus long pour les étudiants franciliens que pour les étudiants provinciaux. Il est en moyenne de 53,31 minutes aller-retour contre seulement 18,65 minutes en province.

L'éloignement entre le domicile et l'IFMK en région Ile-de-France peut s'expliquer par le coût du logement particulièrement conséquent, forçant les étudiants à s'installer dans les arrondissements les moins chers ou en banlieue. Or, ce temps passé dans les transports ne peut pas être investi dans le travail personnel de l'étudiant, élément indispensable à la bonne réussite de sa formation.

3.6.3 Le budget transport

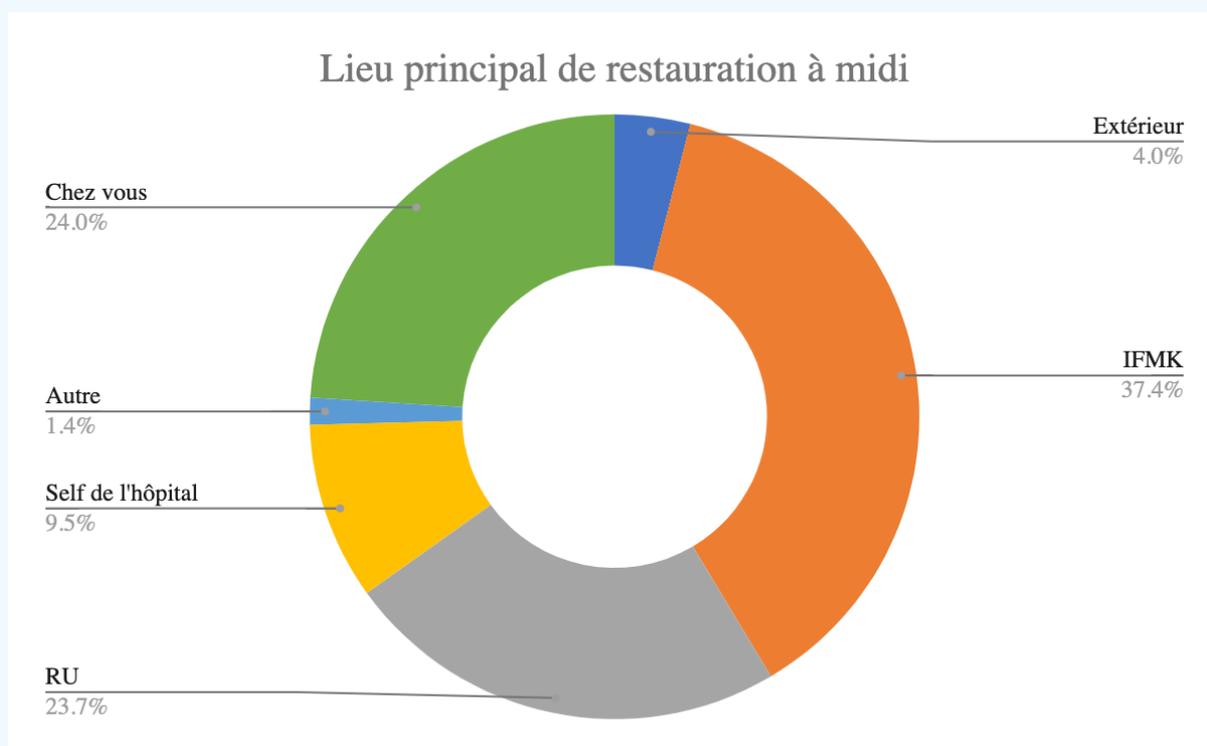


Le transport représente 13,2% des dépenses mensuelles des étudiants en masso-kinésithérapie avec un budget mensuel moyen de 89,6€. Ce budget encore une fois varie selon si l'étudiant est en Ile-de-France ou bien en Province. En effet les étudiants franciliens ont un budget mensuel moyen pour les transports de 101,2€ tandis que celui des étudiants de Province est de 85,53€.

Il ne faut pas oublier qu'à cela viennent s'ajouter les frais de la vie quotidienne, les frais de scolarité, le logement qui sont nettement plus onéreux en Ile-de-France. Ceci crée encore un écart, et ne permet la réussite que des étudiants dont les parents ont les moyens de subvenir aux besoins de leurs enfants.

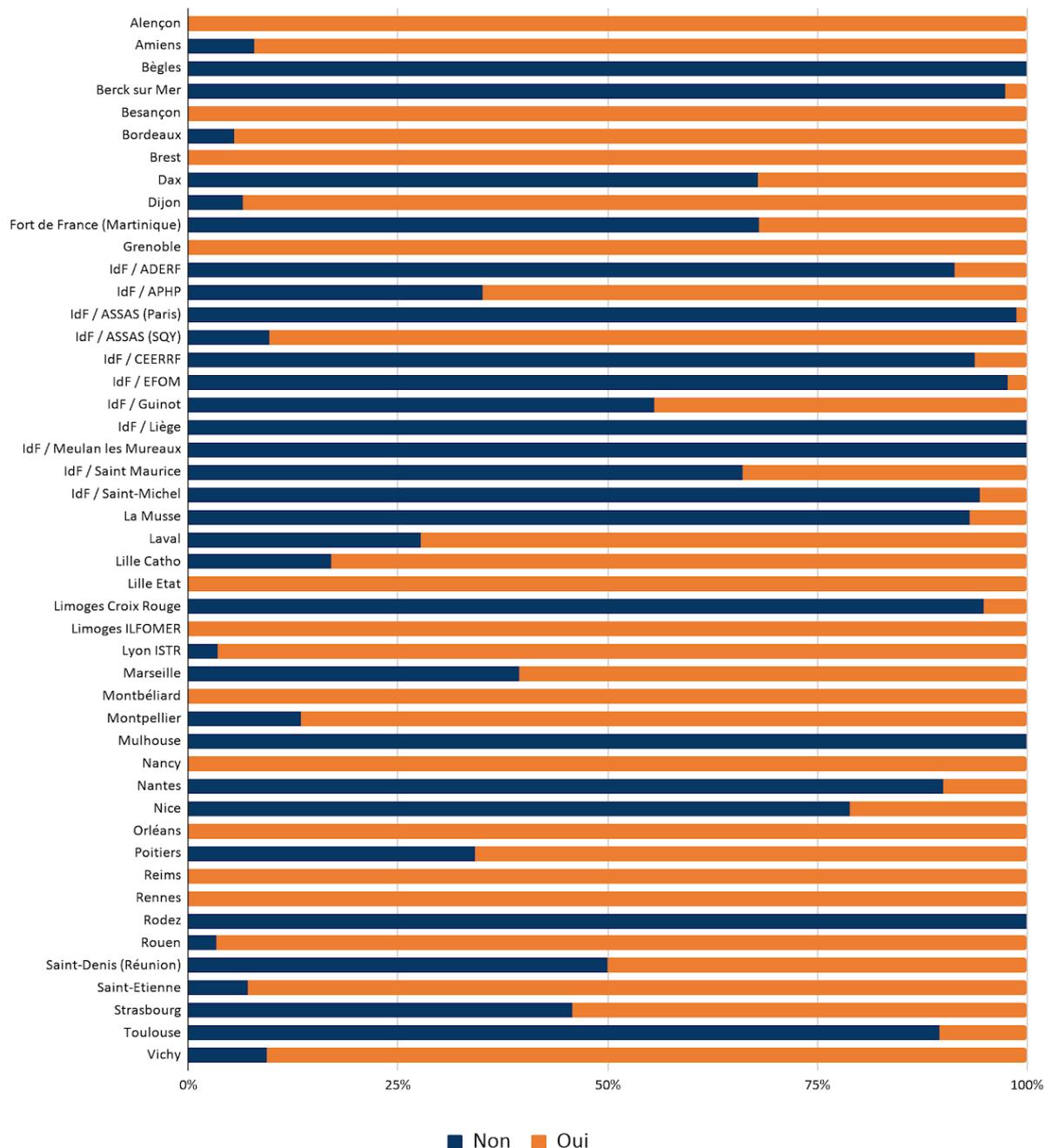
Sous partie 7. La restauration

3.7.1 Les infrastructures de restauration disponibles



Lorsque l'on s'intéresse au lieu principal de restauration des étudiants pour leur déjeuner, on constate que 37,4% mangent à l'IFMK, et 24% chez eux : cela représente 61,4% d'étudiants déjeunant hors infrastructure prévue à cet effet. Cette répartition peut s'expliquer par le coût du repas particulièrement élevé pour les étudiants dans certains selfs hospitaliers (ex : 10€ pour un repas entrée, plat, dessert à Evreux), ou par la difficulté d'accès aux restaurants universitaires. En effet, si l'accès théorique est généralement possible, de nombreux IFMK sont délocalisés et trop loin des campus universitaires pour un accès effectif. Donc les infrastructures de restauration accessibles aux étudiants diffèrent selon les IFMK.

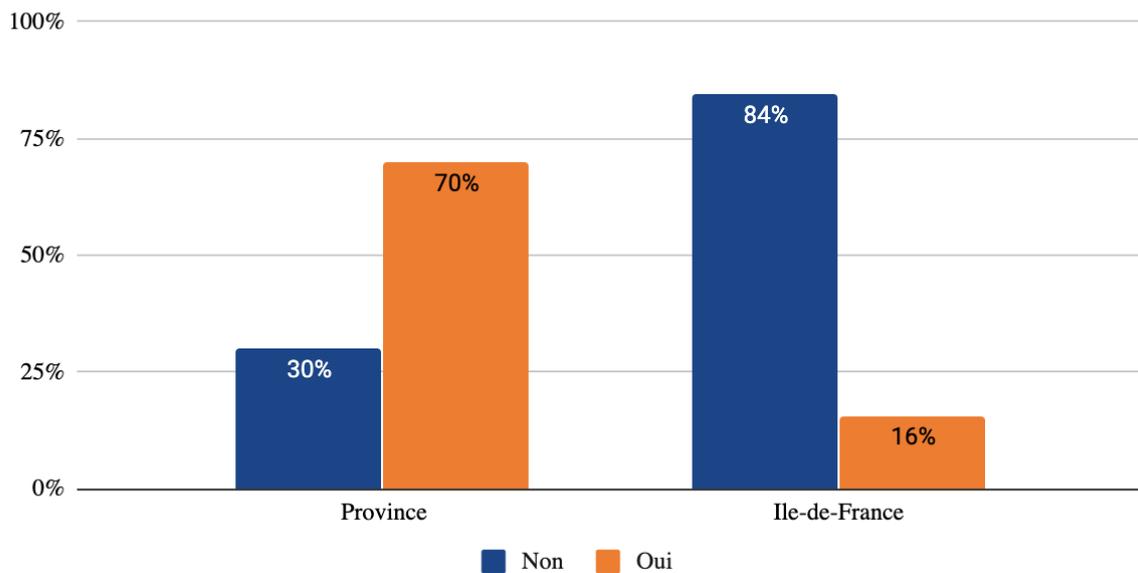
Perception de l'accessibilité géographique à un restaurant universitaire à proximité de l'institut



Nous avons demandé aux étudiants d'évaluer l'accessibilité géographique des restaurants universitaires depuis leur institut. Seuls 11 instituts sur les 47 + 2 antennes (Alençon, Besançon, Brest, Grenobles, Lille Etat, Limoges ILFOMER, Montbéliard, Nancy, Orléans, Reims et Rennes) sont d'accord à 100% pour dire qu'ils y ont accès.

A l'inverse, d'autres sont unanimes pour dire que l'accès n'est géographiquement pas possible (Bègles, Liège, Meulan-Les-Mureaux, Rodez, Mulhouse). Cette inaccessibilité géographique fait que de nombreux étudiants sont amenés soit à se restaurer dans des fast-food, soit manger des plats préparés ou des sandwichs de grande surface ou bien se privent et mangent moins. Or l'alimentation équilibrée et adaptée est primordiale lorsqu'on est étudiant. Sans celle-ci l'étudiant ne peut tout simplement pas avoir une bonne concentration, une bonne mémoire afin de suivre et d'apprendre ses cours.

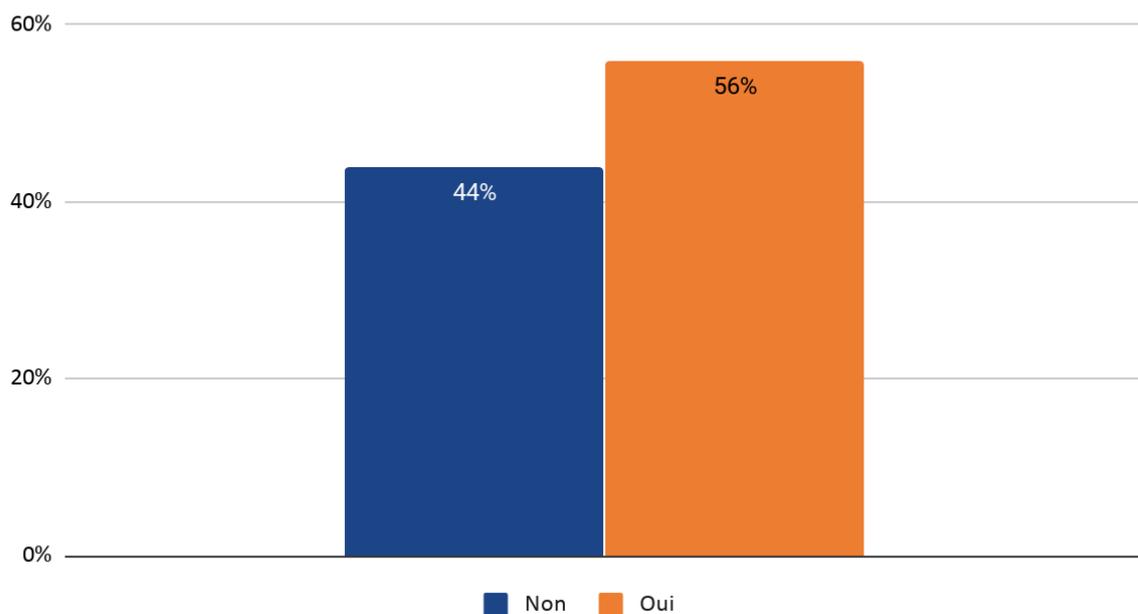
Comparatif Province / Ile-de-France : Perception de l'accessibilité à un service de restauration universitaire



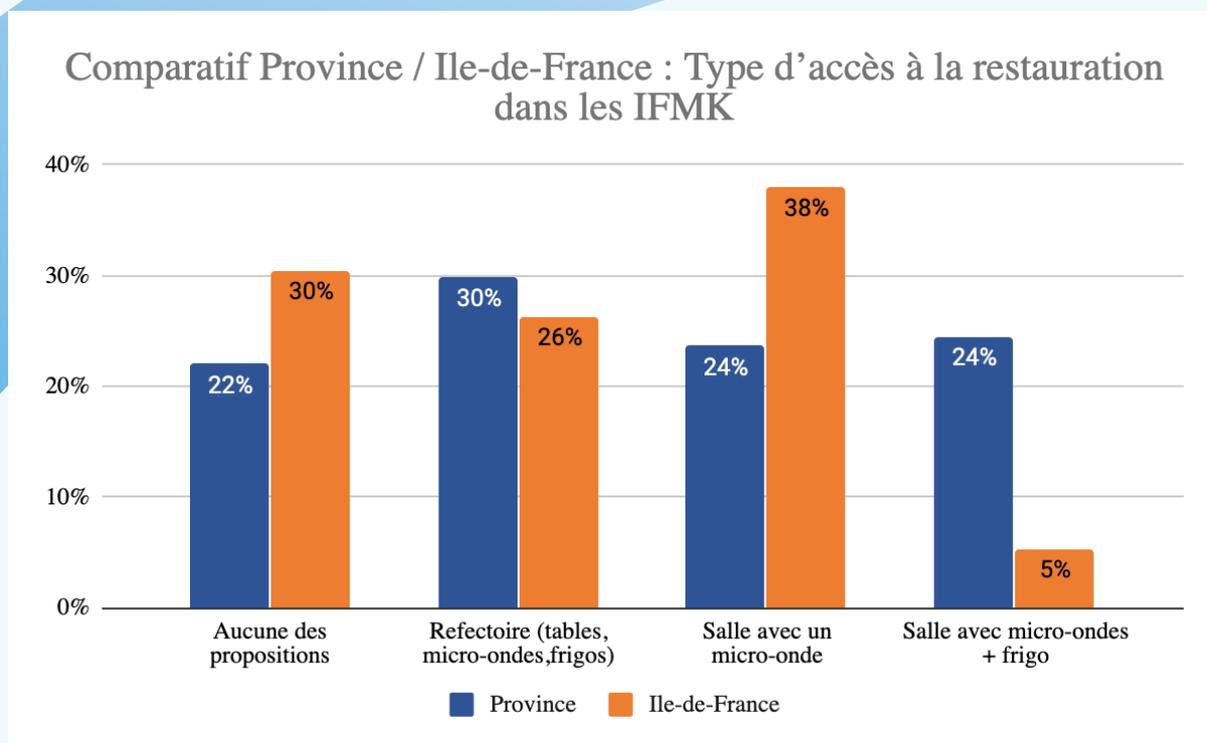
Les étudiants d'Ile-de-France ont une accessibilité aux services de restauration universitaire inférieure de 54% par rapport aux étudiants provinciaux. C'est une problématique supplémentaire touchant encore plus injustement les étudiants de cette région.

Face à tous ces chiffres, nous ne pouvons qu'affirmer que l'accessibilité géographique aux services de restauration à tarif social devrait être l'une des conditions indispensables à la délivrance de l'agrément nécessaire à l'ouverture des instituts de formation.

Accès aux services de restauration au sein des IFMK



Si l'accessibilité géographique des services de restauration à tarif social n'est pas possible, nous pouvons légitimement nous demander combien d'étudiants ont accès aux services de restauration au sein des IFMK. Nous constatons alors que 44% d'entre eux n'y ont pas accès. Il est inadmissible que les étudiants en masso-kinésithérapie ne puissent pas avoir accès à des espaces adaptés pour se restaurer !



Lorsqu'il existe des espaces dédiés à la restauration, il peut s'agir de :

- Réfectoire (tables, micro-ondes, frigos)
- Salle avec un micro-onde
- Salle avec micro-ondes et frigo

48% des étudiants provinciaux ayant accès à des salles de restauration en IFMK n'ont en réalité pas de table pour manger, et 24% d'entre eux n'ont pas de frigo, indispensable à la bonne conservation des repas.

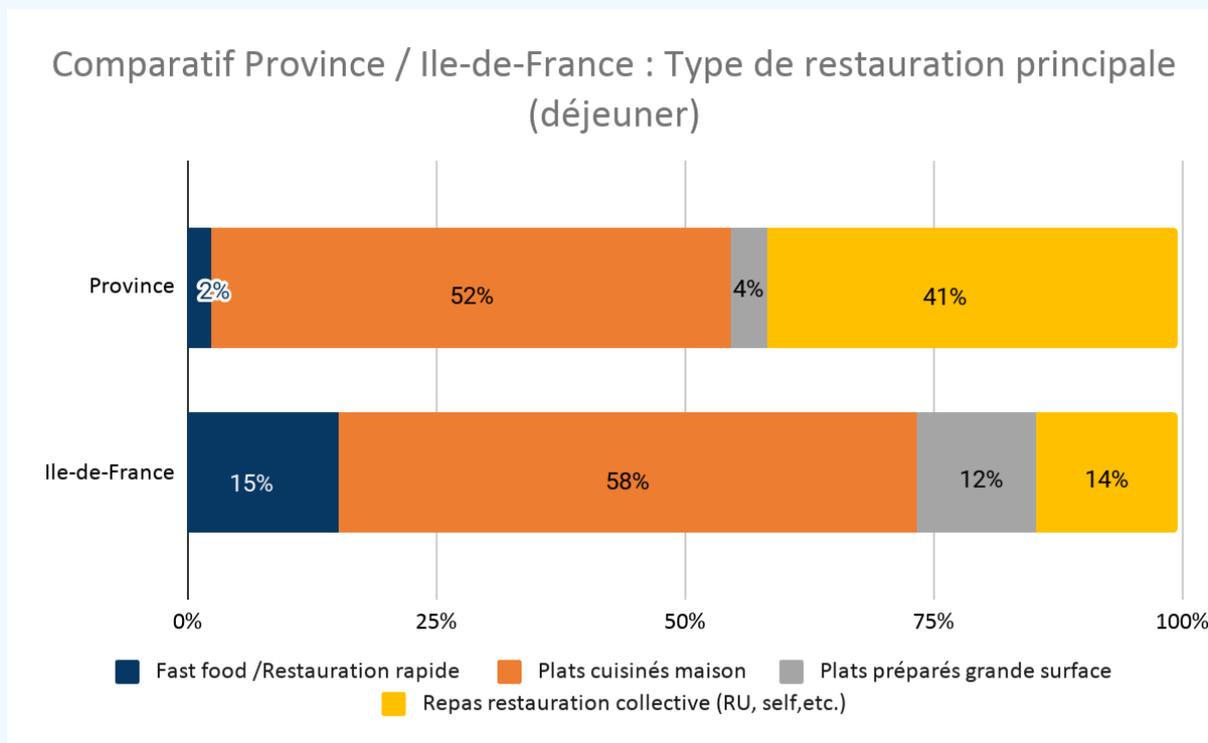
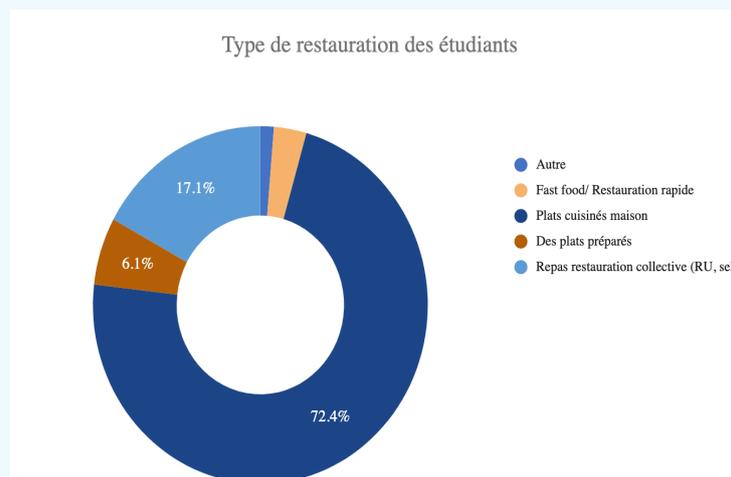
43% des étudiants d'Ile-de-France n'ont pas accès à des salles de restauration avec des tables pour manger, et 38% n'ont pas de frigo.

Ce constat alarmant montre que l'alimentation, élément indispensable au bien-être physique des étudiants, n'est pas une priorité des instituts de formation.

Face à tous ces chiffres alarmants, il est indispensable de renforcer l'accès aux services de restauration à tarifs sociaux, et de développer les moyens matériels pour permettre aux étudiants de se restaurer dans de bonnes conditions.

3.8.2 Le budget, le type d'alimentation et l'équilibre des repas

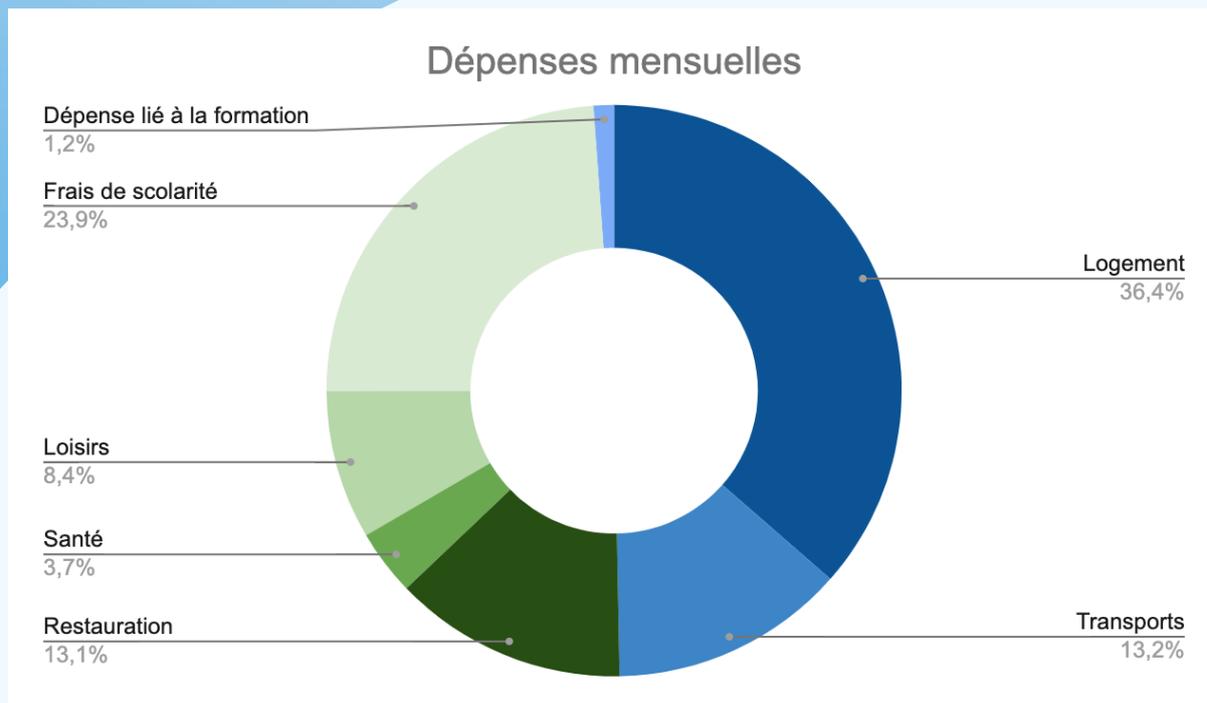
Une grande partie des étudiants ont recours à une restauration préparée que ce soit chez eux (72,4%), en restauration collective (17,1%) ou encore des plats préparés en grande surface (6,1%). Concernant le fast food et la restauration rapide, ils sont 3,1% à déclarer y avoir recours. Cette restauration correspond à une alimentation peu équilibrée, peu chère et qui ne répond pas forcément aux besoins de l'organisme des étudiants, notamment d'un point de vue des nutriments, vitamines *etc.*



La dualité province / Ile-De-France est ici encore illustrée. Les franciliens sont 21% plus nombreux à consommer majoritairement des fast food ou des plats préparés en grandes surfaces que les étudiants provinciaux. Ils sont 27% de moins à aller dans une restauration collective. Ils n'ont donc pas accès de la même manière à une alimentation saine.

Ces différences s'expliquent par plusieurs facteurs :

- le manque d'accès à des restaurations collectives, comme souligné précédemment
- la précarité étudiante, conduisant les étudiants à mettre au dernier plan leur budget alimentaire, privilégiant un logement décent
- un manque d'accès aux aides



Le budget mensuel moyen dédié à l'alimentation d'un étudiant en masso-kinésithérapie s'élève à 148€ soit 13,1% des dépenses mensuelles. En Province, ce budget représente 143€ mensuels contre 162€ en Ile-De-France. Ce différentiel s'explique encore une fois par le coût de la vie, supérieur en région parisienne.

77% des étudiants estiment avoir une alimentation saine, et 76% une alimentation équilibrée. Si l'on compare une nouvelle fois les étudiants provinciaux et franciliens :

- 78% des étudiants provinciaux ont une alimentation saine, contre 73% des franciliens
- 78% des étudiants provinciaux ont une alimentation équilibrée, contre 69% des franciliens

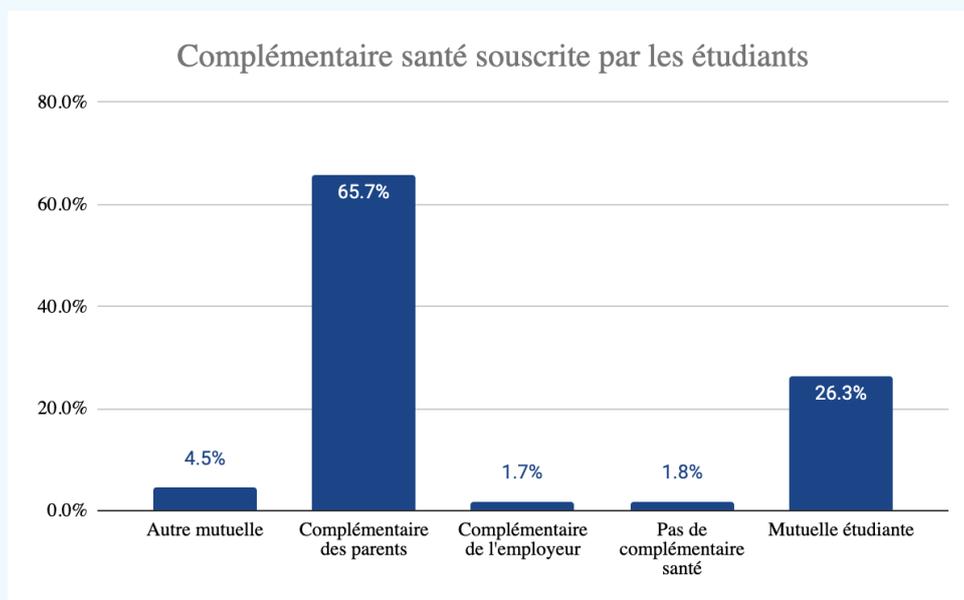
La population étudiante francilienne mange donc de manière moins saine et moins équilibrée que la population étudiante provinciale, et ce, malgré un budget alimentaire supérieur. Il semble alors que le coût de la vie, supérieur en Ile-de-France, diminue la possibilité d'avoir recours à une alimentation de qualité.

Ces chiffres soulignent que la population étudiante est concernée par les problématiques alimentaires. Une démarche de prévention et d'action à visée d'amélioration des repas nécessiterait d'être mise en place.

Sous partie 8. La santé

3.8.1 La sécurité sociale et les complémentaires santé

Suite à la promulgation de la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE), depuis septembre 2019, les étudiants de l'enseignement supérieur sont rattachés au régime de sécurité sociale générale.



Parmi les étudiants ayant répondu, 98,2% possèdent en plus une complémentaire santé. Ce taux est supérieur au taux des autres étudiants de l'enseignement supérieur³ qui est de 81,4%.

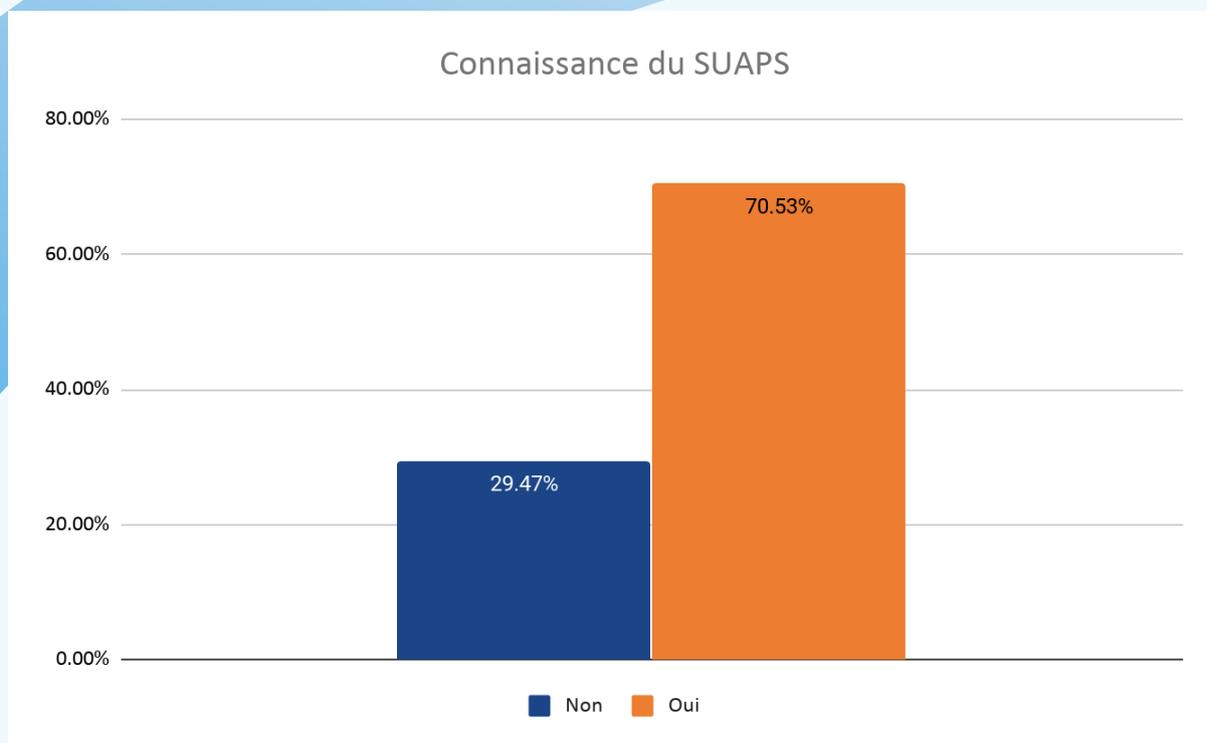
Parmi ces étudiants; 65,7% ont la complémentaire de leurs parents et 26,3% ont une mutuelle étudiante. Le budget mensuel moyen pour ces complémentaires santé est de 9€.

3.8.2 Les activités physiques et sportives

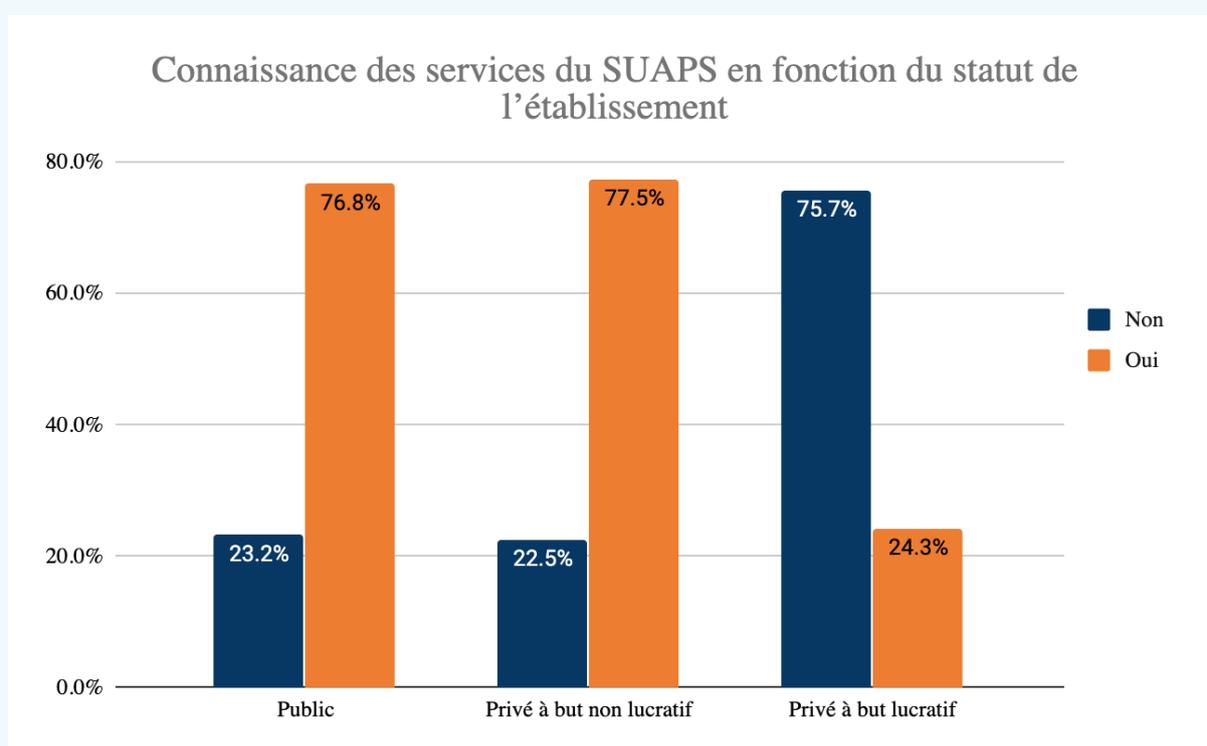
82% des étudiants en masso-kinésithérapie ont déclaré pratiquer une activité physique et sportive. Celle-ci est indispensable au bon état de santé des populations. En effet elle permet de prévenir de nombreuses pathologies, tout en concourant au bien-être de l'étudiant et à son épanouissement personnel. De plus, il s'agit d'une composante majeure du métier de masseur-kinésithérapeute : pour éduquer correctement nos patients à l'activité physique et sportive, il est important que les étudiants, futurs professionnels de santé, la pratiquent en suivant les recommandations de l'OMS.

Pour pallier aux inégalités socio-économiques limitant l'accès de certains aux activités physiques et sportives, l'université a mis en place les Services Universitaires d'Activité Physique et Sportives (SUAPS). Depuis la mise en place de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), les étudiants n'ont théoriquement plus à payer de cotisation pour y accéder.

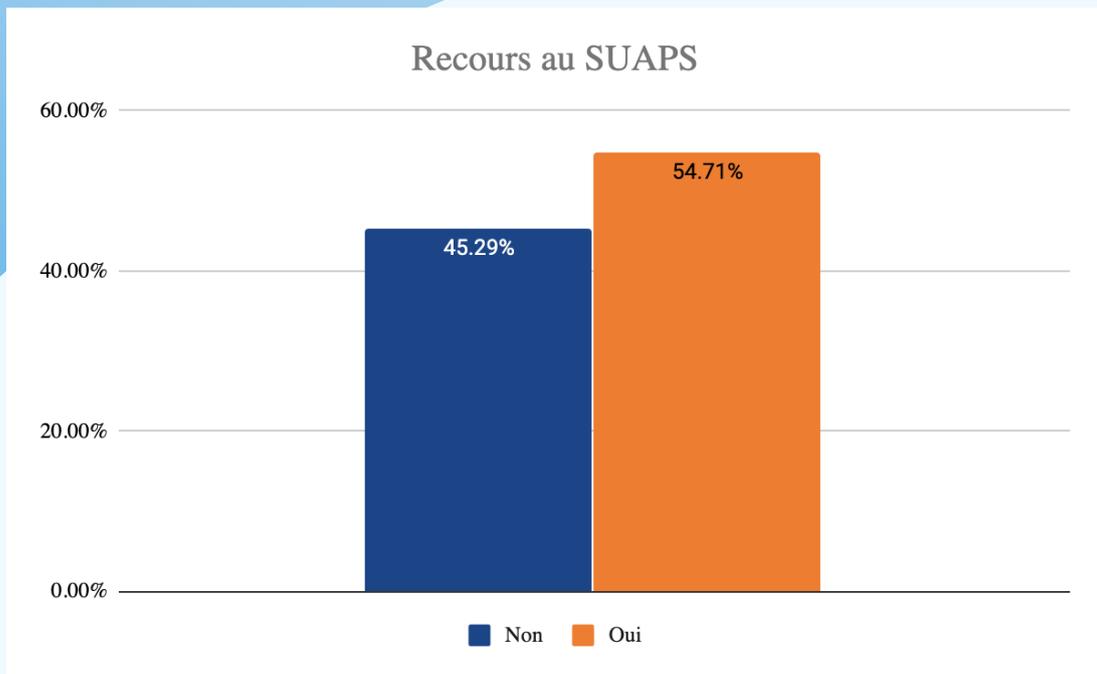
3 OVE. (2016). La santé des étudiants.



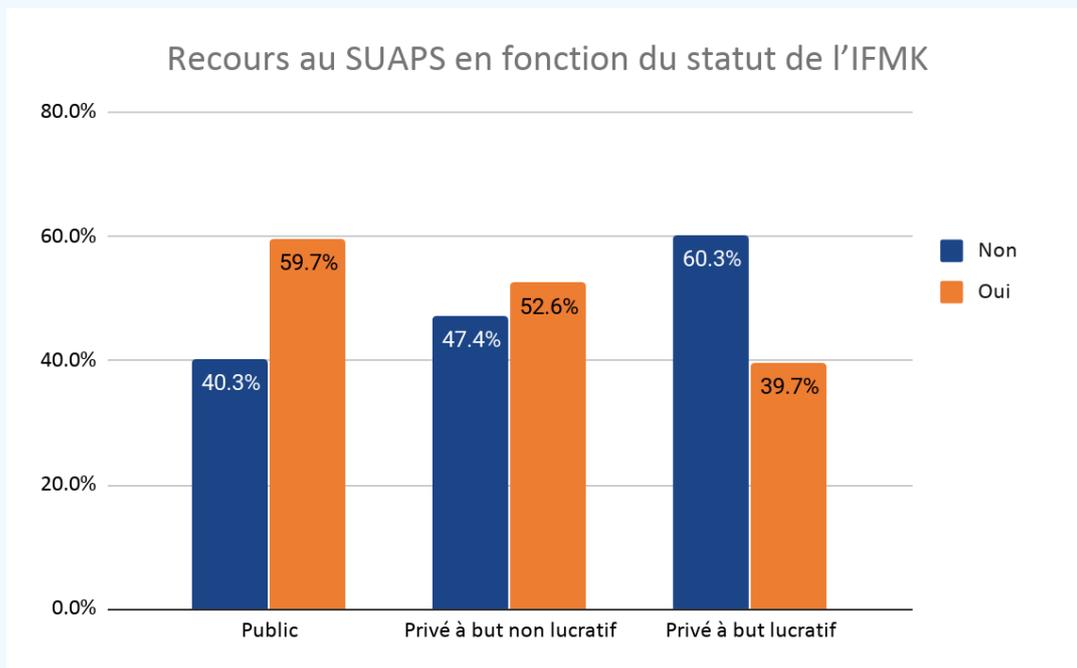
Alors que ce service pourrait être la solution pour permettre à tous les étudiants d'avoir une activité physique régulière, près de 30% des étudiants n'ont pas connaissance de l'existence du SUAPS. Ceci souligne la nécessité de démocratiser les services universitaires et de mieux informer tous les étudiants afin d'offrir à tous les moyens d'accéder à moindre coût aux activités sportives.



Par ailleurs, on peut voir via ce graphique que la méconnaissance de l'existence du SUAPS est environ 3,4 fois supérieure dans les instituts privés à but lucratif. Ceci nous montre que l'information ne parvient tout simplement pas aux étudiants de ces instituts. Or ce sont les étudiants ayant le plus besoin d'activité physique à moindre coût aux vues du prix de leur scolarité.



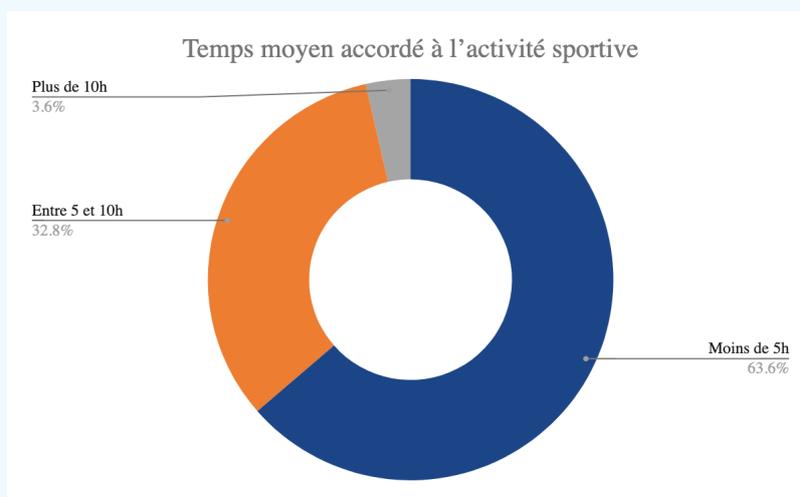
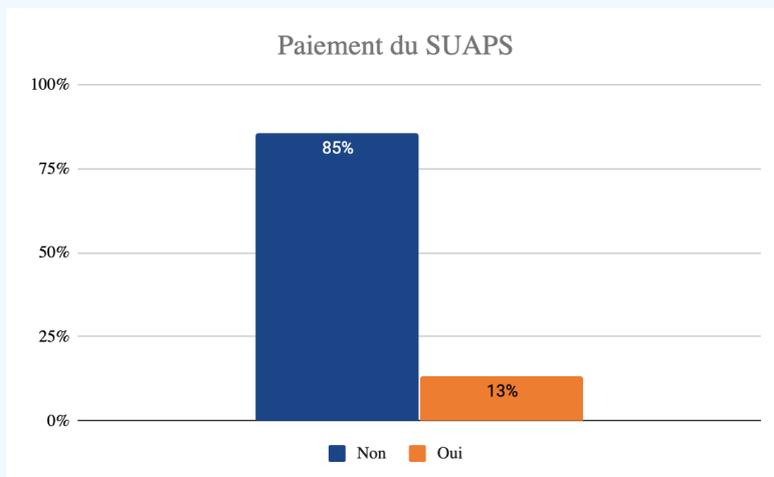
Si 70,53% des étudiants connaissent le SUAPS, seuls 54,71% y ont recours. Ces chiffres peuvent notamment s'expliquer par le refus d'accès à ce service compte tenu de notre statut non universitaire, par la distance géographique entre les IFMK souvent délocalisés des campus et des services universitaires ainsi que du prix à payer pour certains alors qu'ils s'acquittent déjà de la CVEC.



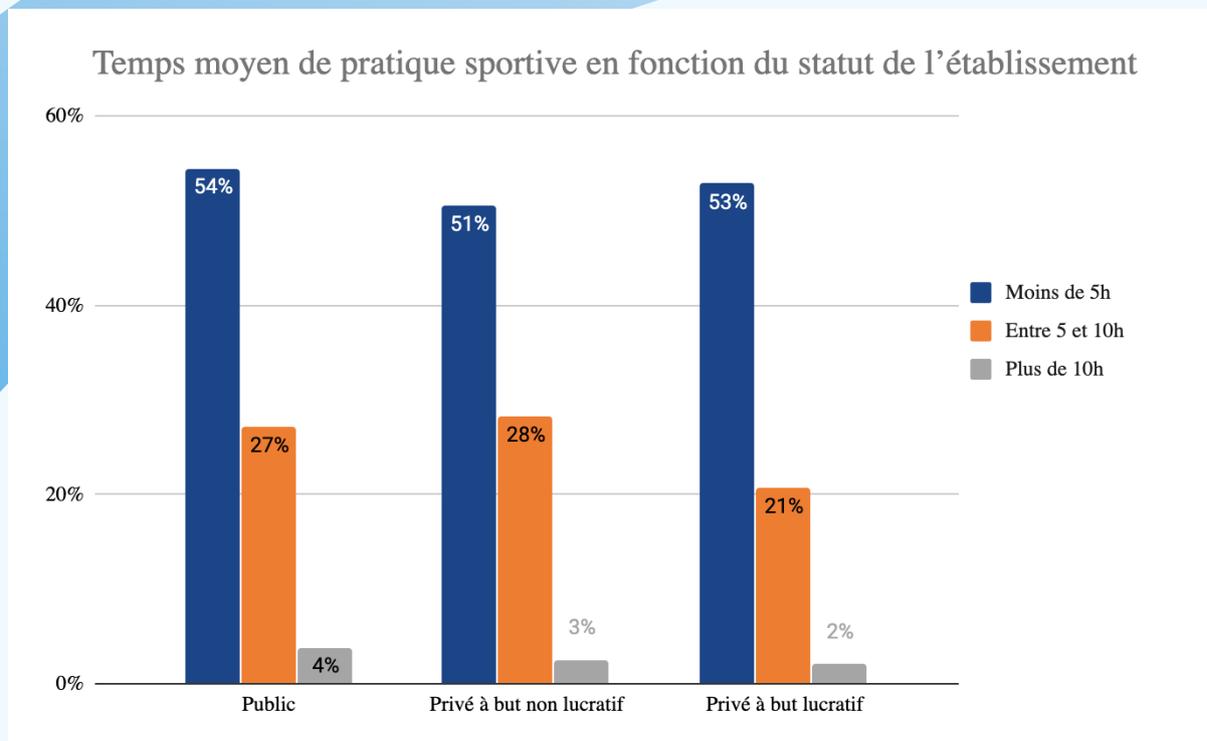
Tous les étudiants ayant connaissance du SUAPS n'y ont pas recours puisqu'ils sont:

- 59,7% pour les instituts publics
- 52,6% pour les instituts privés à but non lucratif
- 39,7% pour les instituts privés à but lucratif à y accéder.

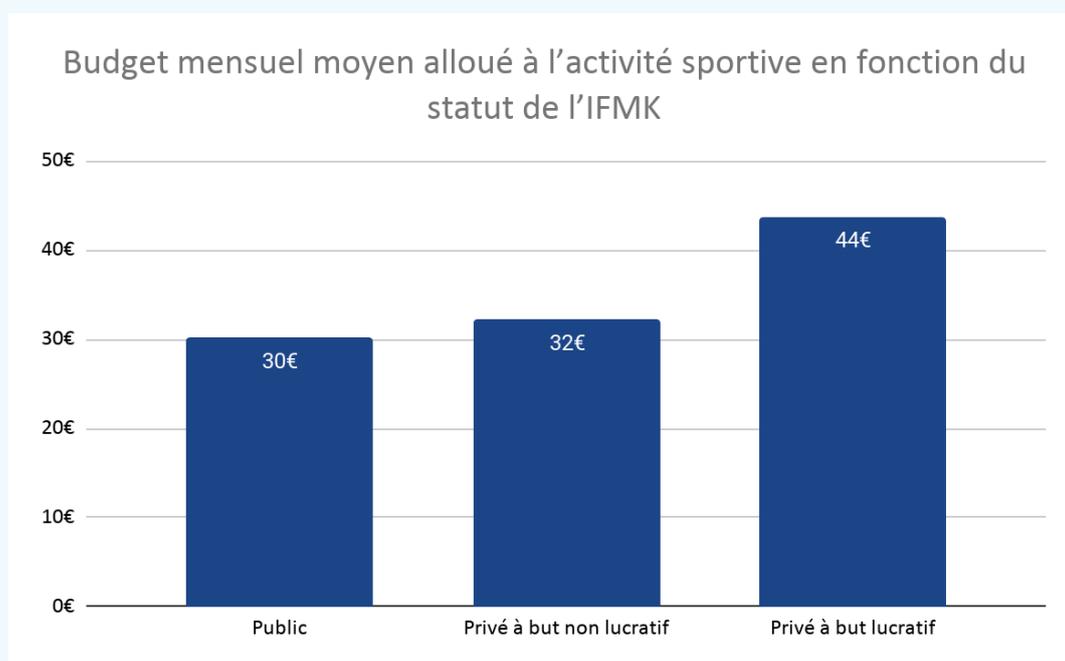
De plus, nous constatons que l'accès au SUAPS est payant pour 13,3% des étudiants en masso-kinésithérapie, alors qu'il est censé être gratuit dès lors que l'on s'acquitte de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) qui est obligatoire. Ces frais illégaux demandés aux étudiants augmentent les inégalités socio-économiques, et privent l'accès aux services sportifs pour les étudiants les plus précaires. Il est inadmissible que ces frais soient encore demandés aux étudiants en masso-kinésithérapie et il est nécessaire qu'il y ait une égalité de traitement avec les autres étudiants de l'enseignement supérieur.



Près de $\frac{2}{3}$ tiers des étudiants pratiquent moins de 5h d'activité physique par semaine, avec une moyenne de 4,67 heures.

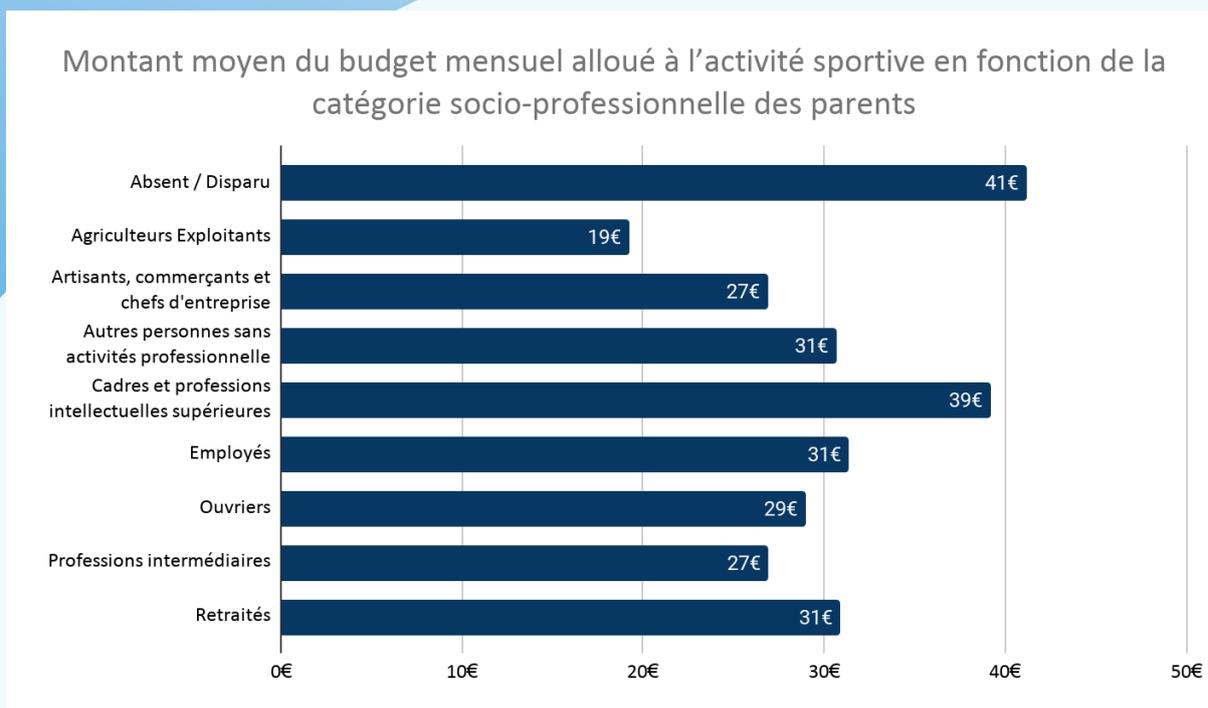


On observe des différences relativement faibles concernant le volume horaire d'activité sportive selon le statut de l'IFMK. Ainsi, il semble que la méconnaissance et le non usage du SUAPS pour grand nombre d'étudiants des instituts privés à but lucratif ne constituent pas des facteurs discriminatifs pour la pratique sportive.



Enfin, lorsqu'on se concentre sur le budget moyen alloué à l'activité sportive en fonction du statut de l'IFMK, on constate que celui-ci est supérieur dans les instituts privés à but lucratif.

Ceci peut notamment s'expliquer par : la moindre utilisation du SUAPS, gratuit dans la majorité des campus, la distance entre le lieu d'habitation ou d'étude de l'étudiant et le campus universitaire. C'est dans le campus universitaire que se trouve le SUAPS dans la majorité des cas. Si celui-ci est loin, alors les étudiants ne vont tout simplement pas y aller.

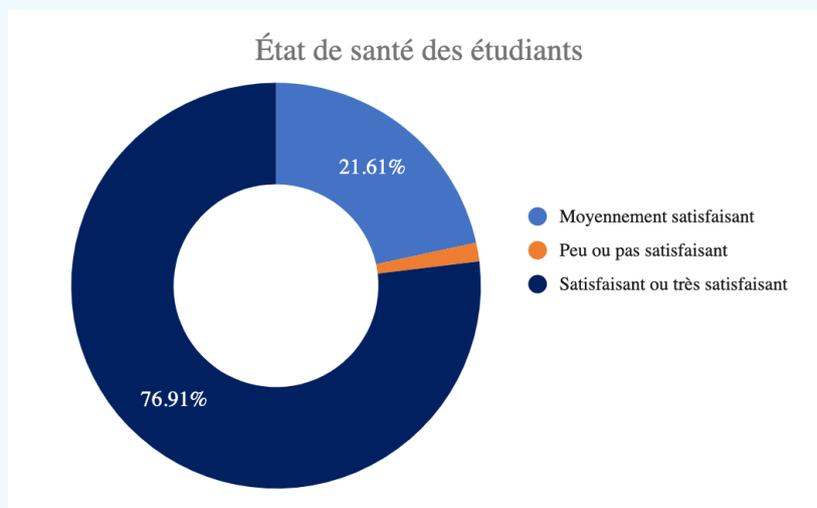
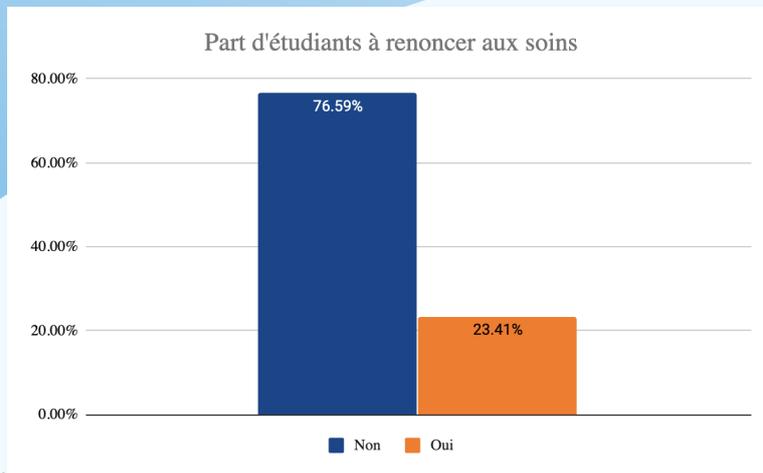


Lorsque l'on rapporte le montant moyen alloué à l'activité sportive à la catégorie socio-professionnelle des parents, on constate que le montant moyen le plus élevé revient à la catégorie de cadres et de professions intellectuelles supérieures, tandis que le montant le plus faible revient à la catégorie des agriculteurs exploitants. Il existe donc une différence de chance d'accès aux activités sportives en fonction du revenu des étudiants.

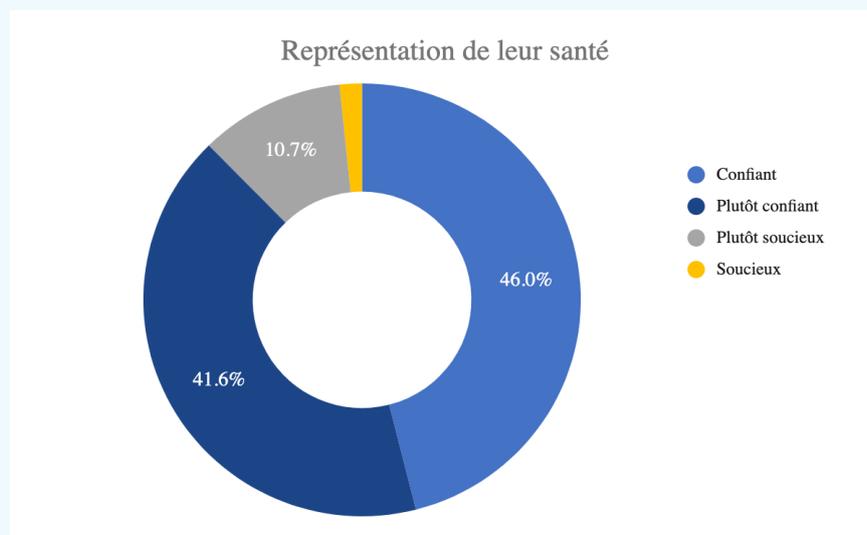
Ce constat souligne la nécessité de démocratiser encore plus l'accès aux services du SUAPS et de rendre ces derniers réellement gratuits pour tous. Il en va de la santé des étudiants, de leur bien-être et de leur réussite. Là encore, nous pouvons affirmer que l'accessibilité géographique aux services universitaires tels que le SUAPS ou le SUMPPS devrait faire partie des conditions indispensables à la délivrance de l'agrément nécessaire à l'ouverture des instituts de formation.

3.8.3 Le renoncement au soin

L'OMS définit la santé comme un droit humain fondamental : chacun devrait avoir accès aux services de santé dont il a besoin, au moment où il en a besoin et là où il en a besoin. Nous ne devrions plus, en 2020, voir des étudiants renoncer au soin, d'autant plus que nous sommes de futurs professionnels de santé et que nous sommes en contact avec des patients lors de nos stages. Pourtant, 23,41% des étudiants en masso-kinésithérapie ont déjà renoncé à des soins. Il serait intéressant de s'attacher à la question du "pourquoi" pour proposer des actions concrètes : c'est un enjeu de santé publique touchant directement les étudiants, et même parfois indirectement leurs camarades de promotion et les patients à leur contact selon le problème de santé rencontré



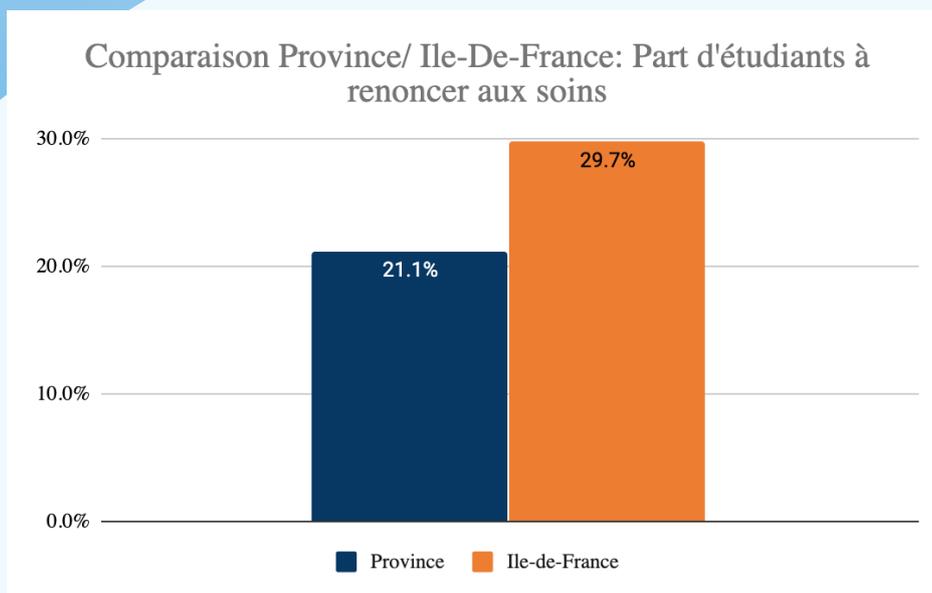
C'est à peu près autant d'étudiant qui évaluent leur état de santé de moyennement à pas ou peu satisfaisant. Ce taux est inférieur à celui du reste des étudiants de l'enseignement supérieur qui est de 38,1%⁴.



Autre point tout aussi important, 12,4% des étudiants sont "plutôt soucieux" voir "soucieux" quant à leur état de santé actuel.

4 OVE.(2016). La santé des étudiants.

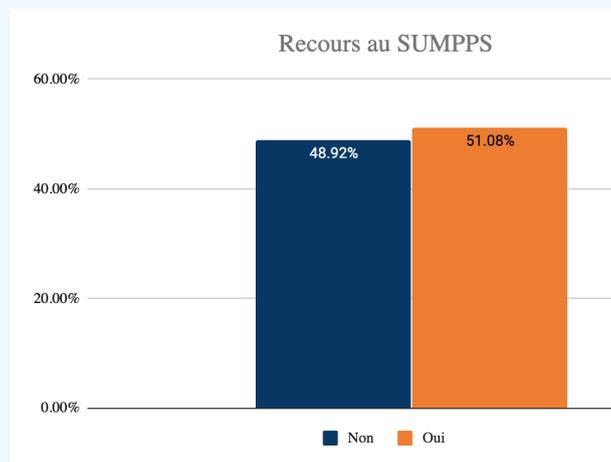
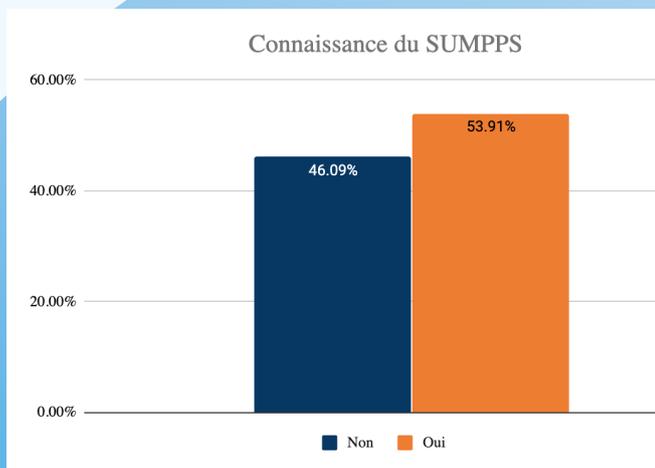
Par ailleurs, si nous comparons le renoncement aux soins entre la province et l'ile-de-france, nous pouvons remarquer que le renoncement est plus important chez les étudiants franciliens qui est de 29,7%. Ce taux se rapproche au taux national qui est de 30,3%⁵.



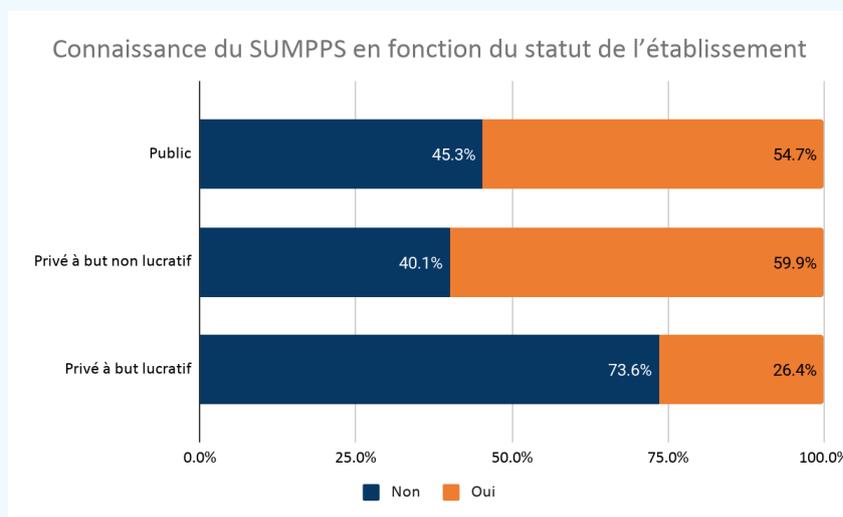
Ce taux peut s'expliquer par les difficultés financières auxquelles sont soumis les étudiants, à l'éloignement du domicile familiale et donc du médecin traitant, à la difficulté que rencontrent les étudiants à consulter car de nombreux médecins ne prennent pas de nouveaux patients, ainsi qu'à un manque de temps dû aux emplois du temps chargé.

Pour éviter ces renoncement aux soins, chaque université doit mettre à disposition des étudiants un service médical : le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS). Le problème c'est que 46,09% des étudiants ne connaissent pas ce service : c'est un chiffre colossal qui souligne la nécessité de démocratiser les services de l'université pour des raisons à la fois économiques (l'étudiant n'avance pas sa consultation), pratiques (une grande diversité de professionnels de santé y travaillent et il y a peu d'attente) et de santé publique. En effet tout comme le SUAPS ce service n'est pas assez mis en avant auprès des étudiants qui sont alors contraints de rejoindre leur domicile familial pour se soigner.

5 OVE.(2016). La santé des étudiants.



Lorsque les étudiants en ont connaissance, presque la totalité y ont recours.

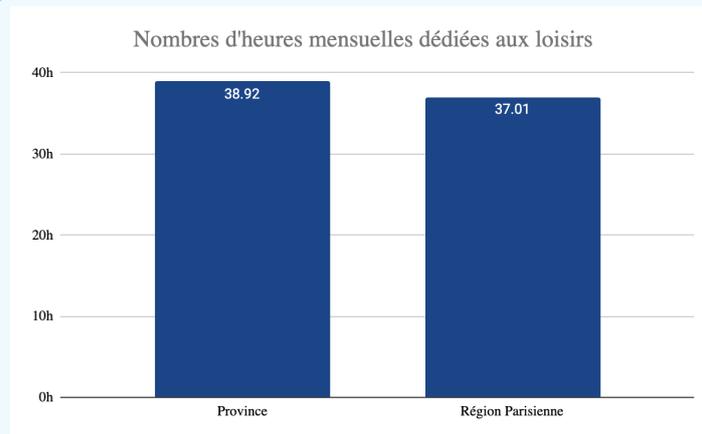


Lorsqu'on regarde la connaissance du SUMPPS en fonction du statut de l'établissement, les étudiants des instituts privés à but lucratif sont les moins nombreux, et de loin, à connaître l'existence du SUMPPS. On peut donc poser l'hypothèse d'une certaine opacité de la part des directions de ces instituts quant à la présentation des services universitaires. Il semble alors primordial de sensibiliser les directeurs de ces instituts aux différents enjeux et à la nécessité de présenter ces services à leurs étudiants, et de les y encourager.

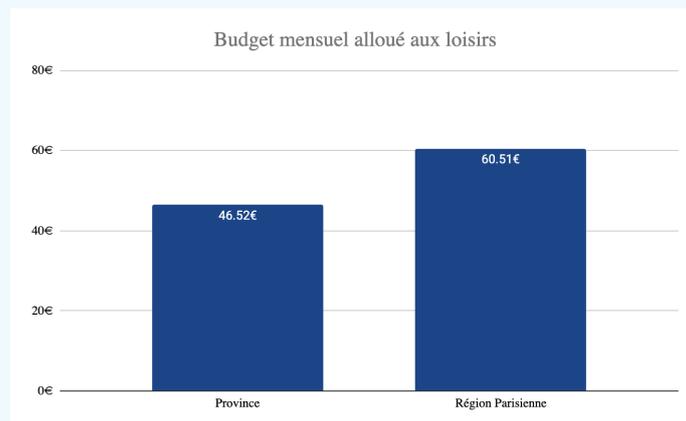
Par ailleurs l'accès géographique pose encore une fois un problème. En effet là encore le SUAPS et le SUMPPS sont le plus souvent localisés au sein des campus qui sont fréquemment loin des IFMK. Tous les étudiants kinés n'y ont donc pas accès.

Sous partie 9. Les loisirs

3.9.1 La prévalence des loisirs

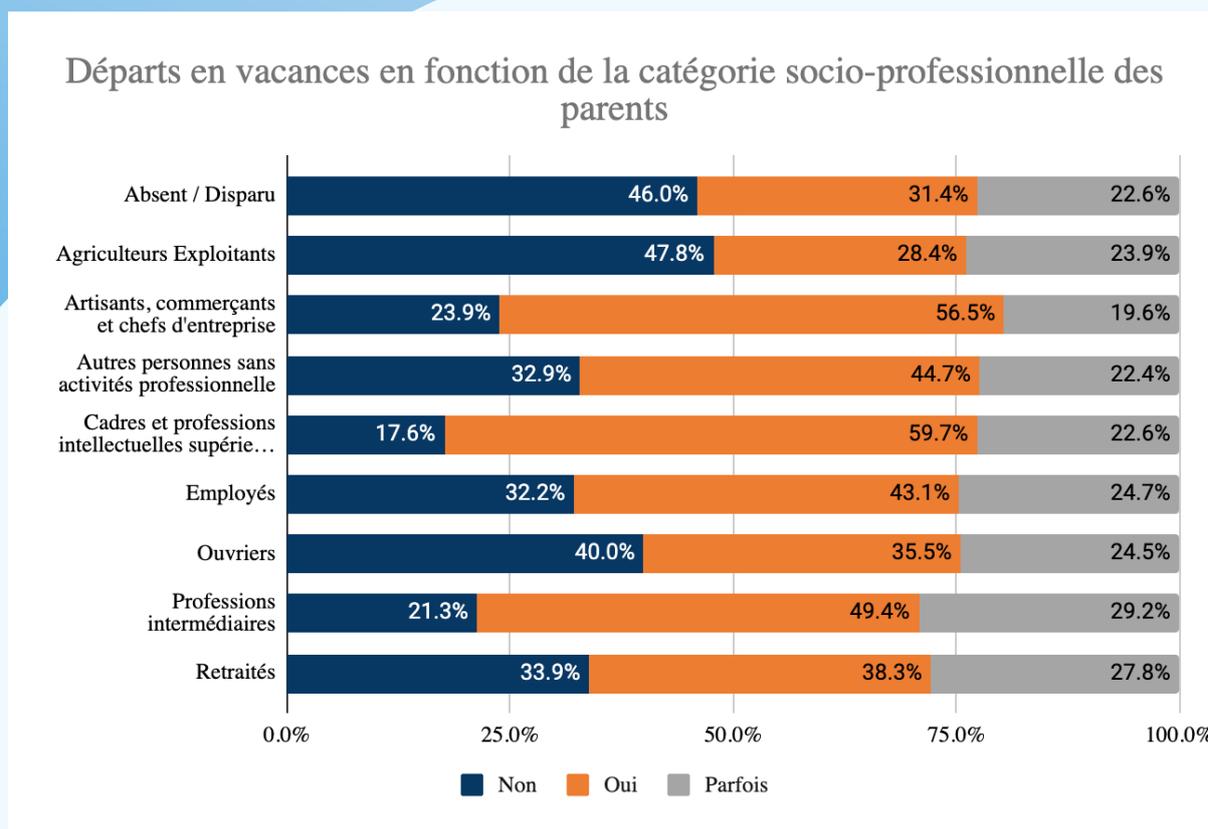


Les étudiants en masso-kinésithérapie consacrent en moyenne 33h mensuellement pour leurs loisirs avec un budget moyen de 50,2€. Ces chiffres peuvent varier en fonction de la provenance de l'étudiant: province / Ile-de-France, bien que le temps mensuel alloué aux loisirs ne présente pas un grand écart; 38,8h pour l'Ile-de-France et 40,52h pour la province.



Le budget quant à lui évolue de 46,52€ en province à 60,51€ en Ile-de-France. Ceci peut notamment s'expliquer par le coût de la vie qui est plus élevé en Ile-de-France mais aussi à un accès à de plus nombreux espaces de loisirs (théâtres, cinémas, expositions..).

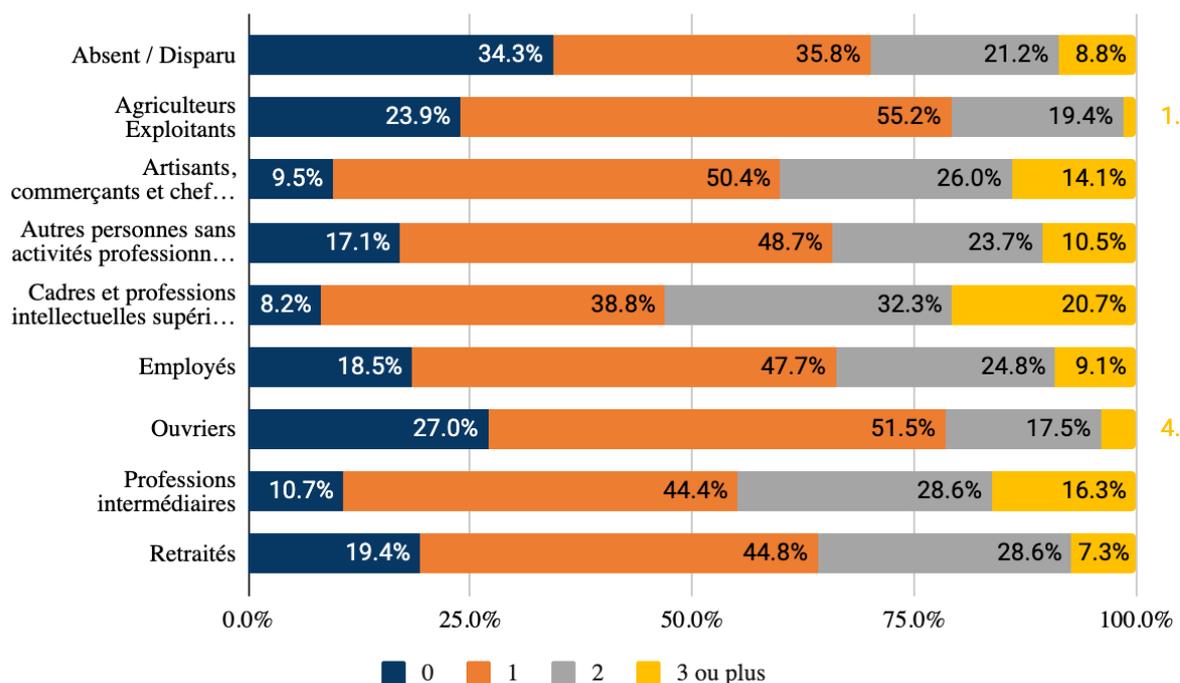
3.9.2 Le départ en vacances



On constate que les étudiants les plus nombreux à partir en vacances sont les enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures, soit 82,3% qui déclarent partir en vacances. Globalement, cette répartition est fortement corrélée à la catégorie socio-professionnelle des parents et correspond plutôt bien aux normes nationales. En effet, 86% des français déclarent être partis en vacances au moins une fois dans l'année⁶.

6 CREDOC.(2015). Le budget vacances des français.

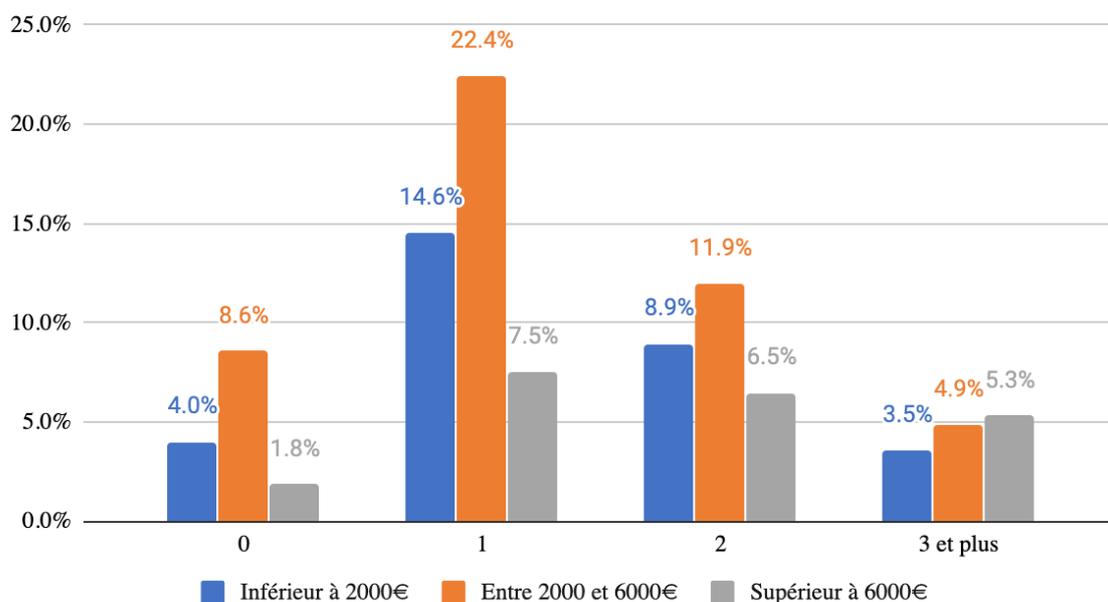
Nombre de départs en vacances en fonction de la catégorie socio-professionnelle



Ces observations sont encore plus marquantes lorsque l'on regarde le nombre de départs en vacances en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents. En effet on peut remarquer que ceux qui partent le moins ou pas du tout sont les étudiants enfants d'agriculteurs exploitants 79,1%, les enfants d'ouvriers 78,5% et les étudiants dont l'un des parents est absent ou disparu 70,1%.

Les étudiants partant le plus sont quant à eux les enfants de cadres et profession intellectuelle supérieur 53%, de profession intermédiaire 44,9% et d'artisans commerçants et chefs d'entreprise 40,1%.

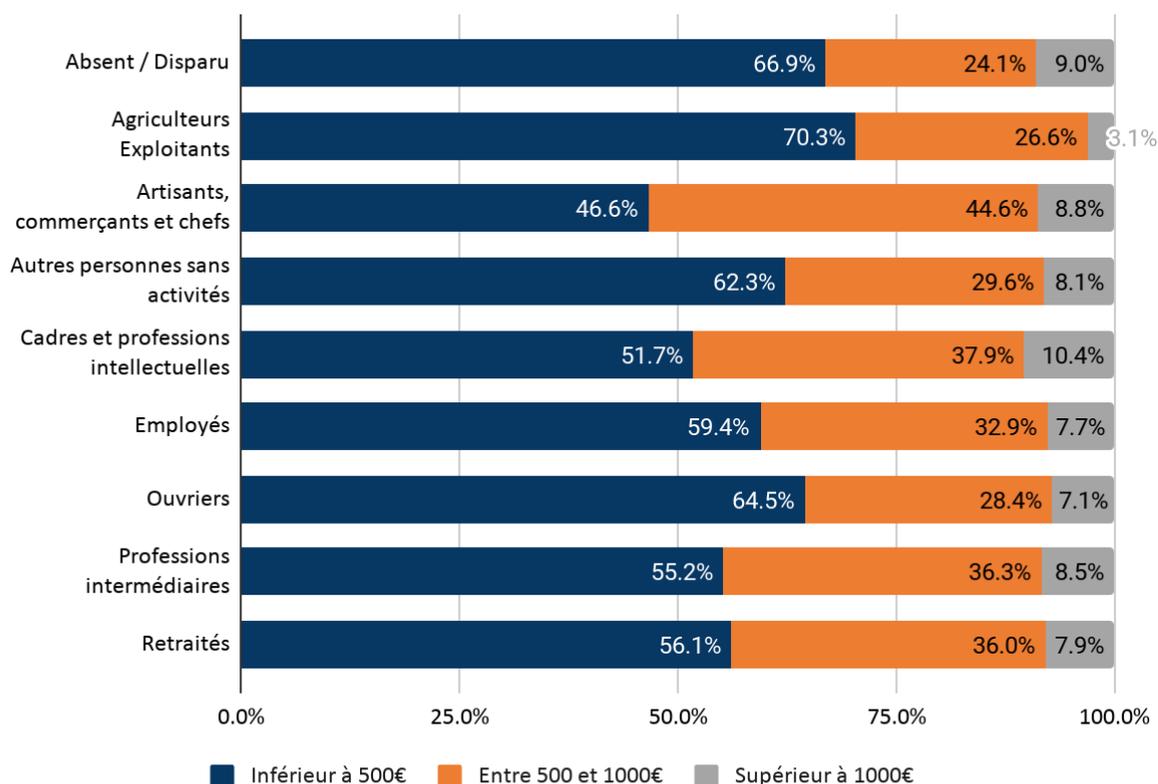
Nombres de départs en vacances en fonction des frais de scolarités



Il est également intéressant de voir le nombre de départ en vacances en fonction des frais de scolarité des étudiants.

Parmi les étudiants qui ne partent pas en vacances on retrouve majoritairement (8,6%) ceux qui ont des frais de scolarités entre 2000 et 6000€ puis ceux ayant des frais de scolarités inférieurs à 2000€ (environ 4%). A l'inverse, les étudiants qui partent le plus sont d'abord ceux ayant des frais de scolarités supérieurs à 6000€. Comme vu précédemment, ceux qui ont des frais de scolarités supérieurs à 6000€ sont souvent les étudiants dont les parents font partie de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, et ont donc les moyens financiers de partir souvent en vacances.

Budget annuel alloué aux vacances en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents

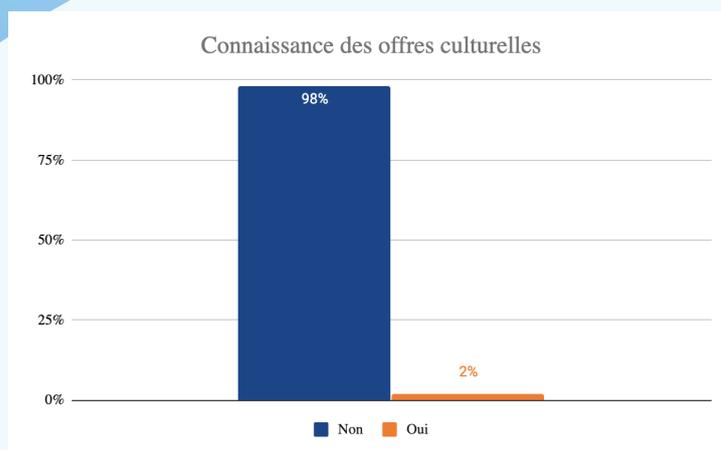


Le budget alloué aux vacances est en moyenne de 533€ et varie selon la catégorie socio-professionnelle des parents.

Par ailleurs, les associations étudiantes locales organisent parfois des voyages ou réalisent des partenariats avec des organismes de voyage permettant aux étudiants de partir en vacances à prix réduit.

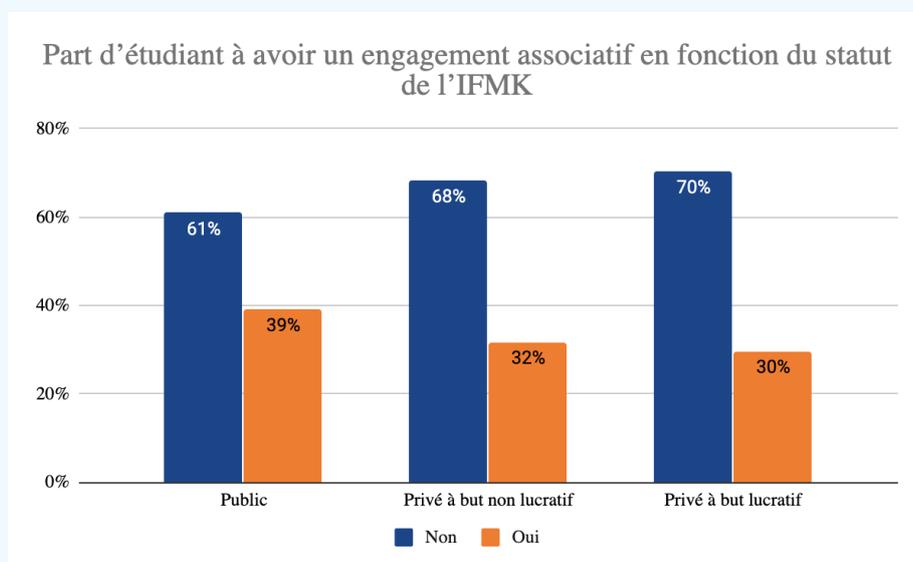
Les CROUS aussi proposent des séjours à prix réduit. Malheureusement, les étudiants en masso-kinésithérapie sont très peu nombreux à connaître ces services : seuls 2% en ont bénéficié. Cela souligne, une nouvelle fois, la nécessité de démocratiser l'ensemble des services du CROUS aux étudiants en masso-kinésithérapie.

3.9.3 Les offres culturelles et l'engagement étudiant



De nos jours, de plus en plus d'offres culturelles sont mises en place par les CROUS à destination des étudiants. Malheureusement parmi les étudiants en masso-kinésithérapie, seuls 2% en ont connaissance. Ceci nous montre que l'information n'arrive pas forcément à tous les étudiants.

Concernant l'engagement associatif, il s'agit d'un vecteur d'émancipation qui permet d'approfondir nombre de compétences inscrites dans le référentiel de formation. En effet, les étudiants, selon leur association ou leur poste, peuvent apprendre à mener des projets, à faire des campagnes de communication, à parler en public, à faire des recherches et à défendre leurs droits et valeurs auprès d'acteurs politiques.

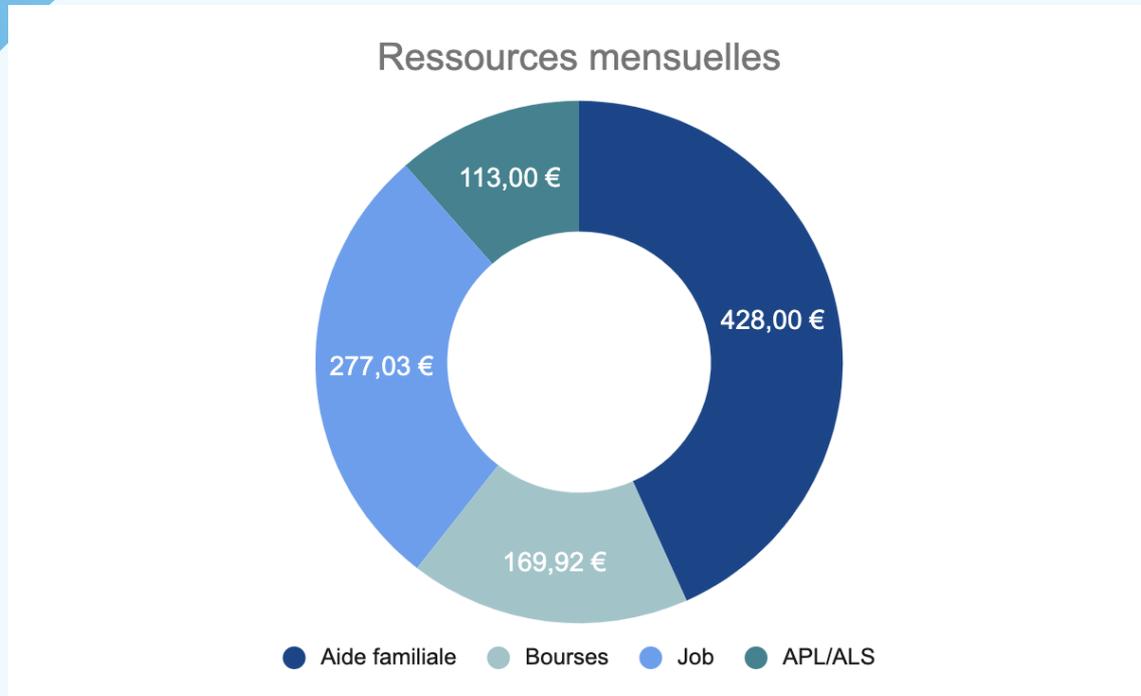


On constate que 34% des étudiants en masso-kinésithérapie ont un engagement associatif, avec une proportion légèrement plus importante dans les instituts publics. Ce taux est légèrement supérieur à celui des autres étudiants de l'enseignement supérieur qui est de 26,7%⁷.

7 OVE.(2016, septembre). Engagements étudiants et sentiment d'intégration.

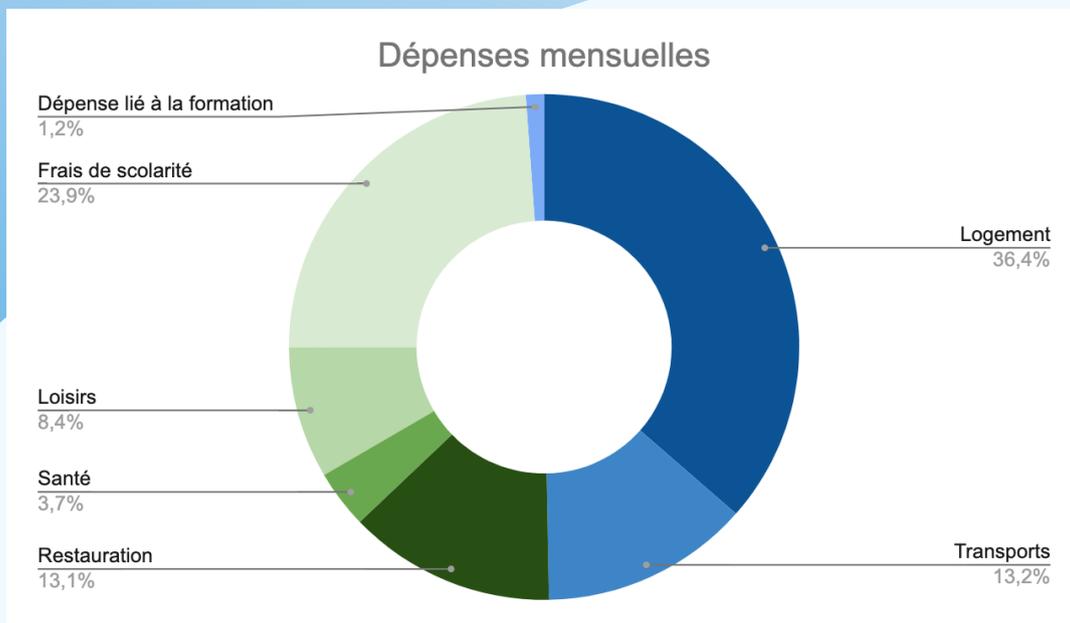
Sous partie 10. Le budget moyen d'un étudiant

Nous avons évoqué tout au long de ce rapport les recettes et les dépenses d'un étudiant en masso-kinésithérapie, domaine par domaine. Voici une vision plus globale de leur budget.



Nous constatons qu'en moyenne, les aides familiales constituent une part très importante de leur budget, suivi par le salaire de leur job, puis par les bourses et les APL/ALS. Le budget global mensuel est donc de 987,95 € tandis que celui d'un étudiant de l'enseignement supérieur est de 633€⁸.

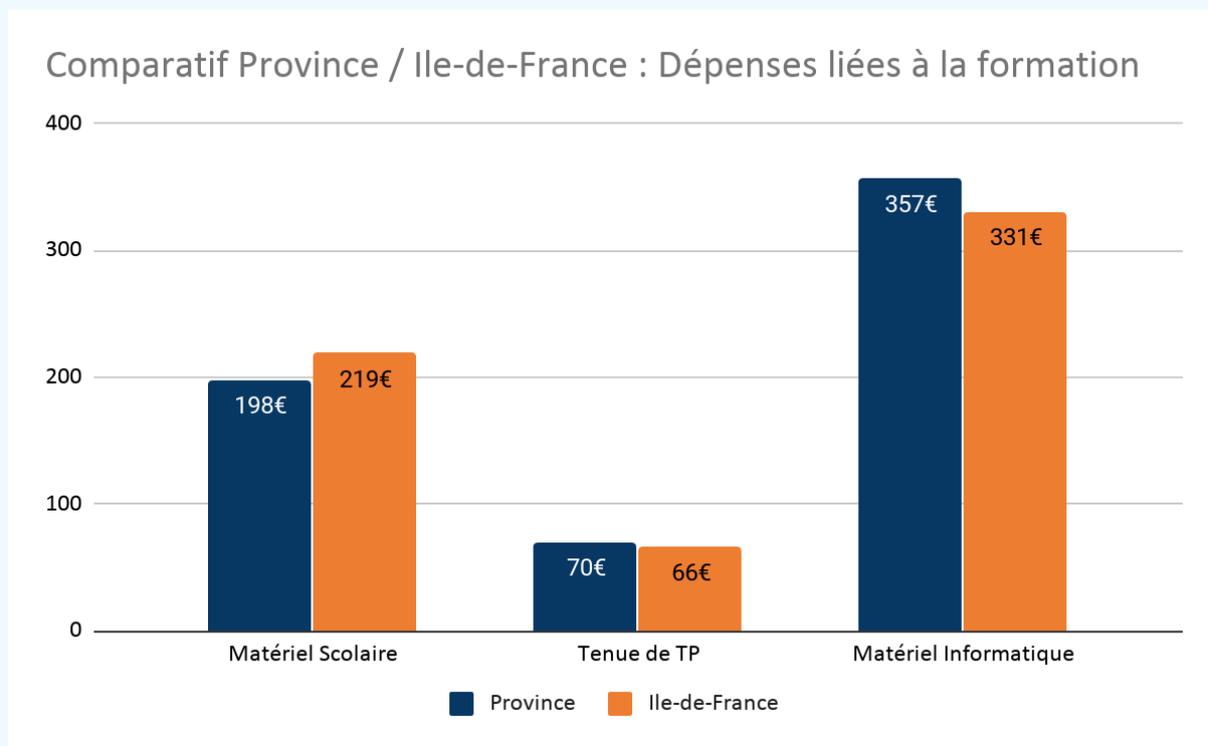
8 OVE.(2013). Enquête sur les conditions de vie des étudiants.



Leurs dépenses sont liées en grande partie à leur logement. En seconde position arrivent les frais de scolarité : ces chiffres sont à pondérer en prenant compte des instituts financés totalement par les régions.

La part des dépenses liées aux transports et à la restauration sont équivalentes.

Enfin viennent les loisirs, et la santé, caractérisés par un nombre non négligeable d'étudiants sautant des repas. En effet selon le dossier bien-être de la FNEK de mai 2019, 21% des étudiants sautent un repas par jour. On en arrive à un montant moyen de dépense mensuelle de 1125,87€. Les ressources mensuelles d'un étudiant en masso-kinésithérapie étant de 987,95€ ne sont donc pas suffisantes, ce qui contraint de nombreux étudiants à la souscription d'un prêt.



Les dépenses liées à la formation ont été calculées en partant du principe que l'étudiant achetait son matériel une seule fois dans le cursus. Nous n'avons pas de chiffres permettant de savoir si les étudiants ont dû renouveler certaines dépenses (ex : nouvel ordinateur) au cours de leur cursus. Ces frais sont en moyenne de 625€ en province, et de 616€ en Ile-De-France : il ne semble donc pas y avoir de différence particulière entre cette région et le reste de la France.

CONCLUSION

Le questionnaire sur les conditions de vie des étudiants en masso-kinésithérapie a pu mettre en évidence plusieurs éléments.

Les frais de scolarités sont hétérogènes sur tout le territoire français et peuvent atteindre des sommes faramineuses ce qui place de nombreux étudiants en difficulté et les amènent à faire un prêt étudiant, trouver un job étudiant en parallèle des études ou bien encore souscrire à un contrat d'allocation mensuel ou ponctuel ou bien un contrat d'apprentissage. Tous ces procédés ont de lourdes conséquences sur la santé et le bien-être des étudiants : stress, angoisses, troubles de la concentration, troubles du sommeil *etc.*

Des aides sont mises en place pour les étudiants de l'enseignement supérieur mais les étudiants en masso-kinésithérapie n'en jouissent pas forcément. En effet les ASAA ne sont pas accessibles aux étudiants et les bourses proviennent de la région, mettant alors les étudiants en masso-kinésithérapie en difficulté du fait de leur logistique et organisation, différentes de celles du CROUS.

A cette précarité financière s'ajoute les frais de la vie courante, parmi lesquels les logements. Les étudiants en masso-kinésithérapie n'ayant pas accès aux logements CROUS faute de place se voient contraints de chercher auprès des particuliers ou bien dans des organismes privés. Viennent ensuite les budgets de transport et d'alimentation qui, du fait de l'éloignement de certains IFMK et du nonaccès géographique de certains restaurants universitaires, montent assez rapidement. De part ce même éloignement, de nombreux étudiants en masso-kinésithérapie n'ont pas accès aux services universitaires tels que le SUMPPS et le SUAPS. Or ces deux-là sont indispensables à la santé des étudiants, leur bien-être et leur épanouissement.

Ce dossier montre donc qu'il existe de grosses inégalités entre les étudiants en inter-filière. Selon le lieu géographique les étudiants n'ont pas accès aux mêmes services mais aussi inter-étudiants : les étudiants de l'enseignement supérieur ont accès à des services auxquels les étudiants en masso-kinésithérapie n'ont pas forcément droit. Il est donc temps de réduire ces inégalités et mettre les étudiants en formations sanitaires et sociales et les étudiants de l'enseignement supérieur sur un pied d'égalité.

SIGLES

A2S : Affaires Sociales et Santé

APL : Aide Personnalisée au Logement

ASAA : Aide Spécifique d'Allocation Annuelle

ASAP : Aide Spécifique d'Allocation Ponctuelle

BCS : Bourses sur Critères Sociaux

BDE : Bureau Des Étudiants

BFSS : Bourses des Formations Sanitaires et Sociales

CROUS : Centre Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires

CVEC : Contribution de Vie Étudiante et de Campus

DEMK : Diplôme d'État de Masso-Kinésithérapie

DROM-COM : Départements - Régions d'Outre-Mer - Collectivités d'Outre Mer

DU : Diplôme Universitaire

FNEK : Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie

IFMK : Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie

LMDE : La Mutuelle Des Étudiants

OVE : Observatoire de la Vie Étudiante

ORE : Orientation et Réussite des Étudiants

PACES : Première Année Commune aux Études de Santé

PCB : Physique-Chimie-Biologie

QCVE : Questionnaire sur les Conditions de Vie des Étudiants en Kinésithérapie

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

STS : Sciences, technologie et Santé

SUAPS : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

SUMPPS : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Besoin d'une Information complémentaire ?

Vous pouvez contacter La Fédération Nationale Des Étudiants En Kinésithérapie

Par téléphone: 01-40-33-73-62

Par mail : contact@fnek.fr